

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, GROSS,  
M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, M. MICK,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, GAILLOT,  
MM. PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
Mme Stéphanie LATA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire (Erstroff) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

### Point n° 1

**OBJET** : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

**Rapporteur** : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition de M. le Président, le Bureau invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2024, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 11 mars 2024.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_01-DE



**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written in a cursive style.



Communauté d'Agglomération  
**Saint-Avold Synergie**



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 20 FEVRIER 2024 A FOLSCHVILLER

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 58**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY,  
MM. BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES à son arrivée au point n°7, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, BUSDON, M. BOHN,  
MM. STAUB, THISSE, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER,  
Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LALLOUETTE,  
MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mme SPIR, MM. LAUER, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, ATMANIA à son  
arrivée au point n°2, M. GAILLOT, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

- **Absent représenté par son suppléant : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire et Maire de Petit-Tenquin par M. Romain KOENIG, Suppléant.

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer à M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire et Maire de Eincheville à M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire et Maire de Viller ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. Daniel BALLIE, Conseiller Communautaire et Maire de Leyviller à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold ;  
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_01-DE



Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold et Maire de ST Avold ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à partir du point n°2 ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital.

• **Absents non excusés : 8**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustroff) ;  
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire (Carling) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire (Vallerange).



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, GROSS,  
M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, M. MICK,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, GAILLOT,  
MM. PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 1**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADD, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire (Erstroff) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

### Point n° 2

**OBJET : Modification de la composition du Bureau.**

**Rapporteur : M. le Président**

M. le Président de la CASAS, souhaite, en accord avec le Bureau réuni le 11 mars 2024, procéder à l'élargissement de la composition du Bureau, en y associant M. le Maire de Racrange, Laurent MENIERE, qui aura en charge la transition écologique et les énergies renouvelables.

Le Conseil Communautaire est invité à homologuer la désignation au Bureau de la CASAS de M. Laurent MENIERE, Maire de la Commune de RACRANGE, qui prend effet à la date de la séance de ce jour.

**Décision du Conseil Communautaire :**

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold apprécie qu'après 4 ans de mandat, la CASAS accorde enfin de l'importance à la transition écologique.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Remy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Héméring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Morhange à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tanquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

### Point n° 3

**OBJET** : Cession d'un terrain à la zone Actival à Valmont au profit de la SCI BERSEV (CBC CONSTRUCTIONS) ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 13 septembre 2023 point n°7, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société CBC CONSTRUCTIONS au niveau de la section 19 parcelle n°156 de 3 436 m<sup>2</sup> à la zone Actival de Valmont, moyennant le prix de vente de 5 € HT/m<sup>2</sup> auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur.

Faisant suite au changement de dénomination de l'entreprise, le Conseil Communautaire est invité à confirmer la cession au profit de la société SCI BERSEV (CBC CONSTRUCTIONS) ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer au prix de vente de 5 € HT/m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_03-DE



Les autres dispositions contenues dans la délibération du 13 septembre 2023 point n°7, n'appellent pas de modification et restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire prend acte du changement de dénomination de l'entreprise et de la cession au profit de la Société SCI BERSEV.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

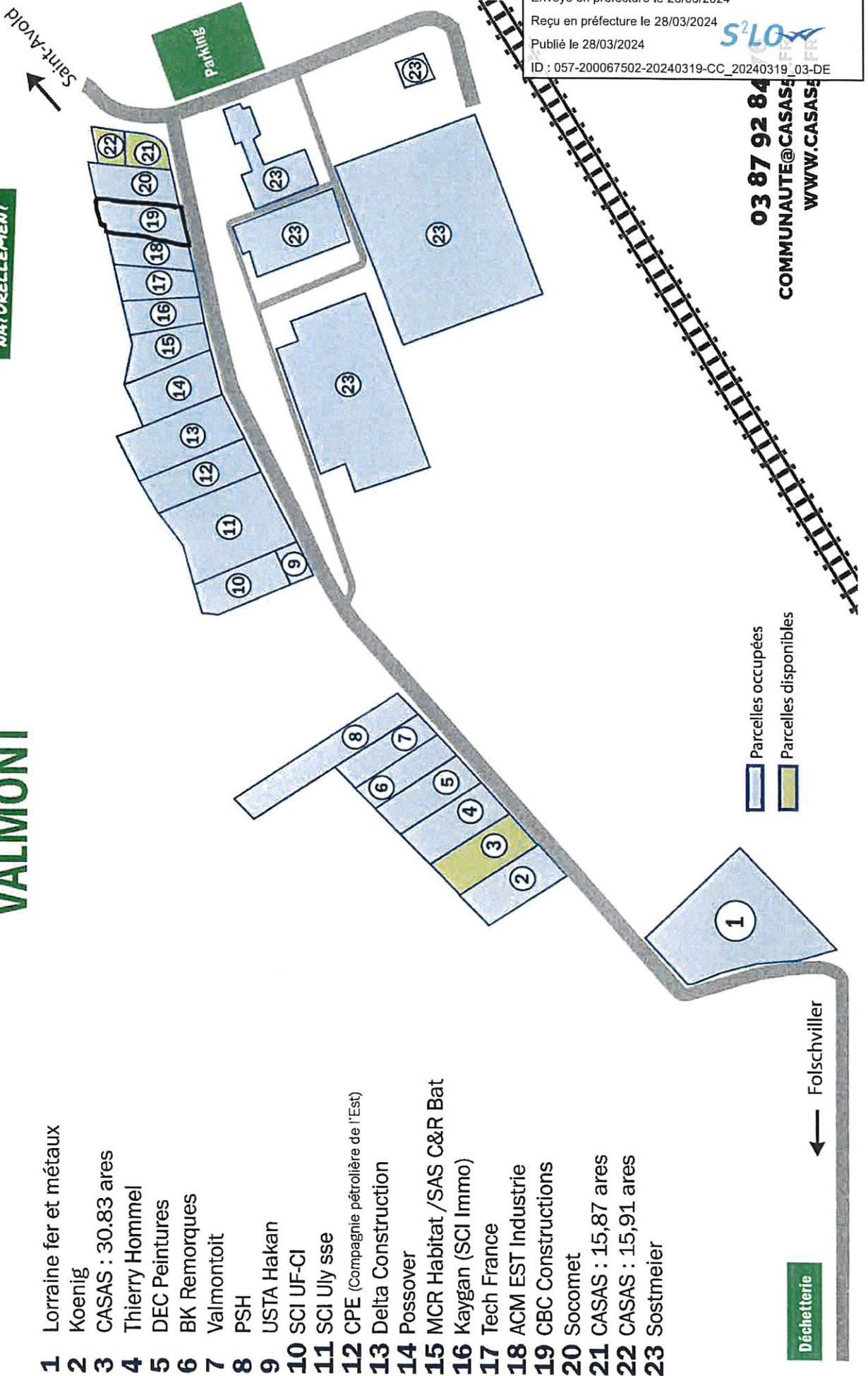
S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



# ZONE ACTIVAL

## VALMONT



- 1 Lorraine fer et métaux
- 2 Koenig
- 3 CASAS : 30,83 ares
- 4 Thierry Hommel
- 5 DEC Peintures
- 6 BK Remorques
- 7 Valmontoit
- 8 PSH
- 9 USTA Hakan
- 10 SCI UF-CI
- 11 SCI Uly sse
- 12 CPE (Compagnie pétrolière de l'Est)
- 13 Delta Construction
- 14 Possover
- 15 MCR Habitat / SAS C&R Bat
- 16 Kaygan (SCI Immo)
- 17 Tech France
- 18 ACM EST Industrie
- 19 CBC Constructions
- 20 Socomet
- 21 CASAS : 15,87 ares
- 22 CASAS : 15,91 ares
- 23 Sostmeier

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_03-DE



**03 87 92 84**  
 COMMUNAUTE@CASAS  
 WWW.CASAS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléants ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesén ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Remy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonda SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WJOGIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

### Point n° 4

**OBJET :** Cession d'un terrain au profit de la Société COPRODEX ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

**Rapporteur :** M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 12 décembre 2023, point n°2, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société COPRODEX à la Zone du Composite Park de Porcellette au prix HT de 5 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_04-DE



Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est confirmé les références cadastrales suivantes :

Section 24, parcelle n°60 d'une contenance de 2 219 m<sup>2</sup>  
Section 24, parcelle n°78 d'une contenance de 2 376 m<sup>2</sup>  
Section 24, parcelle n°80 d'une contenance de 713 m<sup>2</sup>  
Section 24, parcelle n°81 d'une contenance de 7 417 m<sup>2</sup>  
Soit une contenance globale de 12 725 m<sup>2</sup>.

Considérant que les autres dispositions contenues dans la délibération susvisée restent en vigueur, le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

*PJ: Procès-verbal d'arpentage.  
Avis du domaine  
Plan de la zone*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes.



23314

Département  
**MOSELLE**  
Commune

**PORCELETTE**

Tribunal d'instance  
**SARREGUEMINES**

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**CADASTRE ET LIVRE FONCIER**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_04-DE

# PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE  
DU DOCUMENT  
**1199D**

Section 24 Numéros : 45-46-69

**PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT**

Document établi et certifié exact

À **SAINT AVOLD**, le 23 Novembre 2023

*Le Géomètre-expert,*

**ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS**  
Florent PIERSON  
SCP RIBIC et BOUR  
49 bis Bd de Lorraine  
57500 ST-AVOLD - Tél. 03 87 92 19 78  
N° D'INSCRIPTION 06505

**CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE**

À **SARREBOURG** le 10.01.24  
L'Inspecteur,  
**Franck THRONION**  
Inspecteur  
des Finances Publiques



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
FORBACH  
1, rue Félix Barth 57600  
57600 FORBACH  
tél. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74  
plgc.moselle@gfip.finances.gouv.fr

Cet extrait est délivré par :  
**ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS**  
Florent PIERSON  
SCP RIBIC et BOUR  
49 bis Bd de Lorraine  
57500 ST-AVOLD - Tél. 03 87 92 19 78  
N° D'INSCRIPTION 06505

Commune : **PORCELETTE**  
Section : **24**  
N° de l'extrait : **DA n° 1199D**  
Mise à jour : 000 24 01  
N° de l'origine : 1/2000  
N° de l'édition : 1/2500  
Date d'édition : 23/10/2023  
(sauf heures de Paris)  
Coordonnées en projection : RGF93CC49  
2022 Direction Générale des Finances Publiques





SITUATION ANCIENNE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance		Nature de culture Designation des bâtiments	
		FEUILLET	Numéro d'ordre		ha	a ca		
1	2	3	4		5	6		
24	45		CASAS	2	35 57	terrain		
24	46		CASAS	52	24	terrain		
24	69		CASAS	99	52	terrain		
					TOTAL	3	87	33

SITUATION NOUVELLE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a ca	Designation des bâtiments	
		FEUILLET	Numéro d'ordre					
7	8	9	10	11	12			
			Lieudt : Die Hard					
24	77 45		CASAS	2	11	81 terrain		
24	78 45		CASAS	23	76	terrain		
24	79 46		CASAS	45	11	terrain		
24	80 46		CASAS	7	13	terrain		
24	81 69		CASAS	74	17	terrain		
24	82 69		CASAS	25	35	terrain		
					TOTAL	3	87	33



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : ddfip57.pole-  
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf DS : 16062764  
Réf OSE : 2024-57550-07626

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_04-DE

S<sup>2</sup>LO



FINANCES PUBLIQUES

Metz, le 22 février 2024

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président**  
**Communauté d'agglomération**  
**« Saint-Avold Synergie »**

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE



**Nature de l'opération :** Cession d'un terrain à bâtir en zone d'activités.  
**Adresse du terrain :** Rue de Diesen, Zone du « Composite Park », 57 890 Porcellette,  
Moselle.  
**Valeur minimale :** 300 €/a (HT).

## 1 - CONSULTANT

**Consultant :** Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avold.

**Affaire suivie par :** Mme BECKER, Service « Développement économique ».

## 2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	31 janvier 2024
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	31 janvier 2024

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016:	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

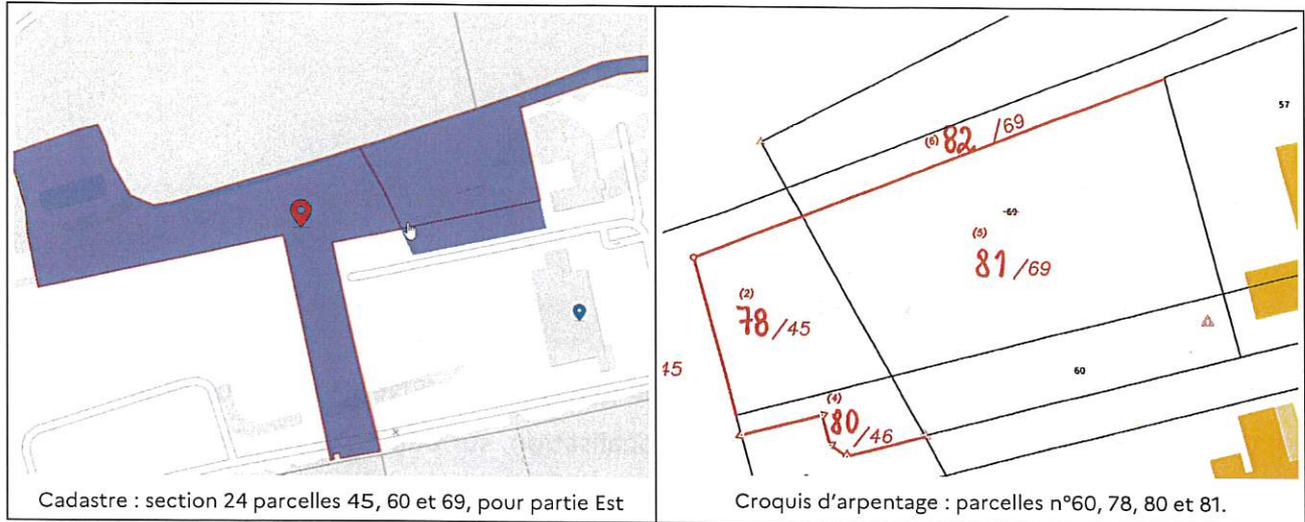
### 3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un terrain à bâtir sur la zone du « Composite Park ». La société COPRODEX souhaite acquérir un terrain d'environ 120 ares sur cette zone d'activités, pour y développer son activité. Prix envisagé : 5 €/m<sup>2</sup>, soit 500 €/are<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> DCC du 12 décembre 2023.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale



Le terrain se trouve sur la commune de Porcellette, une commune membre de la communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le terrain est situé sur la zone du « Composite Park », un parc d'activités technologiques situé au nord de Porcellette.

### 4.3. Références cadastrales

Section 24 parcelle 60, d'une contenance de 22 a 19 ca ;

Section 24 parcelle 78, d'une contenance de 23 a 76 ca ;

Section 24 parcelle 80, d'une contenance de 7 a 13 ca ;

Section 24 parcelle 81, d'une contenance de 74 a 17 ca ;

d'une contenance totale de 1 ha 27 a 25 ca<sup>2</sup>.

### 4.4. Descriptif

Les 4 parcelles forment une unité foncière de 12 725 m<sup>2</sup>. Desservi par une voirie secondaire et les réseaux, le terrain ainsi formé doit être considéré comme un « terrain à bâtir ».

2 PV d'arpentage du 23 novembre 2023, certifié le 10 janvier 2024.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriétaire

Commune de Porcelette.

### 5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

## 6 - URBANISME

En l'absence de PLU, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique à la commune. Compte tenu de sa configuration et de sa localisation, sur une zone d'activités, le terrain est pleinement constructible, sous réserve de respecter la vocation économique de la zone.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune de Porcelette. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

## 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

Pour déterminer la valeur du terrain, les ventes récentes de terrains constructibles ont été recherchées sur la zone du « Composite Park ». En l'absence de ventes récentes, la recherche a été étendue à la zone du Grunhof, une autre zone d'activités de Porcelette.

Localisation	Date de la transaction	Section	Parcelle	Zone	Superficie	Prix (HT)	Prix unitaire (are)	Observations
PORCELETTE zone du « Composite Park »	28/09/2020	24	29	Constructible	124,50 a	37 350,00 €	300,00 €/a	Terrain constructible viabilisé en zone d'activités (bassin rétention eau)
PORCELETTE Zone du Grunhof	17/09/2020	27 27	98 92	Constructible	261,37 a	104 548,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible viabilisé en zone d'activités
PORCELETTE Zone du Grunhof	05/12/2018	29	256	Constructible	49,88 a	24 940,00 €	500,00 €/a	Terrain constructible viabilisé en zone d'activités
PORCELETTE zone du « Composite Park »	30/11/2017	24 24	57 61	Constructible	64,54 a	25 816,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible viabilisé en zone d'activités

L'analyse des transactions portant sur ces terrains d'activités montre un marché homogène. Les prix unitaires vont ici de 300 €/a à 500 €/a, conformément à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération « Saint-Avoid - Synergie » du 12 septembre 2017, portant sur le prix des terrains sur les zones d'activités communautaires.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain de Porcelette doit se situer entre 300 €/a et 500 €/a. S'agissant d'une cession, la valeur basse de 300 €/a pourra être retenue, comme valeur minimale.

Sur la base de 127,25 ares, la valeur minimale de l'unité foncière cessible peut se calculer de cette manière :

Références cadastrales	Contenance (are)	x	Prix unitaire (€/are)	=	Valeur
Section 24 parcelle 60	22,19 a	x	300,00 €/a	=	6 657,00 €
Section 24 parcelle 78	23,76 a	x	300,00 €/a	=	7 128,00 €
Section 24 parcelle 80	7,13 a		300,00 €/a		2 139,00 €
Section 24 parcelle 81	74,17 a	x	300,00 €/a	=	22 251,00 €
	<b>127,25 a</b>				
				<i>Total</i>	<b>38 175,00 €</b>
				<i>Montant arrondi à</i>	<b>38 200,00 €</b>

La valeur minimale du terrain cessible s'établit ainsi à 38 175,00 €, montant arrondi à **38 200,00 €**. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 18 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

S'agissant d'une opération de cession, la communauté d'agglomération est libre de vendre le terrain au mieux de ses intérêts, au-dessus de la valeur minimale indiquée. Le prix de cession de 500 €/are, envisagé par la Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie », n'appelle donc pas d'observation particulière. L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis.

## 12 - COMMUNICATION À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_04-DE



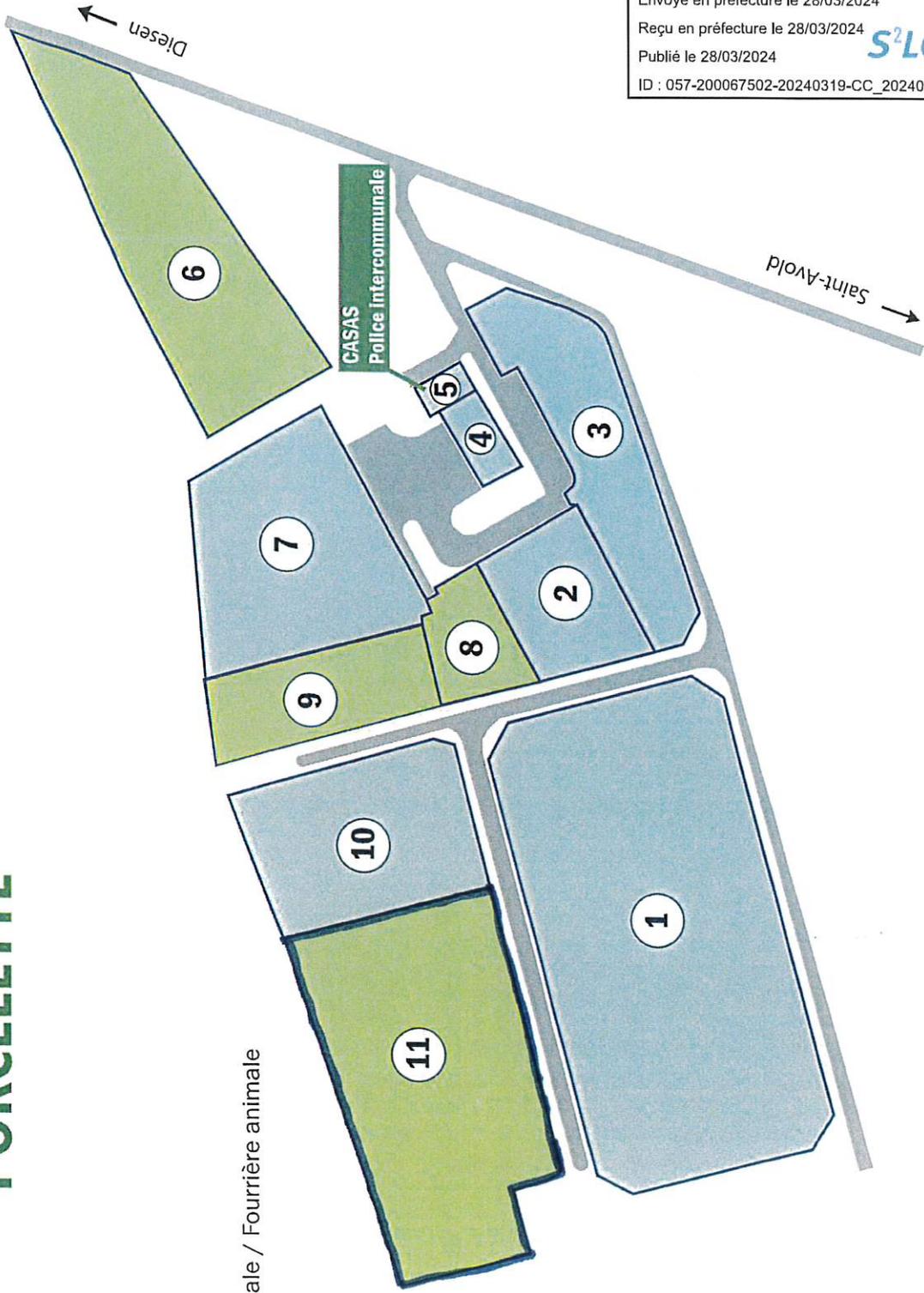
**Pour le Directeur départemental des Finances  
Publiques et par délégation,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bastien', with a horizontal line drawn underneath it.

**Alain BASTIEN**

**Inspecteur des Finances Publiques**

# COMPOSITE PARK PORCELETTE



- 1** Sunpower
- 2** Hôtel d'entreprises
- 3** Novall
- 4** Institut de Soudure
- 5** Police Municipale Intercommunale / Fourrière animale
- 6** CASAS : 100 ares
- 7** IRT-M2P
- 8** CASAS : 17 ares
- 9** CASAS : 36,56 ares
- 10** CTI
- 11** CASAS : 120 ares

 Parcelles libres  
 Parcelles occupées

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_04-DE

03 87 9 8 3 1 6  
 COMMUNAUTE@AGGLO-SAIN  
 WWW.AGGLO-SAIN

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Barnard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guesling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-Françoise GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

### Point n° 5

**OBJET** : Cession d'un bâtiment à usage d'activité, anciennement bâtiment « WEBHELP » au profit de la commune de Saint-Avold.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Le Président de la CASAS a été sollicité par M. le Maire de la Ville de Saint-Avold pour la cession de l'ancien bâtiment de Centre de Relations Clients dit ex « WEBHELP », sis rue Victor Demange, adjacent à l'IUT de Saint-Avold et cadastré :

Ban de Saint-Avold  
Section 24 n° 76, lieudit Rue Victor Demange  
d'une contenance de 67 a 17 ca, sol et bâtiment.

L'acquisition de cet immeuble par la Ville de Saint-Avold est destinée à la construction d'un nouveau groupe scolaire qui regrouperait l'ancienne école Pierre Frisch et un regroupement des écoles maternelles de la rue des Tanneurs/Boulevard de Lorraine et celle de l'école Ronde au Passage des Poilus à Saint-Avold.

A cet établissement scolaire, il serait également réalisé une cantine pour le besoin des élèves.

M. le Président de la CASAS ayant pris connaissance de ce projet, a sollicité une évaluation de France Domaine.

Le 20 septembre 2023, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de Moselle a évalué l'immeuble concerné à une valeur vénale HT de 430.000,00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 5%, ramenant la valeur minimale de cession, sans justification particulière à 408.500,00 € HT.

Les pourparlers entamés entre M. le président de la CASAS et M. le Maire de la Ville de Saint-Avold pour la cession de l'immeuble susvisé, compte tenu de l'enjeu éducatif et scolaire pour la Ville de Saint-Avold et le territoire de la CASAS, ont pu aboutir à une cession de l'immeuble sis 10 rue Victor Demange, au montant HT de 400.000,00 €.

En conséquence et considérant l'intérêt éducatif et scolaire du projet qu'entend réaliser la Ville de Saint-Avold sur le territoire de la CASAS, le Bureau ayant pris connaissance de cette opération, émet un avis favorable, et invite le Conseil Communautaire à :

1. Céder le bâtiment ex « WEBHELP », d'une contenance de 67 a 17 ca, au profit de la ville de Saint-Avold, au prix de 400.000,00 € HT.

2. Donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte et de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

*PJ : Avis du domaine.*

### Discussion

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold interroge M. le Président sur la destination de ce site qui, il y a environ un an, été dévouée à des projets d'installations d'entreprises et finalement aujourd'hui, la CASAS n'en a plus besoin et souhaite le vendre à la Ville de St Avold.

M. ATMANIA précise qu'il n'est pas contre la cession de ce bâtiment à la Ville de St Avold mais s'interroge sur son but. C'est un débat qu'il aura en conseil municipal de St Avold si le Conseil Communautaire valide cette délibération.

En tant que Conseiller Communautaire, il se pose la question de la pertinence de cette opération pour l'Agglomération.

Il souhaite connaître le coût de construction de ce bâtiment et à quel prix ce bâtiment est cédé, ce qui donnera une indication du coût pour les habitants de l'ensemble de la CASAS qui, ont quelque part contribués, par le biais de chacun de leur Maire, à la construction de ce bâtiment.

Il rappelle que sur le fond du projet, il s'exprimera en Conseil Municipal afin de livrer son appréciation étant entendu qu'il pense que le projet n'est pas adéquat.

Il fait également la liaison avec le Rapport d'Observation Budgétaire (ROB) qui sera présenté en fin de séance du Conseil Communautaire et revient sur les deux propositions qu'il avait faites pour ce site : la première était de réaliser une cantine scolaire pour la Ville de St Avold et la deuxième était d'y réaliser l'Hôtel Communautaire de la CASAS afin d'éviter d'en construire un qui coûterait des millions à la Collectivité.

Il constate cependant, que ce projet d'Hôtel Communautaire se retrouve inscrit dans le ROB, et il ne souhaite pas que la recette de la vente de ce projet serve au financement de l'Hôtel Communautaire.

M. le Président de la CASAS remercie M. ATMANIA pour son intervention et lui demande de ne pas tout confondre. Il lui rappelle qu'il se trouve au Conseil Communautaire de la CASAS et non au Conseil Municipal de la Ville de St Avold. Il précise que ses appréciations par rapport à la Commune de St Avold le regarde.

M. le Président rappelle ce pour quoi il a été élu : pour équilibrer les budgets et assainir les dettes. Il l'invite à regarder le ROB et constater tout ce qui a été fait avec l'ensemble des Elus communautaires, y compris peut-être avec lui-même, même s'il en doute. Mais il regrette que M. ATMANIA soit toujours dans le verbe et ne contribue pas à l'avancement des projets.

M. le Président précise qu'en effet, il était en relation avec des promoteurs intéressés par ce bâtiment, mais quand la Commune de St Avold a montré son intérêt et a proposé de racheter ce bâtiment pour un projet, qu'il trouve d'un point de vue personnel, pertinent, la CASAS a préféré ce partenaire privilégié de la CASAS aux entreprises.

Concernant les coûts, ce projet revenait à 1 Millions d'Euros avec un subventionnement de 60 % des financeurs. L'emprunt restant est de 207 000 €. L'évaluation des Domaines s'élève à 430 000 €. La proposition de St Avold est de 400 000 €. La CASAS et la Ville de St Avold sont tombés d'accord sur ce montant.

M. ATMANIA n'a pas tout à fait les mêmes informations car il y a la construction initiale et les travaux ultérieurs qui ont été réalisés, notamment sur la mise en conformité du chauffage, donc il pense que le coût est supérieur à celui indiqué.

Aussi, il s'étonne que M. le Président lui reproche de donner son appréciation sur ce projet alors qu'il ne se gêne pas pour donner la sienne et remet en cause son impartialité.

Il rajoute qu'en effet, M. le Président a été élu pour assainir les dettes, régler les comptes et aussi pour augmenter les impôts et les habitants, eux, s'en souviennent.

M. le Président propose à M. ATMANIA, s'il a des solutions, de participer ne serait-ce qu'un petit peu, aux commissions ou il est inscrit car il aimerait le voir plus sur le terrain que dans le verbe.

M. ATMANIA se dit ouvert à toute réunion de travail qui lui sera proposée et est prêt à lui rendre service.

Il rappelle qu'il siège à 2 commissions : celle de la communication qui traite de la même chose depuis le début du mandat, c'est-à-dire l'installation de panneaux d'entrées de zones économiques, et celle du tourisme où il a été déçu de la fin du salon AgriSynergie.

M. Philippe RENARD, Vice-Président en charge de la Commission Communication voit que M. ATMANIA ne participe pas aux commissions, car de nombreux autres sujets ont été évoqués et mis en place, notamment l'intranet servant aux 140 agents de la CASAS et l'invite à fortement participer aux débats avant de parler.

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling regrette ses chamailleries et souhaiterait un débat constructif.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold tient à expliquer la raison du souhait d'acquisition du bâtiment WEBHELP par la Ville de St Avold.

La Ville de St Avold s'est rendu compte de la dangerosité de l'école Pierre Frisch, située au centre-ville, qui n'est plus en mesure d'accueillir des élèves.

Il a fallu trouver une solution à ce problème. La Ville souhaite reconstruire tout en gardant une proximité avec le centre-ville de St Avold.

L'école Pierre Frisch a été délocalisée pour l'heure dans un autre quartier mais cela reste problématique pour les parents et pour les enfants.

La Ville partirait sur une démolition et une reconstruction du bâtiment WEBHELP afin d'adapter au mieux le projet à leurs besoins. Le coût serait d'environ 9 Millions d'Euros.

En parallèle, la cantine scolaire existante n'étant plus aux normes, l'occasion serait de rassembler sur ce site, un groupe scolaire avec l'école Pierre Frisch et 2 écoles maternelles ainsi qu'une cantine scolaire, pour un coût supplémentaire de 4 Millions d'Euros.

M. STEINER rappelle que St Avold est la ville centre mais aussi une commune de la CASAS comme les autres et qu'il s'agit d'une forme de mutualisation.

Il cite en exemple, le cas du lycée Valentin Metzinger que la Région a décidé de fermer il y a quelques années. Les élèves ont été rapatriés vers le lycée Poncelet et le lycée a été laissé en l'état.

Appartenant à la Ville de St Avold, la ville a décidé de le démolir à sa charge, ce qui a coûté 400 000 € malgré une aide de 30 000 € de la Région.

Une fois le lycée démoli, la Ville de St Avold a cédé le terrain au Département, pour qu'il puisse construire un nouveau collège.

Quand le nouveau collège sera construit, l'ancien collège sera détruit aux frais de la Ville de St Avold.

Mais il tient à souligner que les enfants profitant des collèges et lycées de St Avold sont aussi ceux des communes avoisinantes.

Il termine en disant que quand une commune ou une autre a besoin d'aide, il est pour faire des choses en communion et non comme M. ATMANIA à essayer de tirer la couverture à lui et diviser.

M. le Président acquiesce en disant que la solidarité est aussi là.

Mme Marie-France GUERRIBRO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcelette veut bien que tout le monde soit solidaire et notamment sur les réseaux sociaux ou l'on parle d'elle avec de faux propos.

M. STEINER ne souhaite pas entrer dans ce débat.

M. SCHIRLE remercie M. le Maire de St Avold pour les précisions apportées et approuve totalement le projet.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_05-DE



**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

A voté contre : M. Tristan ATMANIA (St Avold) et son mandant M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a circular stamp.





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_05-DE

**S<sup>2</sup>LO**  
7307 - SD



**FINANCES PUBLIQUES**

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf : 13559205 / 2023-57606-59821

Metz, le 20 septembre 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération  
« Saint-Avold Synergie »**

## **AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**Nature de l'opération :** Cession d'un bâtiment à usage d'activité.

**Localisation du bien :** 10, Rue Victor Demange, 57 500 Saint-Avold, Moselle.

**Valeur minimale :** **430 000,00 € HT.** Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 5 %, ramenant la valeur minimale de cession, sans justification particulière, à 408 500,00 € (HT).



## 1 - CONSULTANT

Consultant : Communauté d'Agglomération « Saint-Avoid Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avoid.

Affaire suivie par : M. BONNEFOIS, Directeur général des services .

## 2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	4 août 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	18 août 2023
Date du dossier complet :	11 septembre 2023

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	Amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	Acquisition après exercice du droit de délaissement d'un propriétaire.

### 3.2. Nature de la saisine

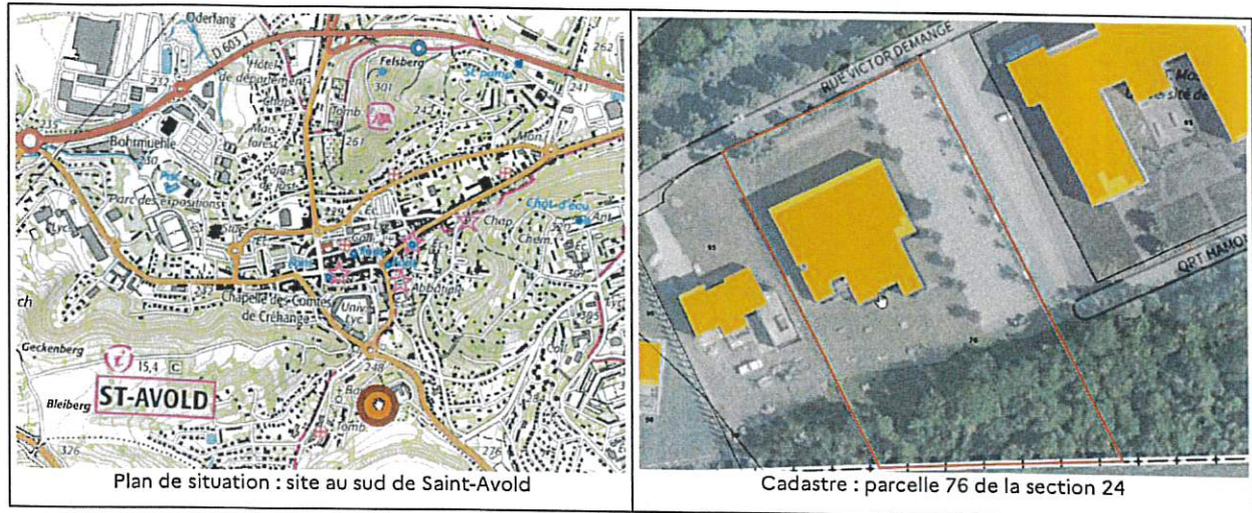
Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative, mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

La communauté d'agglomération souhaite céder l'ancien centre d'appels « Webhelp » de Saint-Avoid. La cession pourrait se faire au profit de la commune de Saint-Avoid.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale



Le bien immobilier est situé au sud de Saint-Avold, une commune membre de la communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien concerné par cette cession est situé rue Victor Demange, à côté de l'IUT de Saint-Avold, en limite de la zone urbanisée. Le bâtiment, qui dispose d'un parking asphalté d'une soixantaine de places, occupe environ 16 % de la parcelle, le reste du terrain étant aménagé en espaces verts.

### 4.3. Références cadastrales

Section 24 parcelle 76, d'une contenance de 67 a 17 ca.

### 4.4. Descriptif

Le bâtiment, d'environ 1 075 m<sup>2</sup> au sol, est une construction de 2007, en béton armé et charpente métallique, à toit terrasse. Un couloir transversal dessert, au sud, un bureau d'accueil, une salle de formation, une salle de réunion, un patio végétalisé, une cafétéria, un bureau avec terrasse, et deux blocs sanitaires avec vestiaires. Il dessert au nord un plateau ouvert - ancien centre d'appels - d'environ 500 m<sup>2</sup>. À l'étage, se trouvent deux bureaux en mezzanine et un local technique, avec aérothermes, dédié à la climatisation du bâtiment.



Façade nord-ouest (côté rue).



Plateau du centre d'appels au nord du bâtiment.

La surface développée du bâtiment, étage compris, est de l'ordre 1 038 m<sup>2</sup>. La superficie utile retenue est de l'ordre de 647 m<sup>2</sup> pour la partie principale et de 250 m<sup>2</sup> pour la partie secondaire, soit un total de 897 m<sup>2</sup> SU<sup>1</sup>. Les diagnostics techniques n'ont pas été transmis.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriétaire

Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie ».

### 5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

## 6 - URBANISME

La commune dispose d'un document d'urbanisme depuis 1981. Modifié à plusieurs reprises, la dernière mise à jour a été approuvée le 23 juin 2021. La modification prescrite en février 2022 a été approuvée le 31 janvier 2023. D'après le règlement graphique, le site est situé en zone « Uxb ». La zone « Ux » est une zone réservée essentiellement aux activités économiques. Les règles urbanistiques sont celles qui sont généralement appliquées dans ce type de zone. Dans le secteur « Uxb », les activités industrielles sont interdites et des règles de hauteurs spécifiques ont, en outre, été fixées.

<sup>1</sup> Superficie utile totale du bâtiment (partie principale + partie secondaire) selon données fiscales.



## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché immobilier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. Vu les caractéristiques du bâtiment, la recherche a été étendue à d'autres secteurs en Moselle. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée. Le site a été évalué en « terrain intégré ».

## 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

L'ancien centre d'appels étant un bâtiment polyvalent, pouvant accueillir d'autres activités sous réserve de respecter les règles d'urbanisme en vigueur, la recherche s'est portée sur les ventes de bâtiments à usage d'activité, au sens large du terme, d'une superficie<sup>2</sup> supérieure ou égale à 400 m<sup>2</sup>.

Date de l'acte	Localisation	Section	Parcelle	Surface utile	Prix de vente	Prix unitaire	Observations
29 mars 2022	THIONVILLE Rue des Terres Rouges	CP CP	472 477	840 m <sup>2</sup>	410 000 €	488,10 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage industriel ou artisanal. Terrain de 2824 m <sup>2</sup> .
23 déc. 2021	SAINT-AVOLD 7 rue du Mal Foch	1	23	400 m <sup>2</sup>	170 000 €	425,00 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage de bureaux. Bâtiment de 2009. Terrain de 1017 m <sup>2</sup> .
11 oct. 2021	CARLING 5181 Rue Charles Jully	7	179- 181- 198-202	1 650 m <sup>2</sup>	500 000 €	303,03 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage artisanal ou industriel. 2 bâtiments de 360 m <sup>2</sup> et 1290 m <sup>2</sup> de 1992.
27 sept. 2021	FREYMING- MERLEBACH Rue Abbé Heydel	16 20	704-709 956-960	750 m <sup>2</sup>	230 000 €	306,67 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage commercial. Bâtiment de 1995. Terrain de 2029 m <sup>2</sup> . Parking de 360 m <sup>2</sup> .
07 mai 2021	METZ 7 rue des Drapiers	BR	138	830 m <sup>2</sup>	390 000 €	469,88 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage artisanal ou industriel. Terrain de 1797 m <sup>2</sup> .
29 juin 2020	SAINT-AVOLD Rond Point Du Wenheck	20 20 20	106 111 119	1 390 m <sup>2</sup>	650 000 €	467,63 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage commercial. Terrain de 7435 m <sup>2</sup> .
11 mars 2020	SEMECOURT Rue Voie Romaine	B	700	622 m <sup>2</sup>	295 000 €	474,28 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage artisanal ou industriel. Terrain de 7156 m <sup>2</sup> .
01 janv. 2020	METZ 1 Rue des Mesoyers	DB	92	515 m <sup>2</sup>	250 000 €	485,44 €/m <sup>2</sup>	Locaux d'activité à usage de bureaux. Terrain de 4800 m <sup>2</sup>
					Moyenne	427,50 €/m <sup>2</sup>	
					Médiane	468,75 €/m <sup>2</sup>	

Dans la sélection retenue, les prix unitaires varient de 303,03 €/m<sup>2</sup> à 488,10 €/m<sup>2</sup> SU, en fonction de l'état des bâtiments au moment de la vente et de la pression immobilière locale. La valeur médiane de l'échantillon retenu se situe autour de 468,75 €/m<sup>2</sup> SU. Elle est nettement supérieure à la valeur moyenne de l'échantillon, qui se situe autour de 427,50 €/m<sup>2</sup> SU. Il

<sup>2</sup> Superficies utiles totales des bâtiments (parties principales + parties secondaires) selon données fiscales.

convient de noter que la plupart des bâtiments d'activité disposent, comme l'ancien centre d'appels, de vastes terrains libres, en nature d'espaces verts, de parkings, ou de dépôts non couverts. On notera par ailleurs que les termes de comparaison de l'étude sont plus anciens que le centre d'appels de Saint-Avold, et souvent moins bien entretenus.

### 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Vu l'environnement urbain favorable du site à évaluer, et les caractéristiques architecturales intéressantes du bâtiment, sa valeur minimale doit se situer entre 468,75 €/m<sup>2</sup> SU, valeur médiane de l'échantillon retenu, et 488 €/m<sup>2</sup> SU, valeur haute de la sélection. La valeur raisonnable de 480 €/m<sup>2</sup> SU, comprise dans cette fourchette estimative, pourra être retenue, comme estimation basse.

Sur la base de 897 m<sup>2</sup> SU, la valeur minimale du bâtiment, en « terrain intégré », peut se calculer de cette manière :

Type de bâtiment	Superficie	x	Prix unitaire €/m <sup>2</sup>	=	Valeur
Bâtiment d'activité à usage polyvalent	897 m <sup>2</sup>	x	480 €/m <sup>2</sup>	=	430 560,00 €
Montant arrondi à					<b>430 000,00 €</b>

La valeur minimale de l'ancien centre d'appels s'établit ainsi à 430 560,00 €, montant arrondi à **430 000,00 €**. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

### 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

### 11 - OBSERVATIONS

Compte tenu des caractéristiques spécifiques du bien immobilier et de la marge d'incertitude relative à la dynamique des ventes sur ce segment de marché, cette valeur vénale est assortie d'une marge d'appréciation de 5 %, ramenant la valeur minimale de cession, sans justification particulière, à 408 500,00 € (HT). S'agissant d'une opération de cession, la communauté d'Agglomération reste évidemment libre de négocier, au mieux de ses intérêts, au-dessus de cette valeur minimale. L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire, si les conditions du projet de cession étaient appelées à changer, avant la vente.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

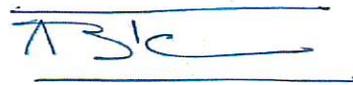
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_05-DE

S<sup>2</sup>LOW

## 12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances  
Publiques et par délégation,



**Alain BASTIEN**

**Inspecteur des Finances Publiques**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_05-DE

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 54**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAJLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guesling-Héméring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MÜLLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MÜLLER, Conseiller Communautaire (Viller).

### Point n° 6

**OBJET** : Acquisition d'un terrain au profit de la CASAS dans le cadre de l'extension du parking de la gare SNCF de Saint-Avold/Valmont.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par courrier du 6 décembre 2023, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été sollicité par la commune de Saint-Avold afin de régulariser une situation qui perdure depuis 2011.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

En effet, suite à la création d'une extension du parking de la Gare SNCF de Saint-Avold/Valmont, la Ville de Saint-Avold souhaiterait céder une parcelle située au niveau de la Gare SNCF de Saint-Avold/Valmont, à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, cadastrée comme suit :

### **Ban de Valmont**

Section 18 n°68 d'une contenance de 3 a 88 ca.

Après consultation de l'avis de France Domaine, il en ressort que la valeur vénale du terrain s'établit au montant HT de 1 750 €.

Après avis favorable de la Commission de Développement Economique, le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Entériner l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 750 € HT à la charge de la CASAS ;
- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

PJ :

- Avis du domaine
- Plan

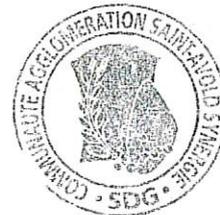
### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques  
Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : [ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Metz, le 4 décembre 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération  
« Saint-Avold Synergie »**

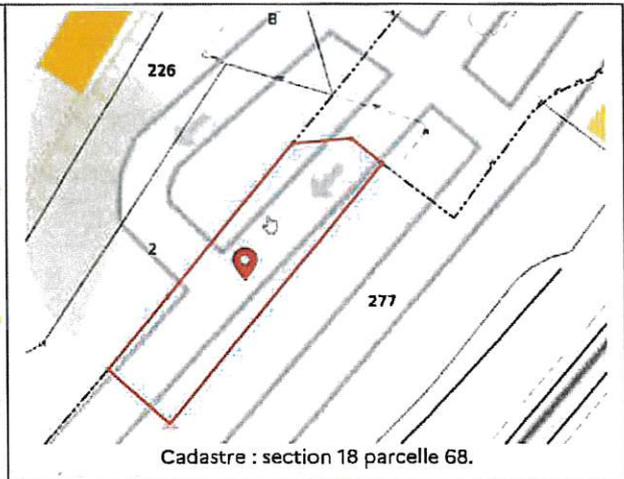
**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : [alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf : 14887801 / 2023-57690-85664

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**



Plan de situation : parking devant la gare de Saint-Avold



Cadastre : section 18 parcelle 68.

**Nature de l'opération :** Cession d'un terrain communal en nature de parking.  
**Adresse du terrain :** Rue de la Gare, 57 730 Valmont, Moselle.  
**Valeur minimale :** 450,00 €/a (HT).

**1 - CONSULTANT**

**Consultant :** Commune de Saint-Avold.

**Affaire suivie par :** Mme LAUER, responsable du Service « Urbanisme et foncier ».

**2 - DATES DE SUIVI**

Date de consultation :	7 novembre 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	7 novembre 2023

**3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE****3.1. Nature de l'opération**

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

**3.2. Nature de la saisine**

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016:	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

**3.3. Projet et prix envisagé**

Cession d'un terrain communal à la communauté d'agglomération « Saint-Avold - Synergie ».

Le prix de cession envisagé, soit 1 900 € HT, est basé sur un avis domanial daté du 21 décembre 2010<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Avis 2010-606V2430 : 1 900 € (490 €/a).

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

Le terrain est situé à l'est de Valmont, une commune membre de la Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Accessible par la rue de la Gare, le terrain est situé à proximité immédiate de la gare SNCF de Saint-Avold.

### 4.3. Références cadastrales

Section 18 parcelle 68, d'une contenance de 3 a 88 ca.

### 4.4. Descriptif

Le terrain, un quadrilatère irrégulier, est en nature de parking.

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriétaire

Commune de Saint-Avold (01/07/1997).

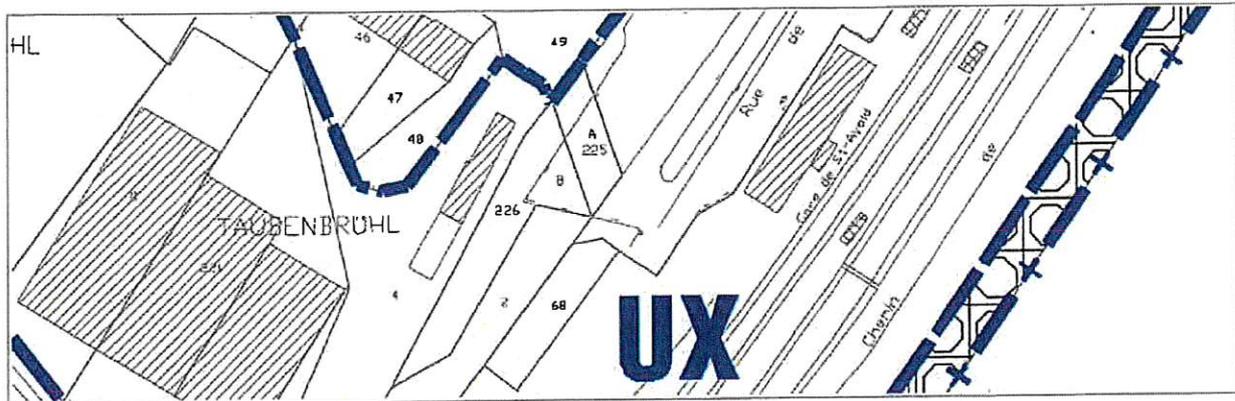
### 5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

## 6 - URBANISME

Commune	Événement	Préscription	Arrêt	Arrêté Enquête Publique	Début	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire	Abrogation	Transfert
VALMONT	Élaboration POS/PLU	20/12/72		-	06/10/77	04/11/77		30/11/1978			01/04/1984
VALMONT	Modification POS/PLU	04/05/16						07/06/2017	13/06/2017		
VALMONT	Mise à Jour POS/PLU	-						04/05/2018			
VALMONT	Mise/compatibilité - Déclar. proje	07/10/15					20/09/16	08/11/2016	15/11/2016		
VALMONT	Modification Simplifiée POS/PLU	21/12/17						27/02/2018	03/03/2018		
VALMONT	Mise à Jour POS/PLU	-						09/08/2018			

La commune dispose d'un document d'urbanisme depuis 1978. Ce document a été mis à jour et modifié à plusieurs reprises. La dernière modification a été approuvée le 3 mars 2018. La dernière mise à jour date du 9 août 2018.



Comme l'indique le plan de mars 2016, la parcelle est située en zone UX. La zone UX est une zone réservée essentiellement aux activités économiques. Les règles urbanistiques sont celles qui sont généralement appliquées dans ce type de zone.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

## 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

La valeur vénale du terrain a été déterminée en recherchant des transactions récentes sur le marché foncier local. Seules les dernières ventes effectuées sur les zones UX de Valmont ont été retenues.

Localisation	Date de la transaction	Section	Parcelles	Zone	Superficie (are)	Prix (HT)	Prix unitaire (€/are)	Observations
VALMONT	4 janv. 2022	21	39	UX3	1,50 a	500,00 €	333,33 €/a	Terrain à constructibilité réduite
VALMONT Parc industriel de Fürst	6 juil. 2021	29	55	UX	22,14 a	10 000,00 €	451,67 €/a	Terrain constructible non aménagé
VALMONT Zone d'activités Actival	30 mars 2021	19	160	UX3	26,53 a	10 612,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non aménagé
VALMONT Zone d'activités Actival	30 mars 2021	19	161	UX3	26,49 a	10 596,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non aménagé
VALMONT Rue du Gal De Gaulle	29 nov. 2019	21	30	UX3	41,96 a	16 784,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non aménagé



L'analyse des transactions portant sur des terrains situés en zone UX, à Valmont, montre un marché homogène. Les prix unitaires vont de 333,33 €/a à 452 €/a, selon la configuration des terrains.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain doit donc se situer entre 333 €/a et 452 €/a. Le terrain étant bien situé, la valeur de 450 €/a, proche du prix unitaire observé en juillet 2021, pourra être retenue.

Sur cette base, la valeur minimale du terrain cessible peut se calculer de cette manière :

Références cadastrales	Contenance (are)	x	Prix unitaire (€/are)	=	Valeur
Section 18 parcelle 68	3,88 a	x	450,00 €/a	=	1 746,00 €
			montant arrondi à		<b>1 750,00 €</b>

La valeur minimale du terrain cessible s'établit ainsi à 1 746,00 €, montant arrondi à **1 750,00 €**. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

S'agissant d'une opération de cession, la commune est libre de négocier au mieux de ses intérêts, au-dessus de la valeur minimale indiquée. Le prix de cession envisagé, de 490 €/a, n'appelle donc pas d'observation. L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si les règles d'urbanisme applicables au terrain, ou les conditions du projet, étaient appelées à changer avant la cession.

## 12 - COMMUNICATION À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_06-DE

S<sup>2</sup>LOW

du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

**Pour le Directeur départemental des Finances  
Publiques et par délégation,**



**Alain BASTIEN  
Inspecteur des Finances Publiques**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_06-DE



## Parcelle - Parking gare SNCF Saint-Avoid / Valmont



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Héméring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Fréyhouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

### Point n° 7

**OBJET** : Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité –  
Reversement des subventions versées par délégation de pouvoir.

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président de la CASAS à la mise en place du dispositif « Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité ».

En exécution de cette délibération, notre assemblée communautaire est invitée à prendre acte des subventions qui ont été allouées aux différentes sociétés concernées par ce dispositif ayant fait l'objet d'un examen préalable par le Comité de pilotage le 7 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_07-DE

S<sup>2</sup>LOW

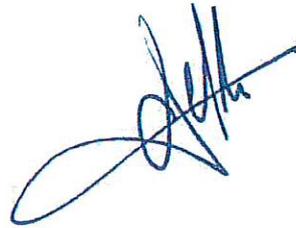
Le Conseil Communautaire prend acte de cette délibération.

*PJ : Tableau récapitulatif des aides octroyées.*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



**Tableau recensant les aides -  
Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité**

Raison sociale de l'entreprise	Lieu	Activité de l'entreprise	Montant total des dépenses subventionnables	Montant de la subvention accordée par la CASAS
L'AUDE AUX PAINS	25 Place de la République MORHANGE	BOULANGERIE	56 452,50 €	15 000 €
SMART PC CUSTOM	11 Rue de la Porte de France MORHANGE	MAGASIN INFORMATIQUE	5 095,22 €	1 528,57 €
K2 SARL	50 Rue Hirschauer SAINT-AVOLD	MAGASIN DE VETEMENTS	5 914,17 €	1 774,25 €
ROBINE DE FILLE	19 rue du Poincaré SAINT-AVOLD	MAGASIN DE COUTURE	4 530 €	1 359 €
COIFFURE SOPHIE	28 Boulevard de Lorraine SAINT-AVOLD	SALON DE COIFFURE	3 070 €	921 €
ESPRIT COSY	40 Avenue Foch FOLSCHVILLER	MAGASIN DE DECORATION	11 774,29 €	2 354,86 €
MEME COFFEE	6 rue Hirschauer SAINT-AVOLD	COFFEE SHOP	57 433,21 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>37 937,68 €</b>

Copil n°4 : 37 937,68 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_07-DE



Décembre 2023





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guesling-Hémaring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcelette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcelette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Terquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

#### Point n° 8

**OBJET** : Désignation de l'opérateur de compensation CASAS/Parkes sur le site de la carrière du Barrois.

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS) a délibéré en date du 16 décembre 2021 une convention de projet et un avenant en date du 20 mars 2023 avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE).

La CASAS a mandaté l'EPFGE pour faire l'acquisition du site de la cokerie de Carling, une friche industrielle de 53 ha 52a 15 ca, précédemment exploitée par la société Coke de Carling située sur la plateforme chimique de Carling/St-Avold, assurer la dépollution du terrain avant de la rétrocéder à la CASAS. Cette acquisition a été réalisée pour développer des projets industriels nécessitant un environnement « Seveso ».

Le secteur proposé comme terrain de compensation est localisé au sein des carrières des anciennes carrières de la Merle, localisées à l'Est du département de la Moselle au sein de la région naturelle du Warndt. Il s'agit de la partie Ouest des anciennes carrières de la Merle situé sur le banc communal de Saint-Avold. Cette zone représente une superficie d'environ 106 ha et le projet de compensation par la CASAS et l'industriel Parkes porte sur une superficie de 43 ha au sein de cet ensemble.

En parallèle des études portant sur l'implantation de ce projet industriel, la CASAS a lancé une procédure de permis d'aménager pour le reste du foncier disponible afin de permettre l'installation de nouveaux projets sur cette friche.

L'analyse des impacts du projet sur la biodiversité conclue sur la nécessité de mettre en place des mesures environnementales, afin de préserver les espèces et leurs habitats et de les maintenir localement dans un bon état de conservation.

La stratégie adoptée par la CASAS et par l'industriel Parkes a été de proposer des mesures compensatoires dont l'une à destination de l'Alouette lulu, sur un terrain d'environ 43 ha situé au sein des carrières du Merle (ensemble des carrières de Saint-Avold et carrière du Barrois à Freyming-Merlebach) et présentant des potentialités d'accueils favorables pour cette espèce. Une mise à jour de ce document a été récemment réalisée par le cabinet Ecolor à la demande de l'industriel Suez.

L'accompagnement des aspects biodiversité a été confié au bureau d'étude Atelier des Territoires par l'industriel Suez et au bureau d'étude Rainette par la CASAS. Les mesures de compensation qui seront proposées à l'Etat seront donc validées conjointement par ces 2 bureaux d'études. Cette délibération intervient en amont de l'élaboration des arrêtés préfectoraux établissant les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

La CASAS envisage un accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL) pour assurer le suivi et la mise en application des mesures compensatoires. L'objectif étant de compenser l'impact du projet industriel de Carling/Saint-Avold sur l'Alouette lulu ainsi que les travaux de gestion permettant la pérennité de l'espèce animal sur le site. L'outil de maîtrise du foncier sera à définir par la suite.

Parallèlement à cette mesure de compensation sur le site du Barrois, dont la propriété et la gestion sont confiées à la CASAS et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, un avis de manifestation d'intérêt commun sera lancé prochainement en vue de la réalisation éventuelle d'un projet touristique et dont le Conseil Communautaire en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.



En vertu de ce qui précède et suivant l'avis favorable émis par le Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à conventionner avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la réalisation de l'étude compensatoire à mener sur le site du Barrois et ceci au mieux des intérêts de la CASAS en lui donnant tous pouvoirs à cet effet ;
2. Prévoir les crédits correspondant au Budget Primitif 2024.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,  
S. COSCARELLA





Rédigée le : 12/02/2024  
Rédacteur 1 : Gaëlle Schmitt  
Rédacteur 2 : Choisissez un élément.

## Proposition de mesures compensatoires lié au réaménagement du site de plateforme chimique de Carling-Saint-Avold (57)

Département : Moselle  
Commune : Saint-Avold  
Nom du site : Carrière Barrois  
Numéro du site : /

Maîtrise foncière – si oui :  Nouveau site  Extension  Renouvellement convention

Type de protection :  P,  BE,  BEA,  ORE,  CC,  CP – à définir

Prémption environnementale :  Oui  Non

Mesures Compensatoires :  Oui  Non

Autre :

Partenariat  Convention  Prestation  Ressources Humaines  Travaux (volet financier)  
 Police  Chasse

### CADRE GENERAL

#### Présentation du contexte de la demande

La communauté d'agglomération de St-Avold synergie (CASAS) a fait l'acquisition en janvier 2023 d'une friche industrielle de 50 Ha précédemment exploitée par la société Coke de Carling située sur la plateforme chimique de Carling/St-Avold. La CASAS a mandaté l'Etablissement Public Foncier du Grand Est pour en faire l'acquisition, assurer la dépollution du terrain avant de le rétrocéder à la CASAS. Cette acquisition a été réalisée pour développer des projets industriels nécessitant un environnement « Seveso ».

#### Situation actuelle

Sur les 50ha du terrain industriel, environ 24Ha font l'objet d'une réservation exclusive du consortium des sociétés SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric pour y développer un projet de construction et d'exploitation d'unités de préparation de matières plastiques et de recyclage par dépolymérisation des « PET » (projet PARKES). Dans le cadre de cet aménagement, des expertises environnementales ont eu lieu au sein du site et ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces faunistiques, dont une protégée et patrimoniale : l'Alouette lulu. Ce sont environ 6 à 8 couples dont la présence a été montrée sur une superficie d'environ 40Ha (sur un total de 50Ha pour la friche).

En parallèle des études portant sur l'implantation de ce projet industriel, la CASAS a lancé une procédure de permis d'aménager pour le reste du foncier disponible afin de permettre l'installation de nouveaux projet industriels sur cette friche.

L'analyse des impacts du projet sur la biodiversité conclue sur la nécessité de mettre en place des mesures environnementales, afin de préserver les espèces et leurs habitats et de les maintenir localement dans un bon état de conservation.

La stratégie adoptée par la CASAS et par l'industriel de Parkes a été de proposer des mesures compensatoires dont l'une à destination de l'Alouette lulu, sur un terrain d'environ 43 Ha situé au sein des carrières du Merle (ensemble des carrières de Saint-Avold et carrière du Barrois à Freyming-Merlebach) et présentant des potentialités d'accueils favorables pour cette espèce. Une mise à jour de ce document a été récemment réalisée par le cabinet Ecolor à la demande de l'industriel Suez.

L'accompagnement des aspects biodiversité a été confié au bureau d'étude Atelier des Territoires

par l'industriel Suez et au bureau d'étude Rainette par l'agglomération. Les mesures de compensation qui seront proposées à l'Etat seront donc validées conjointement par ces 2 bureaux d'études. Cette note intervient en amont de l'élaboration des arrêtés préfectoraux établissant les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

#### La carrière de Saint-Avoid

Le secteur proposé comme terrain de compensation est localisé au sein des carrières des anciennes carrières de la Merle (voir carte page 3), localisées à l'Est du département de la Moselle au sein de la région naturelle du Warndt. Il s'agit de la partie Ouest des anciennes carrières de la Merle situé sur le banc communal de Saint-Avoid. Cette zone représente une superficie d'environ 106 ha et le projet de compensation par la CASAS et l'industriel Parkes porte sur une superficie de 43ha au sein de cet ensemble.

Le creusement des carrières de la Merle, dans un secteur initialement exclusivement forestier, a commencé juste après la première guerre mondiale sur la commune de Freyming- Merlebach (secteur ouest) et en 1979 sur le ban communal de Saint-Avoid (secteur ouest).

Large de 850 mètres et longue de 4 km, l'ensemble des carrières de la Merle, le plus grand du bassin houiller, a des allures de canyon. Son exploitation s'est arrêté en 2001 sur la partie Ouest.

Les deux parties de la carrière du Merle étant situées sur les bans communaux de plusieurs communes et n'étant pas localisées sur le territoire d'une seule et unique intercommunalité, elles n'ont pas connu la même évolution.

Elles n'ont également pas été mises en sécurité en même temps par Charbonnages de France.

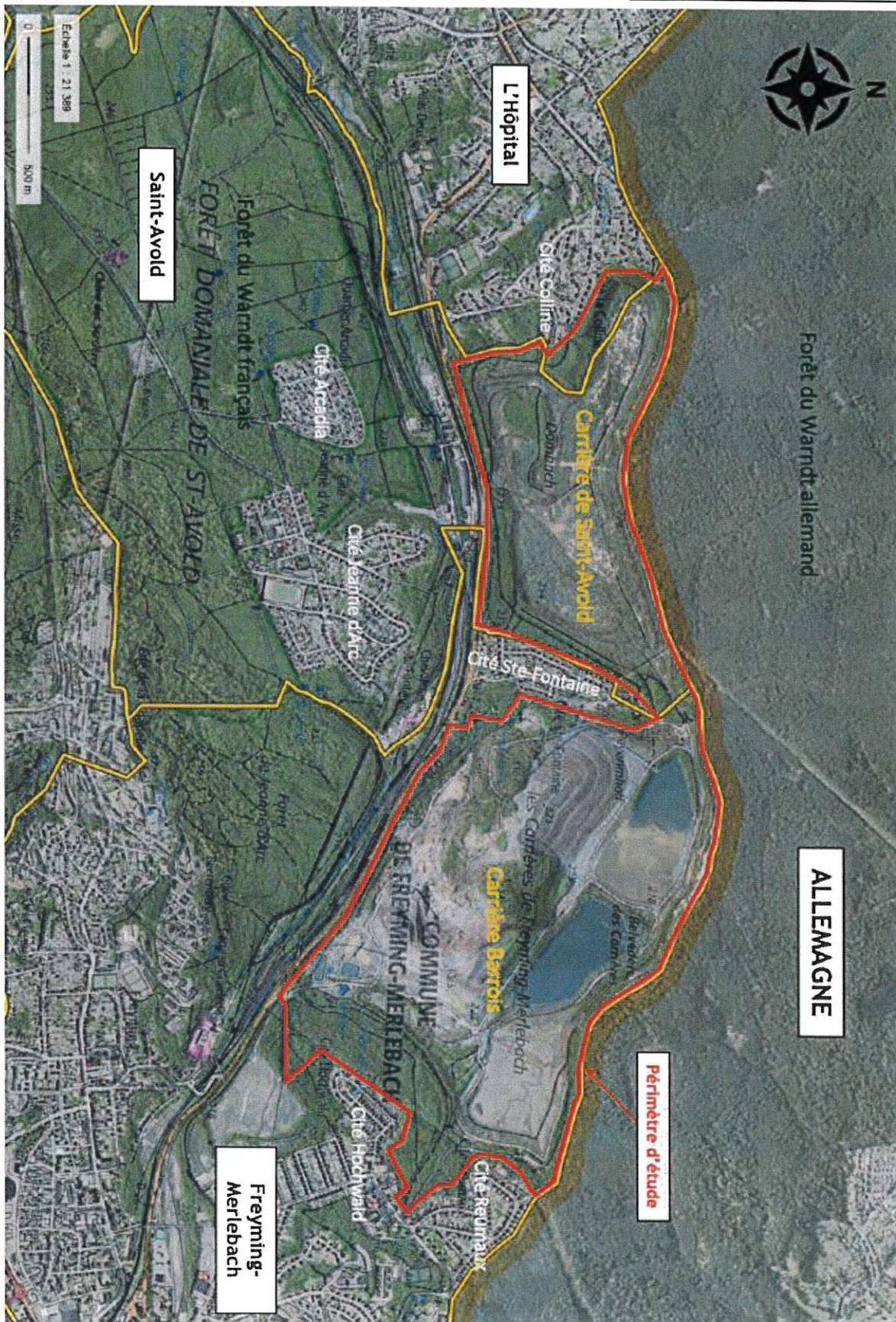
Les travaux de mise en sécurité de la carrière de Saint-Avoid (partie Ouest des carrières du merle – objet du projet de compensation) ont débuté en 2001 et les terrassements se sont achevés fin 2004. Le fond de la carrière a été remodelé pour rassembler les eaux et assurer leur écoulement, un chenal a été aménagé pour évacuer les eaux de ruissellement directement dans le ruisseau du Merle.

Les travaux de mise en sécurité ont donc considérablement modifié la topographie et par conséquent les écoulements d'eau et la distribution et l'alimentation des secteurs humides (flaques, mares...).

Depuis sa mise en sécurité, le site n'a été que peu modifié et l'absence de gestion des milieux ouverts entraîne le développement d'une friche arbustive (Pin sylvestre, Bouleau, Genêt à balais, Canche, ...) et de quelques espaces de friches herbacées. L'embroussaillage de la carrière est progressif. Ainsi, l'évolution naturelle de la carrière aboutira à un couvert forestier dans 20 à 30 ans, défavorable aux espèces animales des milieux ouverts.



Anciennes carrières du Merle (en rouge)



## INTERET ECOLOGIQUE

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'espèces d'amphibiens extrêmement rare telles que le Pélobate brun, le Crapaud vert ou encore le Crapaud calamite. Près d'une trentaine de mare sont recensés dans la carrière de Saint-Avold, entre ces habitats, les milieux sableux alentours et les nombreux espaces ouverts, cette carrière est particulièrement propices aux amphibiens.

D'autres espèces présentes également un intérêt fort parmi elles on retrouve le Grand murin et le Vespertillon à oreilles échancrées qui utilisent le site comme zone de chasse. On y retrouve également des espèces telles que le Pic cendré, la Rousserole turdoïde, l'Azuré de l'ajonc ou encore la Couleuvre à collier  
Les falaises de la carrière sont également fréquentées par le Hibou Grand-Duc d'Europe.

## DECISION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Non évalué pour le moment.

## DESCRIPTION FONCIERE (tableau)

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface
Saint-Avold	Dombach (aussi appelé carrière de Saint-Avold)	63	33	106 ha Dont 43 ha sont concernés par le projet de compensation

Autrefois propriété de l'EPF Grand-Est, la carrière de Saint-Avold a été racheté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.

**COÛTS :** Non évalué

## FINANCEMENT ET FINANCEURS

L'ensemble du coût de l'opération sera pris en charge par la CASAS et le consortium Suez RV France, Loop industries et SK Geo Centric dans le cadre des mesures compensatoires relatives au projet d'aménagement de la plateforme chimique de Carling/Saint-Avold.

## NIVEAU PRIORITE PAQ

Axe protéger :

2. Protéger de nouveaux sites et accroître la surface protégée pour favoriser leur résilience

Axe accompagner :

1. Les CEN, acteurs de la séquence Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner, Suivre (ERCAS)
3. Développer l'ancrage territorial

## PROPOSITION D'ACTIONS

L'agglomération de St-Avold Synergie souhaite proposer au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine d'assurer la mission « d'opérateur de compensation » sur le site de la carrière du Barrois. C'est -à-dire qu'il souhaite que le CEN Lorraine mettent en application les mesures compensatoires à savoir la mise en protection d'une partie de la carrière de Saint-Avold dans le but de compenser l'impact du projet industriel de Carling/Saint-Avold sur l'Alouette lulu ainsi que les travaux de gestion permettant la pérennité de l'espèce sur le site. L'outils de maîtrise du foncier sera à définir par la suite mais les négociations seront orientées dans le but de mettre en œuvre la protection la plus durable possible. De même, sous réserve de l'accord du bureau, il sera négocié l'augmentation des surfaces de compensation proposées au sein de la carrière de Saint-Avold.

Cette note intervient avant l'élaboration des arrêtés préfectoraux afin de statuer sur l'implication du CEN dans ce projet.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_08-DE



## DECISION

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur l'implication du Conservatoire dans la mise en œuvre de ces mesures compensatoires et la mise en protection d'une partie de la carrière barrois qui en résulte.

Il est demandé au Bureau de donner mandat au Président pour la signature des pièces permettant la mise en œuvre de ce projet (convention de partenariat et maîtrise foncière).



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... ° En exercice : 79.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM KONIECZNY, DELLEES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Mariella NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Driesen ;  
M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessting-Héméring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérg-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Fréyousse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 9

**OBJET** : Salon de l'Habitat – Versement d'une participation financière ;

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

Par courrier du 26 janvier 2024, l'Association des commerçants et artisans de Saint-Avold (ACASA) a sollicité le concours financier de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

À cet effet, un stand sera dédié à notre agglomération pour la mise en valeur de l'Habitat, durant toute la période de ce Salon qui se déroulera le 22,23 et 24 mars 2024 à la salle de l'Agora à Saint-Avold.

Cette aide se justifie par la prise de compétence autour de l'Habitat par la CASAS et par la renommée de ce Salon, qui s'étend au-delà du territoire intercommunal.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de 5 000 € TTC à l'association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold ;

2. Habilitier le Président ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tout pouvoir à cet effet étant précisé que les crédits sont prévus au Budget 2024.

### Discussion

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold trouve l'intervention de M. Philippe RENARD, Vice-Président et Rapporteur de ce point, pathétique car la participation de la CASAS au salon de l'Habitat n'en est pas à sa première année, et il espère que ce ne sera pas la dernière. M. ATMANIA estime qu'il n'est pas nécessaire de participer à une commission pour savoir que la CASAS finance chaque année cet évènement et il remercie M. RENARD.

M. Philippe RENARD fait remarquer à M. ATMANIA que c'est bien de s'excuser de ne pas assister aux commissions. Cela fait rire M. RENARD. Il trouve cette intervention déplorable, simplement parce que M. ATMANIA n'a pas d'autres arguments que celui-là pour justifier son absence aux commissions.

Au questionnement de M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling, M. RENARD rappelle que cette subvention est versée à l'association organisatrice, à savoir l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold, l'ACASA.

### Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulé, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Barnard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lésling à M. Remy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérg-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Fraybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 10

**OBJET : ZAnER.**

**Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie, et, en particulier, son article L.141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que, de leurs ouvrages connexes ;

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant que la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables oblige plus que jamais les territoires à se doter d'une vision stratégique en matière d'énergies renouvelables qui soit en cohérence avec leur politique de transition écologique ;

Considérant *les données du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PCAET et les objectifs à atteindre en matière de production d'EnR à hauteur de 30% à l'horizon 2030 contre 9.7% actuellement ;*

Considérant qu'un débat s'est tenu le 11 mars 2024 au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet de territoire au titre du 1° du I de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la tenue du débat dont un exemplaire de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat et à ses services compétents.

*PJ : Compte rendu du débat sur les ZAnER.*

### Discussion

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold demande si les communes n'ayant pas délibéré à ce jour, pourront le faire par la suite, et si cela entrainera un nouveau vote au Conseil Communautaire. Il souhaite également savoir quel sera le rôle de l'intercommunalité dans la coordination de ces zones d'accélération. Il se demande s'il y aura une participation financière de la CASAS aux projets des communes qui souhaitent implanter des énergies renouvelables sur leur territoire. Et enfin pour terminer, il indique avoir compté plus de trente-cinq conseillers communautaires absents lors de la réunion débat du 11 mars 2024, et pense que chacun avait sans doute une très bonne raison d'être absent.

M. le Président souligne que M. ATMANIA faisait partie des absents.

M. ATMANIA indique qu'il avait participé à la réunion de sa commune et que cela était déjà bien suffisant.

M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Rapporteur de ce point, répond que les services de la Préfecture avait demandé à la CASAS, désignée Référent par le Préfet de Région, de délibérer avant le 31 mars 2024. Il siègera au côté de M. le Président à Strasbourg. Il souligne que la CASAS, par son dynamisme et les projets de son territoire, a été mise en avant, et ceci est une opportunité pour la CASAS car les porteurs de projets verront leurs dossiers accélérés.

M. le Président précise qu'il n'y a pas de possibilité de rattrapage pour les communes n'ayant pas délibéré sur les zones et que pour l'heure le sujet ne concerne pas la participation financière de la CASAS mais uniquement les délimitations des zones afin de faciliter les futures implantations.

M. ATMANIA précise qu'il souhaitait justement connaître l'opinion du Président concernant les aides financières qui pourront être apportées aux communes par la CASAS.

M. MENIERE annonce qu'à ce jour 416 cartes ont été reçues de toutes les communes et que 325 ont été traitées par les services de la CASAS.

M. le Président rappelle que l'objectif de cette procédure est de permettre d'accélérer le traitement des demandes des promoteurs et des communes, et que pour les communes n'ayant pas délibéré cela prendra un peu plus de temps pour déposer les projets, cela étant dû à la procédure en amont.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold demande si beaucoup de communes n'ont pas délibéré.

M. MENIERE informe que trois communes ne l'ont pas fait.

M. Philippe RENARD précise que toutes les questions posées là sont définies dans la notice préfectorale et qu'il suffisait bien sûr de la lire.

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen souhaite remercier M. MENIERE pour sa disponibilité et son travail.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





## COMPTE RENDU

### de la REUNION/DEBAT sur la planification des ZAE nR

Transition :  
ED.

Le lundi 11 mars 2024  
Salle des congrès – SAINT AVOLD

#### Membres présents :

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Laurent MENIERE, en charge du suivi des dossiers EnR,  
MM. Gaston ADIER, Jean Paul ADRIAN, Jean-Jacques BALLEVRE Robert BINTZ, Mme Suzanne BUSDON, MM. Sébastien CLAMME, Jean DELLES, Claude DERU, Mme Monique EISENBACH BETTINGER, MM. Laurent FILLIUNG, Antoine FRANKE, Dominique GROSS, Bernard JACQUOT, Mme Olga KLUCZYCK-WEISS, MM. Frédéric MARTINELLE, Jean MEKETYN, Jean Paul MULLER, Philippe RENARD, Patrick SEICHEPINE, René STEINER, Rémy THISS, Jean TOURSCHER, Bernard TREUVELOT, Mme Anna VECCHIO, M. Didier ZIMNY

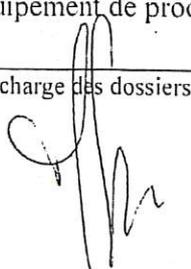
M. Hugues BONNEFOIS, DGS,  
Mme Elisabeth DOERFLINGER, CASAS,

#### Membres excusés :

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, M. Tristan ATMANIA, Mme Malika ATTOU, M. Christophe BADO, M. Daniel BALLIE, Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Mme Monique BETTINGER, M. Jean-Claude BOHN, M. Guy BORN, M. Jean-Claude BREM, M. Julien CLAISER, M. Rémy FRANCK, M. Lothaire GAUDIG, M. Amandine GUERIN, Mme Marie-France GUERRIERO, M. Pascal HELFENSTEIN, Mme Myriame HOMBOURGER, M. Roland IMHOFF, M. René KAPFER, Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, M. Philippe KOEHLER, M. Alain KONIECZNY, M. Jean-Paul LALLOUETTE, Mme Stéphanie LATTA, M. Pascal LAUER, M. Alain LETULLIER, Mme Hélène LUDMANN, M. Fabrice MAJEWSKI, M. Michel MALGLAIVE, M. Sébastien MARET, M. Jean-Claude MAYOT, Mme Nicole MELLARD, M. René MICK, M. Cédric MULLER, M. Vincent MULLER, Mme Edahbia NACIRI, Mme Marielle NICOLAS, M. Cyrille NOTIN, M. Roger PIERSON, Mme Gabrielle PILARD, Mme Nathalie PILI, M. Kurt SCHIRLE, M. Emmanuel SCHULER, Mme Raymonde SCHWEITZER, Mme Virginie SPIR, M. Claude STAUB, M. Sébastien THISSE, Mme Myriam TRIDEMY, M. Gabriel WALKOWIAK, M. André WOJCIECHOWSKI, M. Romuald YAHIAOUI, M. Umit YILDIRIM, M. Mustafa ZOR.

#### ORDRE DU JOUR :

1) Réunion Débat sur la planification des Zones d'Accélérations dédiées à l'implantation d'équipement de production d'Energie Renouvelable (ZAE nR).

En charge des dossiers EnR 	Directeur Général des Services 	Président de la Communauté d'Agglomération 
---	---	---

## REUNION DEBAT sur les ZAEN

Lundi 11 mars 2024

M. le Président introduit la réunion en indiquant que les questions autour des Energies Renouvelables EnR deviennent un véritable enjeu pour le territoire. Qu'à travers des projets comme la production d'hydrogène ou la découverte de l'hydrogène natif, les enjeux ont une portée qui va au-delà du territoire CASAS et que c'est certainement au vu du contexte qu'il a été sollicité pour siéger au Comité Régional de l'Energie (CRE) de la Région Grand Est.

M. le Président annonce qu'il a sollicité M. Ménière pour suivre ces dossiers au sein de l'agglo mais également pour l'accompagner sur ces dossiers au CRE.

M. Ménière rappelle qu'au vu de l'intérêt que présentent les projets sur le territoire de la CASAS, la désignation de M. le Président pour siéger au CRE est une chance. Il ajoute que la démarche de recensement des zones dédiées à la production d'énergie renouvelable est une première et qu'elle a pu être fastidieuse pour les communes, mais, qu'elle permettra d'avoir un premier aperçu au niveau des choix des communes et des potentiels de production au niveau de l'agglo. Il complète en indiquant qu'un comité technique va être créé pour porter et accompagner les décisions sur ces thématiques.

Présentation du diaporama qui présente le contexte mondial, le cadre législatif avec la loi APER et les objectifs de réduction des consommations et de production d'énergies renouvelables. La loi APER cadre également la charge aux communes de définir des Zones d'Accélération dédiées à la production d'Energie Renouvelable et de procéder à une phase de concertation du public. Les zones validées par le conseil municipal doivent être cartographiées sur le site dédié pour obtenir un quantitatif de production. S'en est suivi une présentation des cartes agrégées par type d'énergie.

M. Ménière reprend la parole pour indiquer qu'à travers ces cartographies, ce sont les choix politiques qui transparaissent.

Certains élus interrogent sur l'atteinte des objectifs par rapport à ce qui a été délibéré. A ce jour la production se situe à 11.7% et nous devrions produire 25%. Il peut probable que l'on atteigne les 50% à l'horizon 2030. Les élus souhaitent savoir quelle sera la suite. Il est probable que les services de la DDT demandent aux communes de compléter ou étendre leurs zonages. Il est également possible que « l'intérêt majeur » soit évoqué.

Des élus s'interrogent sur le rôle des énergéticiens ou des transporteurs d'énergie notamment par rapport au déploiement de nouvelles lignes ou les sollicitations de porteurs de projets. Pour les énergéticiens, les cartographies vont donner des indications qui vont orienter leurs choix. Plusieurs porteurs de projets démarchent activement les maires certains agriculteurs et il est difficile d'estimer et d'évaluer les projets. La question de la cohérence des ZAEnR au niveau intercommunal se pose et elle pourrait intervenir dans l'élaboration d'un PLUi.

M. le Président conclut la réunion en rappelant que les enjeux pour les communes comme pour l'agglo sont conséquents et que ce sujet devra être suivi.

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BÖHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
M. Umil YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guesling-Hémering ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybcousa) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

#### Point n° 11

**OBJET** : Nouveau Contrat de ville de la CASAS 2024-2030 : « Engagements 2030 ».

**Rapporteur** : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

#### Nouveau Contrat de ville de la CASAS 2024-2030

Le Contrat de ville de l'Agglomération de Saint-Avold Synergie a été instauré par la loi du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Il recense les actions que chaque signataire (État, collectivités, entreprises économiques, culturelles ou sportives...) s'engage à conduire et financer selon les orientations principales définies ensemble. 2024 marque le lancement du nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » qui s'appuiera sur l'évaluation du précédent contrat et sur les travaux de co-construction et de concertation menés avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le Contrat de ville de l'Agglomération de Saint-Avold Synergie 2024-2030, tel que prévu dans la loi et piloté par l'Agglomération de Saint-Avold Synergie, est en cours d'élaboration. Il s'appuie sur la circulaire gouvernementale du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 qui précise la méthodologie recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants et sera finalisé au premier semestre 2024.

Le Contrat de ville de l'Agglomération de Saint-Avold Synergie 2024-2030 vise à promouvoir des actions diversifiées à destination des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville et adaptées aux besoins de ces deux quartiers à travers la méthode de « l'aller vers les habitants », le travail dans la proximité, la capacité à innover et expérimenter des actions répondants aux attentes exprimées.

Le pilotage par la CASAS est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action, indispensable au développement de ces quartiers.

### La géographie prioritaire

#### Territoires éligibles au contrat de ville métropolitain 2024 – 2030

La liste des quartiers prioritaires a été établie par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Les délimitations des quartiers ainsi que les données sociodémographiques des quartiers sont consultables sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/>

Sur le territoire de la CASAS, 2 Quartiers Prioritaires (QPV) portant sur 3 communes ont été retenus :

- FURST : Communes de Folschviller et Valmont
- CARRIERE-WENHECK : Commune de Saint-Avold

### Le Contrat de ville

Le Contrat de ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle des EPCI entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le principe d'engager les démarches de travail de la CASAS pour élaborer le nouveau contrat de ville 2024-2030.

### Discussion

M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold, intervient pour dire que la politique de cohésion urbaine, dont on parle, n'existe pas. Ces quartiers sont défavorisés depuis tellement longtemps et pour longtemps encore. On ne fait que du saupoudrage dans des buts uniquement électoralistes ; cela est dramatique. En matière de politique de la ville on a dépensé des millions d'euros pour aucun résultat aujourd'hui, pour des zones de non-droits où les habitants vivent dans l'insécurité ; et maintenant on souhaite étendre les zones, et donc peut-être encore réduire les sommes allouées, pour continuer à faire du saupoudrage et ne pas solutionner les véritables problèmes.

M. Didier ZIMNY, Vice-Président, Maire de Folschviller et Rapporteur de ce point, pense que M. BREM a sans doute raison sur le fond, car la politique de la ville existera malheureusement encore dans le futur, mais rappelle que la discussion de ce soir porte sur un projet de co-construction pour l'élaboration des objectifs que l'on peut fixer justement pour tenter de réduire cette fracture sociale telle que la décrit M. BREM. Bien sûr que le souhait serait qu'un jour on ne parle plus de Politique de la Ville, mais pour cela nous sommes peut-être trop bas dans l'échiquier politique, en revanche en attendant puisque l'Etat nous accorde des crédits pour améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers, il invite tout le monde à participer aux réunions proposées afin d'élaborer ensemble les objectifs et les priorités attendues dans le nouveau contrat de ville pour les six prochaines années.

M. BREM précise que la priorité doit être l'habitat afin que les habitants de ces quartiers puissent vivre dans des conditions décentes.

M. ZIMNY indique que justement l'objectif pour les élus concernés est de définir les priorités du nouveau contrat de ville notamment lors de la prochaine commission politique ville qui d'ailleurs a été élargie.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold, souhaite compléter en indiquant que nos quartiers sont oubliés depuis longtemps. Il en appelle à l'Etat pour apporter son aide aux collectivités et aux bailleurs pour la rénovation urbaine qui est nécessaire, en comparaison des communes proches qui bénéficient de dispositif tel que l'ANRU et qui ne savent plus quoi faire de l'argent reçu.

M. ZIMNY est d'accord et rappelle que lors de la venue de Mme la Ministre des Collectivités Territoriales, il lui avait fait part des difficultés rencontrées par les communes concernées notamment concernant l'ANRU dont on ne bénéficie pas et aussi en terme d'éducation avec l'élargissement des programmes REP et REP+ pour nos écoles. A ce jour, il n'a pas eu de réponse mais indique qu'il va relancer le ministère compétent.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_11-DE

S<sup>2</sup>LO

Mme Monique BETTINGER, conseillère Communautaire de St Avold, rajoute qu'effectivement M. ZIMNY fait remonter les informations même si cela ne sert peut-être pas à grand-chose, mais qu'effectivement le travail est fait.

M. ZIMNY la remercie pour ses propos.

Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange, aimerait que l'on en profite pour sensibiliser l'Etat afin que l'on arrête de conserver des ghettos encore en 2024, que l'on favorise la mixité sociale.

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold, souhaite revenir sur le Fonds de Participation des Habitants, initialement pris en charge, en 2001, par lui-même par le biais du CIA du Wenheck, pour dire qu'à cette époque beaucoup de choses étaient mises en place pour améliorer la vie des habitants. Maintenant on lui rapporte que plus rien ne se fait et espère que le FPH continuera dans le bon sens.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold, souhaite savoir où en est l'avancée de la demande faite, à la sous-préfecture par la commune de St Avold d'exercer la compétence Politique de la Ville pour sa commune en remplacement de la CASAS.

M. le Président répond que cela a été refusé et que cela restera une compétence de la CASAS.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 mars 2024

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, FILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, THIEL, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME,  
MM. GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBORGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. GAILLOT, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff par Mme Anna THIEL, Suppléante ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Martelle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;  
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président et Maire de Valmont ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;  
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire et Maire de Lalling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guesling-Héméring ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;  
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcelette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcelette ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
- **Absents excusés : 3**  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;  
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 10**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Bilding) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

---

### Point n° 12

**OBJET : Débat d'orientations Budgétaires – Année 2024.**

**Rapporteur : M. le Président**

Depuis la loi 'Administration Territoriale de la République' (ATR), du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel de la gestion de l'EPCI, en l'occurrence la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie).

L'article 107 de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi 'NOTRe', publiée au Journal Officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par M. le Président de l'EPCI, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, puisque le ROB doit en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de l'EPCI en tenant compte des projets intercommunaux avec des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations des administrés de la CASAS, tout en intégrant le contexte économique mondial et national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi des Finances 2024, avec la situation financière de la CASAS.

M. le Président de la CASAS porte à la connaissance des Membres de l'Assemblée Communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, ci-annexé et dont lecture sera donnée par Monsieur Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services de la CASAS.

M. le Président de la CASAS soumettra ce débat à la discussion.

### Discussion

M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold, revient sur le dernier rapport de la Cour des Comptes qui avait pointé du doigt un retard concernant la mutualisation de certaines compétences, il souhaite que l'on grandisse tous ensemble, que tous mettent leurs compétences en commun et que l'on trouve la meilleure façon de le faire, car nous avons sans doute du retard par rapport à d'autres intercommunalités.

M. le Président est d'accord avec le fait que l'on travaille main dans la main, et même si l'on revient de loin, on a déjà, en quatre ans, les élus et les administrés, travaillé ensemble pour en arriver là aujourd'hui ; et il espère que les choses vont encore s'améliorer même si le discours de l'Etat est plutôt pessimiste. Les équipes sont mobilisées au niveau des élus.

M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin, intervient concernant l'industrie sur notre secteur car il constate que beaucoup de chose se passe au nord de notre territoire, notamment sur le développement des entreprises alors qu'au sud, le territoire s'appauvrit, l'industrie part malgré notre dynamisme. Les entreprises se sont installées et grandies grâce aux bâtiments relais. Il souhaite qu'à l'avenir dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ce secteur soit considéré et que l'on prévoit un développement par l'intermédiaire de ces bâtiments relais industriels. D'ailleurs, officieusement suite à l'arrivée des gens du voyage, il semblerait que l'ancien secteur Centre Mosellan, soit considéré prochainement comme une zone de revitalisation, il sera donc bien de rebondir là-dessus ; cela profiterait aux petites entreprises, pour l'avenir de notre territoire qui est très en recul.

M. le président rajoute que concernant les bâtiments relais, il y a des projets en discussion afin de récupérer des bâtiments. Les secteurs sud sont déjà proposés mais l'on met toujours en avant le problème de l'espace routier, qui en réalité n'en est pas un du fait de la proximité avec Metz, Nancy, et la voie de Strasbourg. Et à juste titre, puisque le réseau autoroutier de Strasbourg va devenir payant, cela peut donc devenir une aubaine pour nous, avec une augmentation du trafic routier vers la partie sud du territoire. Par contre, si l'on souhaite les entreprises mais pas les voitures, M. le Président n'a pas de solution.

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling, constate que dans le domaine de la santé il serait important de développer l'offre de soin plutôt que de la maintenir comme indiqué dans le ROB. Si l'on a des ambitions industrielles, il faut pouvoir garantir un suivi médical pour tous et nous devons être attractif dans ce domaine aussi.

M. le Président précise, concernant le souci des hôpitaux, qu'il a eu une réunion avec le Directeur de SOS Santé, M. STEINER pour St Avold et M. SCHULER pour le Département afin de maintenir le service des urgences dans notre hôpital centre, car les médecins généralistes s'appuient sur ce service pour s'installer ou rester sur le territoire, et si ces hôpitaux viennent à disparaître, ce sera encore plus grave. Nous sommes sur le front en matière de médecine et attendons des réponses à nos demandes faites au plus haut niveau. La participation de quinze mille euros octroyés par la CASAS pour l'installation d'un nouveau médecin est un bon démarrage. Chaque commune peut également, si elle le souhaite et en a les moyens, proposer une aide pour attirer les médecins. Mais malheureusement les médecins cherchent la densité de population pour s'installer, il est donc plus difficile de les attirer sur les territoires ruraux. A ce jour, toutes les facultés de France contactées n'ont donné aucune réponse. On espère que la tendance s'inversera un jour et que ce seront les médecins qui nous solliciteront pour s'installer chez nous.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold, intervient pour préciser qu'avec le nombre de places supplémentaires ouvert en faculté de médecine, à savoir 13.000, on n'est pas proche de l'inversion de la courbe. Pour ce qui concerne l'aide à l'installation versée par la CASAS, la problématique est que cette aide est commune aux quatre autres intercommunalités et elle n'est donc pas suffisamment attractive, on ne se démarque pas. Il faudrait plutôt, comme il l'avait déjà proposé, s'associer à des projets de maisons de santé car les jeunes médecins sont plus attirés par la possibilité de travailler en groupe et non seul dans un cabinet, pour tous les avantages que cela apporte.

Pour ce qui concerne le ROB tel que présenté, M. ATMANIA rappelle que forcément au niveau du Budget Principal il y a une amélioration de la capacité de désendettement puisque l'on ne fait plus de versement du Budget Principal pour équilibrer le Budget des OM, c'est une fatalité.

Concernant la mutualisation, il s'interroge pour l'ensemble des communes membres de la CASAS. Nos communes doivent être aidées justement et non également. Il faudrait également se poser la question de la mutualisation de notre administration afin éventuellement de réaliser des économies de charges et de proposer la mise à disposition de personnel pour certaines communes.

Par rapport aux autres éléments du ROB, concernant le cercle nautique de St Avold et le fait que les bassins intérieurs resteront ouverts pendant la durée des travaux des bassins extérieurs, M. ATMANIA ne se satisfait pas du fait que le complexe nautique soit fermé les week-ends en période hivernale car déjà il y a une baisse du service public pour les habitants alors que d'un autre côté on augmente les impôts et aussi il faut voir qu'autour de nous il y a des intercommunalités qui investissent pour rénover leurs complexes nautiques ; notre complexe ne peut donc pas être compétitif.

Concernant Terre de Jeux, la labellisation a été obtenue pour toutes les communes qui l'ont demandé, ce n'est donc pas une réussite. Il faudrait quand même qu'il y ait des actions concrètes par rapport à l'évènement majeur mondial que sont les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Et pour terminer concernant les relations transfrontalières, M. ATMANIA rappelle que le projet Prisma n'est pas porté par l'intercommunalité et que les autres indications présentées sont des projets déjà existants.

M. ATMANIA déplore que n'apparaît pas plus la question de la fiscalité, et que l'on indique l'avoir améliorée ; mais au prix d'une augmentation fiscale totalement déraisonnable. On ne parle pas de réduction de taxes alors que les recettes fiscales sont revalorisées. Donc soit la situation s'est véritablement améliorée et auquel cas il faut faire le geste, soit la CASAS ne le fait pas et alors il y a incohérence par rapport aux propos tenus.

M. le Président répond qu'il y aurait incohérence à baisser la fiscalité cette année pour la réaugmenter l'année prochaine, donc il faut attendre. Concernant la piscine, les travaux des bassins extérieurs, assez conséquents, vont être programmés car la CASAS doit se mettre en conformité avec les demandes de l'ARS ; l'étude est en cours afin de rendre la piscine plus ludique. M. le Président ne souhaite pas que le tarif d'entrée de la piscine soit augmenté afin qu'elle reste accessible à toutes les familles. C'est son choix mais il est possible d'y revenir.

M. ATMANIA souhaiterait qu'une enquête sur les pratiques des usagers soit menée afin de déterminer leur temps passé à la piscine. Il doute que nous soyons compétitifs en comparaison des sommes investies par d'autres EPCI pour des travaux.

M. le Président précise que le coût de nos travaux à la piscine dépassera certainement les 700.000 euros, et que des études sur les entrées sont déjà réalisées. Nous avons fait le choix de fermer la piscine le week-end par rapport au nombre d'entrées réalisées et au coût du personnel nécessaire.

À la suite d'échanges troublés entre M. Philippe RENARD, Vice-Président et Maire de Destry, et M. ATMANIA, M. RENARD répond que la mutualisation qui pouvait se faire avant était une situation totalement incompréhensible, et heureusement la CASAS en est sortie. Grâce à cela on a pu rétablir les comptes de la CASAS, et certains services sont en train d'être mutualisés, des mutualisations qui profiteront à l'ensemble des communes de la CASAS.

M. STEINER souhaiterait un débat plus constructif.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE



Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte à M. le Président de la CASAS du Rapport d'Orientation Budgétaire ci -annexé.

M. le Président remercie les conseillers communautaires présents et lève la séance.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 26 mars 2024

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a large, stylized blue loop.





Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



# SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

S<sup>2</sup>LO

La construction du budget 2024 s'annonce moins incertaine que les précédents exercices, après les fortes perturbations subies suite à la crise sanitaire et au conflit russo-ukrainien, le contexte économique semble se stabiliser. En outre, la loi de finances 2024 ne prévoit pas de mesures impactant significativement les budgets locaux, après plusieurs années de réformes fiscales d'ampleur. Comme constaté ces dernières années, dans une économie mondialisée, tout événement géopolitique majeur peut avoir des impacts pour notre Territoire. Nous devons donc continuer à gérer la collectivité avec prudence tout en poursuivant nos ambitions inscrites dans les objectifs du mandat.

La CASAS peut s'appuyer en cette année 2024 sur une situation financière rétablie et saine pour pouvoir aborder l'avenir avec prudence et sérénité pour se fixer de nouveaux objectifs.

C'est ainsi que le futur développement de notre territoire doit être porté par la nécessité de réussir certains enjeux primordiaux dont la priorité est en matière d'EMPLOI, pour réussir notre attractivité notamment sur le site de la Plate-forme Chimique de Carling /Saint-Avold, avec l'apport de nouvelles implantations d'entreprises spécialisées en Chimie Verte (CIRCA – STOCKMEYER et PARKES) ainsi que la transformation du site de la Centrale Emile Huchet qui après le dynamitage de la tour aéroréfrigérante numéro 5, sera appelée à devenir dans le futur une éco-plateforme incarnée par le projet EMIL'HY porté par Gazel Energie.

La CASAS doit continuer d'agir à travers l'implantation de nouvelles entreprises sur nos différentes zones communautaires qui favoriseront l'emploi avec la perspective d'avoir de nouveaux habitants, et développer la Transition Ecologique à travers le PCAET (Plan Climat Air Energie Technologie) mais aussi les ZAnER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables).

La CASAS devra accroître la modernisation de l'Habitat par le PLH, la Mobilité douce (Schéma Directeur Vélo), tout comme le Développement du Tourisme (Aménagement du Site du Barrois et Nouvelle Localisation de l'Office du Tourisme), ou encore la Cohésion Sociale (Nouveau Contrat Politique de la Ville 2024-2030), la mixité avec les actions Egalité Femmes/Hommes, sans oublier nos associations culturelles et sportives qui font briller notre territoire.

En matière de services aux usagers, la CASAS s'est dotée depuis le début de la présente mandature, de régies en matière d'eau et d'assainissement qui remplissent à ce jour parfaitement ses missions.

Une nouvelle régie avec autonomie financière a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec la Régie de Collecte des déchets Ménagers, qui aura comme mission de procéder à la collecte des Déchets sur l'ensemble du territoire dès le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Dans le domaine de la santé, il sera important, pour le territoire, de maintenir, avec le soutien de l'ARS, nos services d'urgences et de maternité, et de continuer à attirer toujours plus de nouveaux médecins généralistes et spécialistes.

L'Environnement et la gestion des Déchets continueront d'être déployés par l'intermédiaire de la Régie de Collecte des Ordures Ménagères qui gèrera au 1<sup>er</sup> juin 2024, l'entièreté de la collecte de nos usagers sur l'ensemble du territoire.

En matière de dépenses de fonctionnement du personnel, il est à relever une baisse sensible des dépenses à hauteur de 10€ par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des budgets concernés (au lieu de 13€ en 2023).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces compétences mobilisera des moyens humains et techniques renforcés avec une concentration forte au profit des acteurs et des administrés de notre territoire.

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL</b>	<b>p. 4 à 5</b>
<b>II. CONTEXTE INTERCOMMUNAL</b>	<b>p. 6 à 49</b>
<b>A. Les orientations budgétaires de la CASAS pour l'exercice budgétaire de l'année 2024</b>	<b>p. 6 à 30</b>
<b>1) Compétences obligatoires</b>	<b>p. 6 à 27</b>
- COMMERCE	p. 8
- PLH / Equilibre Social de l'HABITAT	p. 8
- AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	p. 9
- COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS	p. 9
- TOURISME—ESPACES VERTS	p. 9 à 12
- PROTECTION ANIMALE	p. 13
- ORGANISATION DE LA MOBILITÉ	p. 13 à 15
- ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE - GEMAPI	p. 15 à 24
- ASSAINISSEMENT – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p. 24
- EAU POTABLE	p. 25 à 26
- POLITIQUE DE LA VILLE	p. 26
- NUMÉRIQUE	p. 26
- RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES	p. 26
- POLICE INTERCOMMUNALE	p. 27
- COMMUNICATION / INFORMATIQUE	p. 27
<b>2) Compétences facultatives</b>	<b>p. 27 à 30</b>
- URBANISME—INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME	p. 27
- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	p. 27 à 29
- MAISONS France SERVICES	p. 29
- COMPLEXE NAUTIQUE DE SAINT-AVOLD	p. 29
- POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS	p. 29
- TERRE DE JEUX	p. 30
- NOUVELLES COMPÉTENCES	p. 30 à 31
<b>B. Les évolutions de la fiscalité et les dotation de l'Etat avec la gestion de la dette</b>	<b>p. 31 à 38</b>
<b>C. Les ressources humaines de la CASAS</b>	<b>p. 38 à 49</b>
 <b>III. ANNEXES</b>	 <b>p. 50</b>

## **I. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

S<sup>2</sup>LO

La Loi des Finances 2024 a prévu une augmentation de l'enveloppe DGF à hauteur de 222,5 M€. 190 M€ seront réservés aux dotations de péréquation communale que sont la Dotation de Solidarité Urbaine (90 MC) et la Dotation de Solidarité Rurale (100 MC). La Dotation Nationale de Péréquation ne sera quant à elle pas abondée.

Les 30 M€ restant concernent la dotation d'intercommunalité des EPCI permettent de financer 1/3 de sa progression prévue à + 90 M€. Les 2/3 restants (60 M€) seront financés par la réduction de la dotation de compensation. Ainsi si la Dotation d'Intercommunalité augmente de 90 M€, la Dotation de Compensation diminue de 60 M€.

Enfin, 2,5 MC viennent abonder le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARCI). Si la hausse de l'enveloppe peut apparaître comme positive, l'augmentation n'est au final que de + 0,8% par rapport à 2023, soit une évolution bien inférieure à celle de l'inflation.

### **A. Intégration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement**

La Loi des Finances 2024 a fixé le niveau des dotations et des compensations d'exonérations entrant dans le périmètre des variables d'ajustement. Pour 2024, l'article 24 du PLF propose une minoration de ces variables à hauteur de 67 M€, soit le niveau de minoration le plus élevé depuis 2021.

La minoration qui ne concernait pas le bloc communal en 2023, s'élèvera à — 12 M€ pour les EPCI en 2024.

Cette recette (la DCRTP) perçue depuis 2010 vient compenser en partie la suppression de la taxe professionnelle.

L'Etat prévoit de répartir ce prélèvement sur les EPCI en fonction du niveau de leurs recettes réelles de fonctionnement. Cette méthode est fortement critiquée par les associations d'élus, le niveau des RRF d'un EPCI ne reflétant pas son niveau de richesse mais davantage son niveau d'intégration. En outre, ce mode de calcul s'oppose à la méthode de répartition de la dotation d'intercommunalité, qui est d'autant plus importante que le niveau d'intégration d'un EPCI est élevé.

### **B. La montée en puissance des Dotations d'Investissement 2024**

Le soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités territoriales à travers les dotations s'accroît ces dernières années avec notamment la création de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local puis celle du Fonds vert en 2023. L'objectif de l'Etat est de pouvoir davantage cibler certaines opérations et d'encourager les projets de transition écologique.

L'enveloppe de l'ensemble de ces dotations, qui était comprise entre 800 et 900 M€ entre 2012 et 2016, a atteint 1,8 Md€ en 2022 puis 2,5 Md€ en 2023, et il est prévu une nouvelle montée en puissance avec un montant de 3 Md€ dans le PLF 2024.

Dans le détail, l'enveloppe de DSIL est reconduite à son niveau de 2023 (soit 570 M€ en autorisation d'engagement), assorti d'un rehaussement de l'objectif de financement de projets favorables à l'environnement de 25 à 30 %.

Le fonds vert est quant à lui abondé de 500 M€, passant de 2 à 2,5 milliards d'euros. Cette augmentation est cependant intégralement fléchée sur les rénovations de bâtiments scolaires.

### **C. Modification du calendrier de suppression de la CVAE**

La Loi de Finances 2023 dans son article 55 avait supprimé la CVAE dès 2024. Au final, en raison du coût budgétaire important de cette suppression pour l'Etat, la Loi de Finances 2024 a prévu de l'étaler sur 3 ans, et de repousser la suppression définitive à 2027. Ainsi, son taux est fixé à 0,28 % pour 2024, 0,19 % pour 2025 et 0,09 % pour 2026.

Depuis 2023, cette décision est compensée pour les collectivités concernées, sous forme d'une fraction de TVA nationale. Pour rappel, la compensation comprend une composante socle dont le montant est figé à 10 milliards d'euros, ainsi qu'une compensation « FNAEDT » (Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires), qui est indexée sur l'évolution de la TVA et dont le montant s'élevait à 600 M€ en 2023.

Cette mesure a fait resurgir les interrogations concernant la compensation à l'euro près de cet impôt local. En effet, les associations d'élus se questionnent notamment sur la prise en compte complète de la dynamique de la CVAE et sur sa répartition. En outre, ils regrettent toujours le prélèvement 2023 de 650 M€ sur la composante socle qui avait permis d'alimenter le fonds vert et les investissements des SDIS.

### **D. La Mise en place d'une exonération de Taxe Foncière pour les logements sociaux anciens faisant l'objet de rénovation thermique**

La Loi de Finances 2024 pérennise et complète le dispositif d'exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés il y a au moins 40 ans et qui feraient l'objet de travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer d'un classement F ou G à un classement A ou B.

Si cette mesure est positive pour favoriser la réhabilitation du parc locatif social ancien, elle fait l'objet de débats car le texte ne prévoit pour l'instant aucune forme de compensation de cette perte aux collectivités. Par ailleurs, l'Etat contredirait ainsi l'article 177 de la LFI 2022 qui prévoit que si l'Etat ne compense pas une exonération fiscale, sa mise en œuvre doit être conditionnée à une décision de l'organe délibérant, ce qui ne semble pas prévu ici.

### **E. Prolongation de l'Abattement de la Taxe Foncière pour les Bailleurs sociaux (TFPB) dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**

L'article 7 du PLF 2024 comporte une disposition qui prolonge jusqu'en 2024 d'une part, puis sur la durée des prochains contrats de ville d'autre part, l'abattement de 30 % de taxe foncière pour les logements sociaux situés en QPV.

### **F. Extension du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

L'enveloppe nationale dédiée au FCTVA sera augmentée de 364 MC en 2024. Il s'agit d'une part de tenir compte de la hausse du niveau d'investissement des collectivités ces deux dernières années, et d'autre part de prendre en compte l'annonce du gouvernement de rendre les dépenses d'aménagement de terrains éligibles au FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## II. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

### A. Les orientations budgétaires de la CASAS pour l'exercice budgétaire de l'année 2024

La CASAS comprend au **1<sup>er</sup> janvier 2024**, une population locale de **52 150 habitants** (contre 52 419 habitants en 2023 soit - 269 habitants) et une population totale de **53 130 habitants** (contre 53 429 habitants en 2023 soit - 299 habitants).

Monsieur le Président de la CASAS soumet à l'assemblée communautaire, les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS pour l'année 2024.

#### 1) Compétences obligatoires

##### a) Evolution du chômage sur le territoire de la CASAS

En 2024, le taux de chômage sur le territoire de la CASAS oscille toujours entre 7 et 8% de la population active.

##### b) Aides financières

- Adhésion aux organismes économiques suivants :

- MOSL ATTRACTIVITÉ : 78 629 €
- INITIATIVES MOSELLE EST : 15 880 €
- ISEETECH : 3 000 € (en instance de dissolution)

- PROJETS DU TERRITOIRE WARNDT/NABORIEN/PLATEFORME CHIMIQUE ST AVOLD-CARLING

La CASAS en est membre avec les EPCI du WARNDT, de FREYMING-MERLEBACH et FAULQUEMONT en vue de mener des projets à caractère industriel portant notamment sur :

- Développement de la filière hydrogène sur la plateforme de Carling – Saint-Avold par le projet EMIL'HY, qui doit voir le jour dès 2027, permettant la création de 200 emplois.

Et suscitera la venue d'une véritable filière, à travers la connexion au réseau enterré MosaHYc de 100 kms dont l'objectif à partir de 2027 est également d'acheminer de l'hydrogène depuis les producteurs jusqu'aux industriels de la Grande Région (Moselle, Sarre et Luxembourg).

D'autres acteurs pourraient également venir s'implanter sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, comme VERSO ENERGY qui prévoit d'investir près de 450 M€ sur le site pour une production d'hydrogène vert.

N'oublions pas que le site de Carling/Saint-Avold a déjà réussi sa transformation en chimie verte par l'implantation :

- De la Société AFYREN NEOXY, investissement de près de 150 M€, spécialisée en acides organiques dédiés à la nutrition animale, à l'alimentation humaine et à la cosmétique ;
- De la Société METABOLIC EXPLORER spécialisée en production d'acides utilisés dans l'industrie pharmaceutique.

- De la Société STOCKMEYER (ex QUARON).
- De la Société CIRCA (groupe australien) qui prévoit à l'horizon fabrication d'un solvant vert à partir des forêts vosgiennes. Une aide financière par notre assemblée consulaire.

Enfin, le projet PARKES, fruit d'un consortium international, dont fait partie le groupe SUEZ, spécialisé dans le recyclage des plastiques via un procédé innovant et inédit. Cette venue, dont le démarrage d'activité est envisagé en 2027, générera près de 450 M€.

La CASAS sera appelée à délibérer sur la cession de ce site au profit de PARKES par l'intermédiaire de l'EPFGE, actuel propriétaire.

En vue d'alléger les charges financières de la CASAS en matière de construction de bâtiments, la CASAS sera appelée à étudier la possibilité de création d'une Société d'Economie Mixte dédiée aux Bâtiments.

- CONVENTION CASAS/DÉPARTEMENT DE MOSELLE PORTANT SUR L'OCTROI D'AIDES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire a prorogé ladite convention avec le Département de la Moselle. Au vu des nombreux dossiers enregistrés, il sera proposé de porter l'enveloppe financière de 100 000 € à 150 000 €.

En 2024, 10 lettres d'intention ont été enregistrées.

- ÉLABORATION D'UN PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

La CASAS devra soumettre pour son compte ou celui de ses communes membres, des dossiers de financement jugés prioritaires et appelés à être examinés par son Comité Directeur présidé par M. le sous-préfet de l'Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle.

c) Zones Communautaires

L'ensemble de nos zones économiques communautaires qui génèrent à ce jour plus de 5 000 emplois doit connaître en 2024, la concrétisation de nouvelles entreprises sur notre territoire, qui figure sur l'annexe 1 ci-jointe, avec près de 200 emplois supplémentaires.

- Transfert des ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Il reste pour l'an 2024 à opérer le transfert des zones économiques suivantes (dont les négociations sont à mener entre les communes respectives et la CASAS) pour leur concrétisation, à savoir :

- Zone dite Lavoisier à Morhange ;
- Zones Artisanales du Gros-Hêtre et Hollerloch à Saint-Avold ;
- Zone Espace Patton à Saint-Avold.



## - Signalétiques des ZONES d'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Une nouvelle signalétique a été mise en place au niveau des différentes entrées de zones économiques communautaires.



## - Extension de ZONES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Dans le souci de la recherche de maîtrise foncière, M. le Président de la CASAS continuera à mener à bien, ses investigations sur les possibilités d'extension de zones foncières à caractère économique, pouvant porter sur :

- La plateforme de la Cokerie de CARLING, dont une mission de projet a été confiée à l'EPFGE pour répondre à un besoin industriel imminent ;
- Propriétés HENRY/DOLL, sises le long de la voie de contournement vers le Warndt.

## COMMERCE

La CASAS, partenaire avec la Ville de Saint-Avold pour l'opération Cœur de Ville (CV) et avec la Commune de Morhange pour l'opération Petites Villes de Demain (PVD), continuera à travailler de concert pour promouvoir les plans d'actions envisagés et notamment la redynamisation et la revitalisation

du Centre-Ville de Saint-Avold et du secteur de la Gare de Valmont et des différentes actions de revitalisation de la Commune de Morhange, qui se manifestent au travers des dispositifs nationaux ACV et PVD (ingénierie, habitat, commerce, tourisme et mobilité).

A noter également que la CASAS a mise en place une aide ciblée au Commerce et à l'Artisanat à hauteur du montant de 200 000 € par an sur 5 ans, conformément au règlement instauré par la Région GRAND EST. Pour l'année 2023, 18 demandes ont été enregistrées.

Enfin, relevons que la CASAS homologuera, par une délibération, une participation financière d'un montant de 5 000 € au Salon de l'Habitat, montant identique à 2023.

## PLH/Équilibre Social de l'HABITAT

La CASAS poursuivra sa politique en matière d'Habitat par les différentes actions suivantes :

- Le Conseil Communautaire a délibéré sur le PLH pour définir les orientations et déterminer un programme d'actions qui sera soumis aux Conseils Municipaux des communes membres pour avis ;
- La réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- La réalisation d'une OPAH-RU en liaison avec l'opération Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ;
- Le maintien de l'Aide à la Collectivité à 500 € ;
- La poursuite de la mission de suivi-animation du dispositif prévu par le CALM ;
- Le renouvellement d'un Prestataire de Service de l'ordre de 20 000 € pour l'année 2024.

## AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES VOYAGE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage continuera à être assurée par la Société SAINT-NABOR SERVICES, via une Délégation de Service Public, dont le contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 5 ans, moyennant une prestation financière de 135 670 € net/an.



## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

L'année 2024 verra l'application de l'harmonisation tarifaire entre les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan.

Celle-ci répondra à un souci d'équité et d'égalité sur notre territoire.



En matière de déchets ménagers, le Conseil Communautaire confiera à la Régie de Collecte, au 1<sup>er</sup> juin 2024, l'ensemble de la collecte sur le territoire de la CASAS.

Celle-ci doit permettre de réduire le coût de fonctionnement de la collecte avec une meilleure proximité auprès des usagers.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déchetteries, notre assemblée intercommunale sera invitée à inscrire au Budget

Primitif, les prévisions budgétaires suivantes :

- Création d'une nouvelle déchetterie sur l'Hôpital : Acquisition du terrain HENRY + lancement de la Maîtrise d'œuvre avec étude préliminaire : **90 000 € TTC + 50 000 €**
- Travaux de réhabilitation de la déchetterie de Valmont : **200 000 € HT**
- Création d'une nouvelle plateforme sur Morhange : **7 000 €**
- Etude de faisabilité pour l'implantation d'une déchetterie à Vahl-Ebersing : **20 000 €**

## TOURISME – ESPACES NATURELS

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur les prévisions budgétaires élaborées par la Commission Tourisme et Espaces Naturels, à savoir :

### a) Office de tourisme « Cœur de Moselle »

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme, ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme de Pôle qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI seront appelés à travers une convention, à réexaminer la cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT fixée à 2,50 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Il est envisagé au cours de la présente année le transfert du siège de l'Office de Tourisme à la Place Paul COLLIN de Saint-Avold.

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 135 000 €**



**b) Contribution financière exceptionnelle**

Versement d'une contribution financière exceptionnelle exercice 2023 d'un montant de 40 000 € à l'office du tourisme pour la mise en force de la taxe de séjour, à savoir :

- pour les travaux avec l'agence « nouveaux territoires »,
- pour la gestion de la plateforme et de la collecte,
- pour la mise en place de la régie,
- pour le temps de travail avec les actions de formations du personnel, de suivi et de la collecte (déclaration, reversement et relances), et
- pour les actions de répression.

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 40 000 €**

**c) Chemins de randonnée**

1. Convention signée sur la base de 307 km pour l'entretien des circuits avec les clubs vosgiens à raison de 23 € du km soit :

- Pour le club Vosgien de Saint Avold :  $184 \text{ km} \times 23 = 4\,232 \text{ €}$
- Pour les Chnobottes :  $98 \text{ km} \times 23 = 2\,254 \text{ €}$

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 6 500 €**

2. Travaux d'entretien des sentiers VTT par l'Ateliers des talents

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 22 050 €**

3. Conception d'une nouvelle charte graphique et remplacement de 7 panneaux de départ des circuits de randonnées.

**Prévisions budgétaires en investissement : 10 000 €**

**ÉVÉNEMENTIELS**

**a) L'association Festival PhotoNature**

La CASAS et la Ville de Morhange partenaire de la manifestation du 22 au 24 mars 2024. Mise à disposition d'infrastructures (centre socioculturel pour expositions et conférences, bâtiment d'animation sur le domaine touristique de la Mutche) et prêt de matériels divers.

Subvention demandée à la CASAS pour l'organisation de la manifestation pour un montant de 1 000 €. Grand Prix CASAS du concours « photo » pour un montant de 300 € (1er prix, 2ème prix et 3ème prix).

Une journée « écoles du territoire » qui aura lieu le vendredi 22 mars 2024, animations proposées aux instituteurs et aux enfants, un ramassage gratuit en bus sera proposé.

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 500 €**

b) Opéra Rock « Des Lampes dans la Nuit »

M. le Président de la CASAS présentera le renouvellement du spectacle dédié aux Mineurs, dont la participation financière pour 2023 était de 46 129 €.

c) Syndicat Mixte pour la création et la gestion du musée de la Mine

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 30 000 €**

**ESPACE NATURELS SENSIBLES**



a) Appel à Manifestation d'Intérêt

Le CENL a identifié sur 7 communes du territoire et sur celui de la CA de Sarreguemines des prairies riches en biodiversités, qu'il est essentiel de préserver. Les deux Collectivités ont donc sollicité l'AERM pour être accompagnées financièrement dans cette démarche. Coût de l'opération pour la CASAS pour 5 ans 29 198,58 €.

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 840 €**

b) Marché Animation DOCOB Natura 2000

Renouvellement de l'animation du Site Natura 2000 pour la période 2023-2026

Coût prévisionnel de 111 000 €

Subventions : AERM 55 500 € - Région : 27 750 - FEDER : 27 750 €

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 0 €**

c) Travaux de sécurisation carrière Saint Fontaine

Concernant la nature et la consistance des travaux de sécurisation de la Carrière du Barrois, la CASAS s'est engagée dans une démarche de préservation de la carrière dite barrois et pour se faire il est nécessaire d'en sécuriser les accès au site par la pose d'une glissière anti-intrusion sur 3 km sur Saint-Avold. Des travaux d'élagage seront également nécessaires.

**Prévision budgétaire en investissement : 303 800 € HT**

**Subvention attendues fonds charbon : 243 040,00 € HT**

**CASAS : 60 760, 00 €**

**Prévision budgétaire complémentaire pour Travaux d'élagage : 30 000 € HT**

**Accompagnement CAUE : 3 000 €**

d) Travaux assainissement Bischwald

Des travaux de mise en conformité (assainissement, électricité, bassins...) sont à prévoir sur le domaine du Bischwald.

**Prévision budgétaire en investissement : 40 000 € HT**

e) Chêne des Sorcières

Des travaux sont à prévoir pour sécuriser le chêne montant prévisionnel : 60 750 €

**Budget prévisionnel en investissement : 5 000 €**

f) Projets touristiques sur le site du Barrois

Projet COUCOO : un projet de bail emphytéotique sera soumis à l'homologation du Conseil Communautaire.

**HISTOIRE - Devoir Mémoriel**

a) Parc du Furst à Folschviller : mise en lumière de la tour marteau (Chevalement)

La commission propose de mettre en valeur l'édifice par l'éclairage de la tour Marteau de Folschviller.

Montant des travaux : 90 000 €

Subventions : 18 000 €



b) Accompagnement des sociétés de cercles d'histoire du territoire

- Versement d'une subvention pour la publication d'une revue faisant la promotion du Pays Naborien et Centre Mosellan dans les domaines de l'histoire économique, culturelle et religieuse.

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 500 €**

- Semaine Marchante

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 500 €**

- Fête du battage

**Prévisions budgétaires en fonctionnement : 500 €**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion de la fourrière animale est confiée à la Police Intercommunale sise à Porcelette, qui concerne les chiens errants et en divagation ainsi que les chats en divagation.

Une prévision budgétaire de 7 000 € est envisagée pour la stérilisation des chats et les soins vétérinaires des chiens et chats, dont le Conseil Communautaire a été appelé à voter en séance du 20 février 2024.



## **ORGANISATION DE LA MOBILITÉ**

### **Réseau de transport Transavold :**



A mi-parcours de la concession de service public, 2023 a été l'occasion d'opérer un certain nombre d'aménagements du réseau de transport en commun « Transavold » : mise en place de 2 réels allers-retours par jour des lignes 6 (Saint-Avold-Carling-L'Hôpital) et 10 (Saint-Avold Folschviller-Valmont), desserte du quartier Crusem à Saint-Avold sur le trajet retour de la ligne 7 « Santé », réajustement des horaires de la navette Trans'Express et ligne 11 pour une meilleure correspondance avec les trains, adaptations des horaires des lignes 2, 3, 5 et 1 afin de pallier à l'arrivée des bus après la fermeture des collèges La Fontaine et Lycée Technique Charles Jully.

En outre, le fonctionnement du service de Transport A la Demande (TAD) a été élargi à 4 allers-retours par semaine.

Par ailleurs, pour développer la proximité du réseau envers les usagers et améliorer son accès, un point de vente a été ouvert à la Maison France Service de Morhange et l'inscription ainsi que la vente en ligne des cartes de bus pour les scolaires sont, désormais, possible.

En 2024, après une année 2023 riche en adaptation, les lignes seront aménagées uniquement pour affiner l'offre de transports face aux nouveaux besoins. Néanmoins, des évolutions seront apportées sur d'autres champs :

- Réseau de transport scolaire « Tran'School » : dématérialisation de la carte de bus. Autrement dit, chargement du titre de transport scolaire sur un smartphone.
- Transport A la Demande (TAD) : Fin de la distinction des horaires entre PMR et tout public : fonctionnement de 8 h à 19 h pour tout le monde.
- Billettique, vers l'interopérabilité totale de la billettique du réseau : après avoir mise en place l'interopérabilité des supports (possibilité de charger plusieurs supports sur la carte Simplicité du réseau Transavold : Le Met, Cabus, réseau de la CA Sarreguemines Confluences, Forbus de la CA Forbach Porte de France ... etc.), il s'agira d'offrir cette fois-ci, la possibilité de régler plusieurs titres de transport en une seule fois, via une tarification combinée.

- Transport transfrontalier :

- Poursuite du projet de coopération Bi Bus en partenariat avec les communes de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'académie de Sarrebrück sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue. En 2023, au total, ce sont 9 écoles et 500 élèves de la CASAS qui en ont bénéficié.

#### **Coût de l'opération : 20 000 € TTC par an.**

- Activation d'une ligne Saint-Avold- Sarrelouis (destinée à faciliter les déplacements des actifs transfrontaliers vers la zone d'activités de Lisdorfer Berg de Sarrelouis) : après avoir arrêté l'itinéraire, le montage technique juridique et financier, les partenaires (Land de Sarre, Région Grand Est, Communauté de communes du Warndt et CASAS) se sont entendues pour repousser le lancement (déjà reporté une 1<sup>ère</sup> de 2022 à 2023) pour une mise en service en 2024.

- Arrêts/dessertes de bus :

- Aménagement de la desserte du Lycée technique Charles Jully et remplacement/ implantation d'abris bus.

#### **Coût total de l'opération : 60 000 € TTC.**

#### **- Electromobilité/autopartage :**

- Bornes de recharge pour véhicules électriques : Les implantations prévues en 2023 seront effectuées en 2024 (Grostenquin, Valmont, Saint-Avold et L'Hôpital).

Le démontage-remontage d'un certain nombre de bornes de type « lente » débutera (réinstallation à Hellimer et sur le parking situé en face du centre culturel à Saint-Avold).



**Coût de l'opération : 319 027 € HT. Subvention : 109 700 € (34%) Etat (DSIL) et 32 000 € (10%) Région Grand Est.**

- Autopartage : étude du projet pour un déploiement en 2025.

#### **Modes actifs :**

#### **- Mobilités douces :**

- Création d'une station de location en libre-service de Vélo à Assistance Electrique (VAE) en gare routière de Saint-Avold :

**Coût de l'opération : 55 000 € TTC. Subvention : 18 150 € (33%) Etat (DSIL).**

- Itinéraire cyclable : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraire cyclable :

À la suite de l'établissement du schéma directeur vélo de la CASAS, il s'agira en 2024, de recourir à un maître d'œuvre pour les travaux préparatoires à la réalisation des itinéraires prioritaires.

**Coût de l'opération : 30 000 € TTC. Subvention : 12 000 € (40%) Europe (Feder).**

- Reconstitution de l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) : Ouvert pour la 2<sup>ème</sup> année, le dispositif d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) a bénéficié à 152 personnes (+ 56% rapport à 2023) pour un montant total d'aide de 10 700 € (augmentation de 120% par rapport à 2023).

Au vu de ce succès, il est proposé de reconduire cette opération pendant le mois de septembre 2023 au 16 septembre 2024.

**Coût de l'opération : 10 000 € (enveloppe dédiée au dispositif de gestion)**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

**ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE - GEMAPI**



2024, sera marquée par la fin du contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement des communes de Carling et de L'Hôpital. Ce contrat a pris fin le 31/12/2023 et n'a pas été renouvelé.

La gestion de la station d'épuration (10.500 Equivalent-Habitants) et des réseaux des deux communes se fera en régie à l'instar des autres communes. Une réorganisation des équipes a été faite afin de ne pas créer une nouvelle embauche.

Jusqu'à présent la régie assainissement était dotée de 3 budgets :

- Budget Assainissement,
- Budget SPANC,
- Budget Eau pluviale.

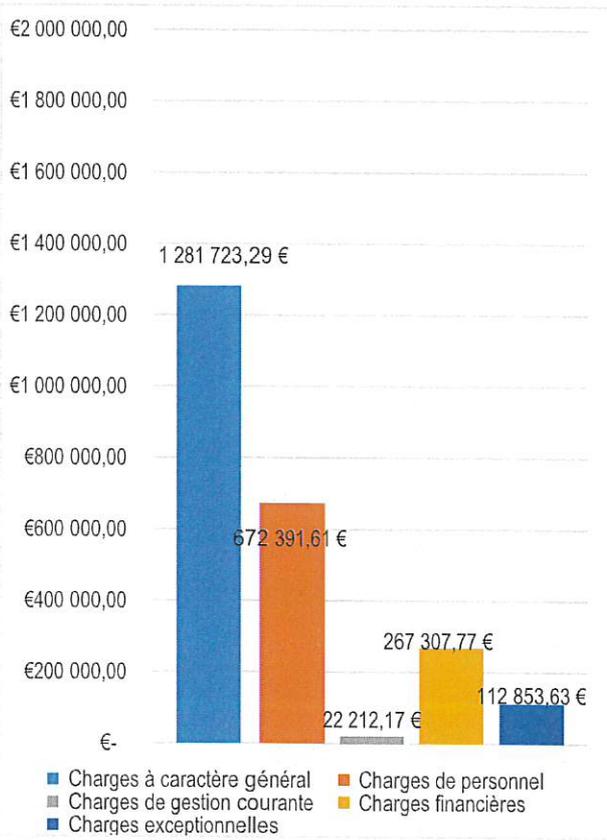
Cependant pour plus de simplicité il a été décidé de fusionner les budgets assainissement et spanc, qui forment maintenant le budget « Assainissement Collectif et Non Collectif ».

Ce budget fusionné « Assainissement Collectif et Non Collectif » est toujours doté de l'autonomie financière c'est-à-dire d'un compte au Trésor indépendant du budget principal ou de tout autre budget.

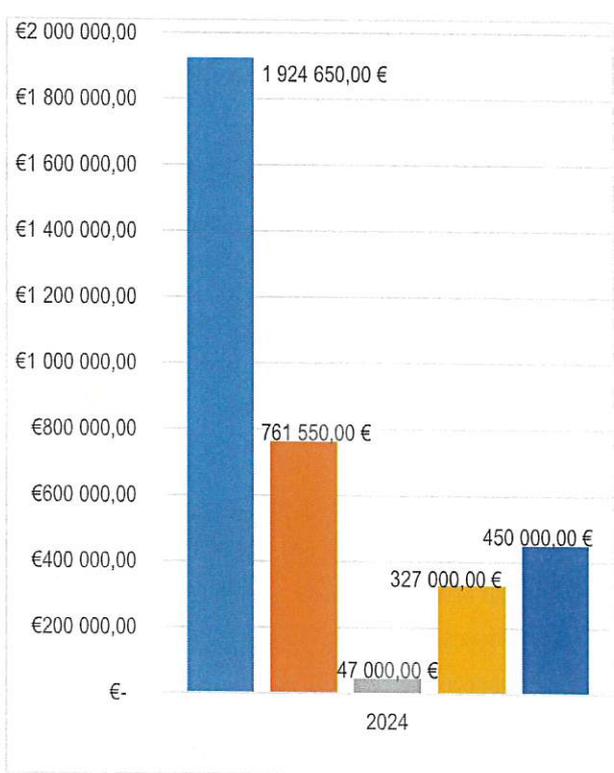
**1) Budget Assainissement Collectif et Non Collectif**

**1.1. Dépenses de fonctionnement**

**Bilan 2023**  
 Dépenses de fonctionnement (Dépenses réelles)  
 2,356 M€



**Projection 2024**  
 Dépenses de fonctionnement (Dépenses réelles)  
 3,510 M€

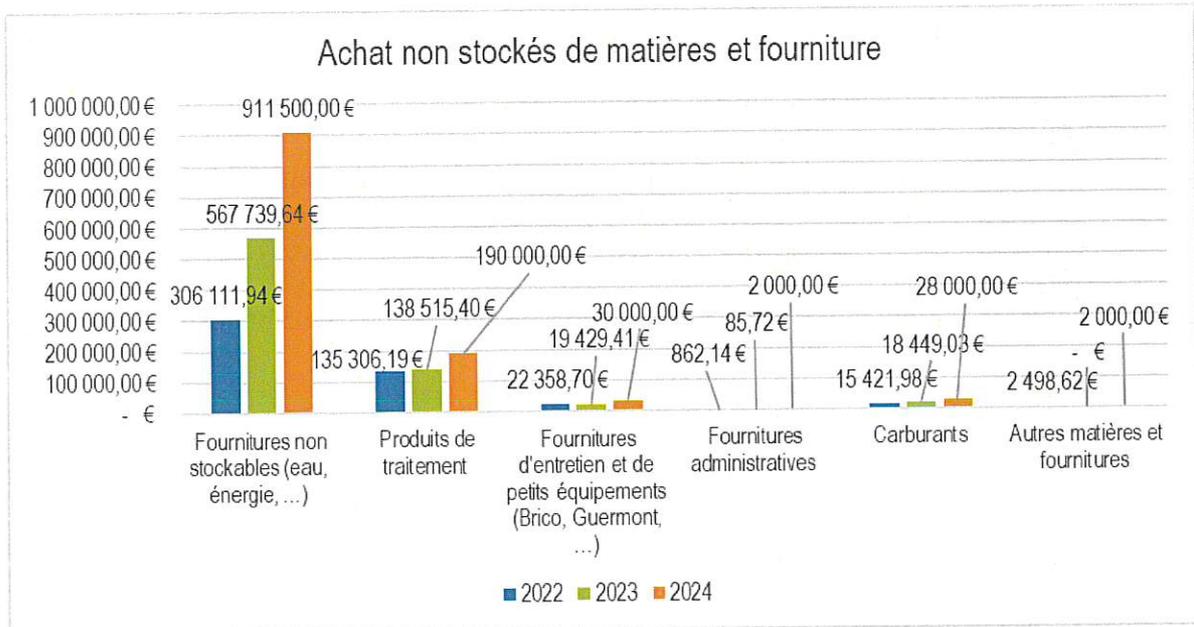


◆ **Chapitre 011 – Article 606 : Charges à caractère général**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE



Depuis 2022, du fait de l'inflation générale, les dépenses d'exploitation ont augmenté : l'envolée des prix de l'énergie, des produits de traitement et des carburants impacte fortement les dépenses de fonctionnement.



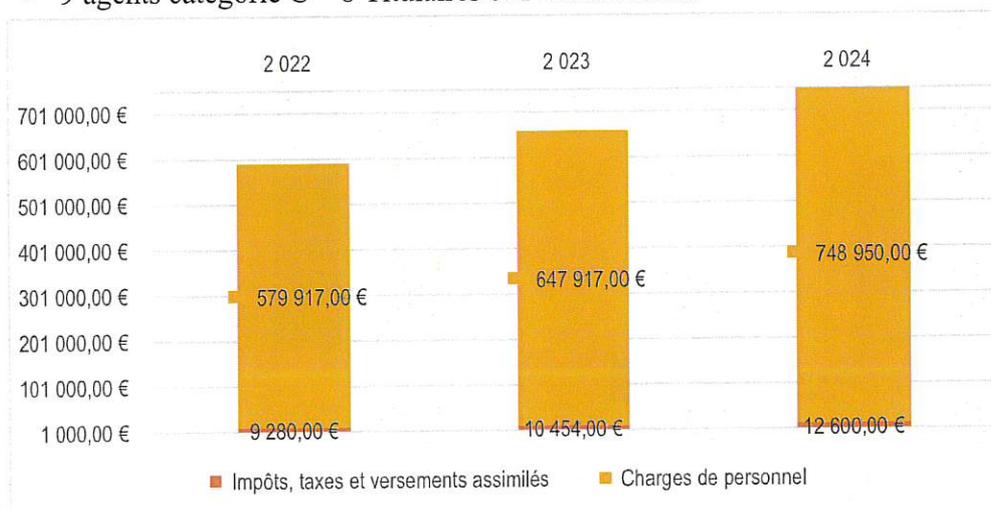
Concernant l'énergie, ce poste a augmenté de + 261 K€ entre 2022 et 2023 et pour 2024, le prévisionnel a encore été augmenté + 343 K€ :

- \* d'une part à cause de l'inflation mais également par la création de nouveaux postes de refoulement et l'intégration des communes de Carling et de L'Hôpital,
- \* d'autre part pour les produits de traitement (Chlorure ferrique, chaux, floculant), la surcharge en énergie nécessaire à la fabrication des produits nous est directement facturée.

◆ **Chapitre 012 – Articles 63 et 64' : Charges de personnel et frais assimilés**

Le service assainissement est composé de 13 agents :

- 1 agent de la catégorie A – 1 Titulaire,
- 3 agents catégorie B – 1 Titulaire et 2 Contractuel,
- 9 agents catégorie C – 8 Titulaires et 1 Contractuels.



Les charges de personnel ont augmenté régulièrement depuis l'augmentation dû à la politique salariale souhaitée à la Communauté d'Ag

- \* Augmentation de la part employeur des chèques déjeuner,
- \* Augmentation du CIA,
- \* Augmentation du point d'indice,
- \* Avancements de grade et changement d'échelon.

Et pour les prévisions de 2024,

- \* Attribution de 5 points d'indice majoré,
- \* Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire (Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 permet à l'organe délibérant d'apprécier librement de l'institution d'une prime. Le montant maximum de la prime exceptionnelle s'échelonne entre 300 € et 800 €, calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans la limite de 39 000 €.),

- \* Augmentation d'1 point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),
- \* Augmentation de la mutuelle santé et de prévoyance,
- \* Avancements de grade et changement d'échelon.

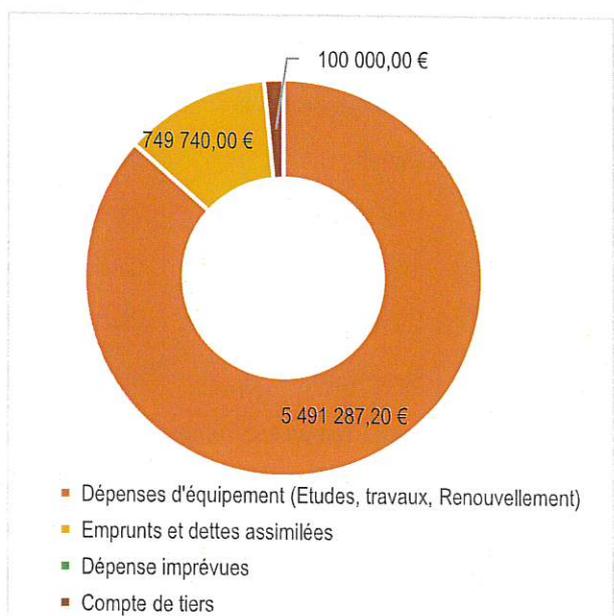
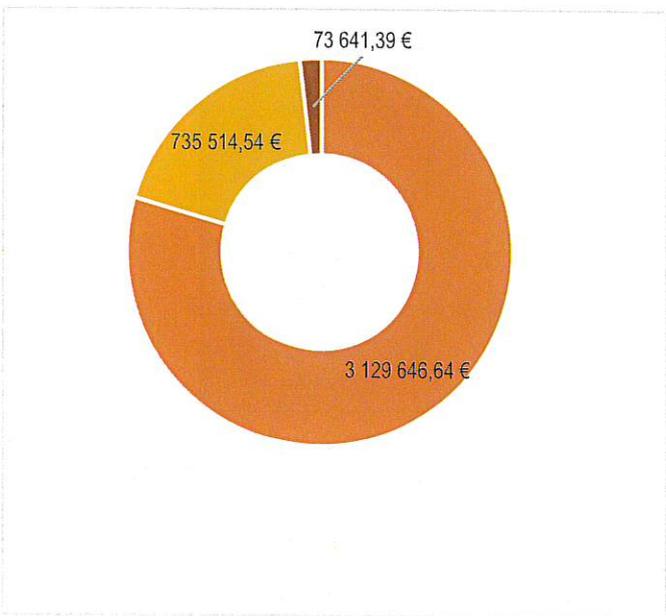
Aucune embauche ne sera effectuée, cependant l'équipe va être étoffée d'un contrat d'alternance afin de renforcer éventuellement l'équipe à son terme (2 ans). En effet, le nombre de systèmes d'assainissement augmente régulièrement, cela permettra une anticipation de la charge de travail supplémentaire.

Enfin concernant les charges exceptionnelles, l'augmentation de 450 K€ correspond au contentieux non finalisé du SIA3V avant la fusion qui se soldera surement en 2024 (Affaire BUSCH).

**1.2. Dépenses d'investissement**

**BILAN 2023**  
 Dépenses d'investissement  
**3,938 M€**

**PROJECTION 2024**  
 Dépenses d'investissement  
**6,341 M€**



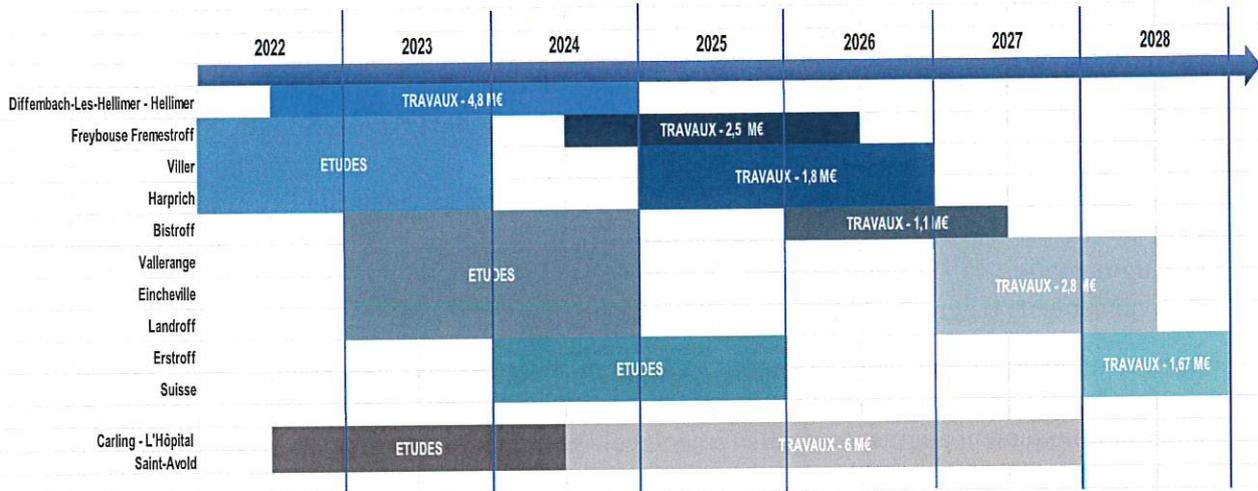
Les investissements suivent le programme pluriannuel et le Contrat signé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et validé en séance communautaire.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE



La Régie Assainissement a signé un contrat avec la Caisse des dépôts pour être accompagnée pour le financement des travaux du plan pluriannuel.

**Pour rappel :**



**Bilan 2023 et projections 2024 /2025**

Année	Etudes	Etat d'avancement	Montant €HT	Subventions (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Département)
<b>Etudes de Maitrise d'œuvre</b>				
2023/2024	Viller	Marché Attribué	50.000,00 €	42.837,00 € 65.853,00 €
	Harprich,	Stade AVP	61.195,00 €	
	Freybouse et Fremestroff	Stade AVP (réseaux)	94.075,00 €	
2024/2025	Bistroff	Marché à lancer	/	70% du montant total des études
	Vallerange	Marché à lancer	/	
	Eincheville	Marché à lancer	/	
	Landroff	Marché à lancer	/	
	Saint-Avold	Marché à lancer	/	
2024	<b>Etude Temps sec Temps de pluie</b>			
	Carling – L'Hôpital	Modélisation en cours Avancement 50%	100.475,00 €	70.3332,50 €



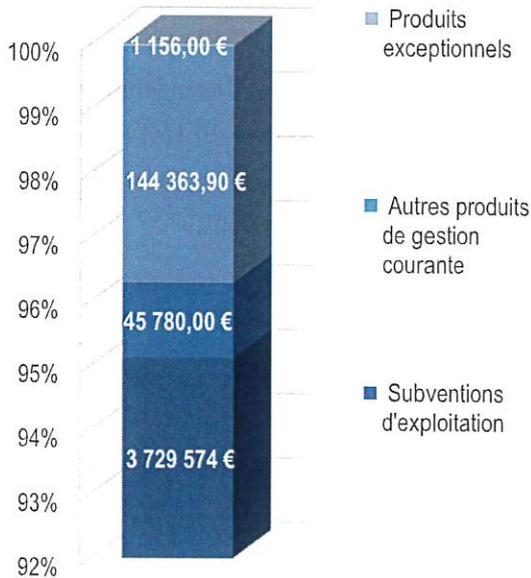
Année	Travaux	Etat d'avancement	Montant €HT	Département)
2023/2024/2025	Mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer :			
	- Tranche 1	Avancement 90%	2.498251,41 €	Agence de l'Eau 1.855.960,00 €  <b>TOTAL</b> 2.955.960,00 €  Département 1.100.000,00 €
	- Tranche 2	Démarrage fin février	1.379.826,12 €	
	- Tranche 3	Démarrage 2 <sup>ond</sup> semestre 2024	1.205.000,00 €	
2024	Mise en conformité de l'autosurveillance : Transformation de 4 points S16 en 1 point A2 + Changement de 270 mL de conduite (DN 500 en DN 1000) :			
	1 <sup>ère</sup> phase	Février	819.870,00 €	312.600,00 €
	2 <sup>ème</sup> phase	Juin		
2024/2025	Mise en conformité de l'assainissement de la commune d'Harprich :			
	- Tranche 1	Marché à lancer		
	- Tranche 2	Marché à lancer 2025	/	
2024/2025/2026	Mise en conformité de l'assainissement des communes de Freybouse et Fremestroff :			
	- Tranche 1	Marché à lancer		
	- Tranche 2	/		
	- Tranche 3	/		

NB : Les études de mise en conformité de l'assainissement de la commune de Boustroff ont été retirées du programme d'investissement (attente d'une situation clarifiée).

### 1.3. Recettes de fonctionnement

BILAN 2023

Recettes de fonctionnement (Recettes Réelles)  
 3,920 M€



PROJECTION 2024

Recettes de fonctionnement (Recettes Réelles)  
 4,297 M€



Les produits du service assainissement sont les redevances assainissement sur l'eau potable consommé en m<sup>3</sup>. Afin d'augmenter les ressources du service et faire face aux investissements à venir, la convergence tarifaire a été votée pour une mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette convergence aura lieu jusqu'en 2025, puis les tarifs seront réétudiés en vue d'une tarification unique.

### Pour rappel :

	2023	2024	2025
EX CCCM – Non assainie	1,00 €	1,00 €	1,00 €
EX CCCM - Assainie	2,35 €	2,35 €	2,35 €
Ex SIA3V	1,62 €	1,78 €	1,95 €
Saint-Avold	1,71 €	1,83 €	1,95 €
Carling	0,68 €	1,82 €	1,95 €
L'Hôpital	1,58 €	2,16 €	1,95 €

NB : Les tarifs de 2023 pour Carling L'Hôpital ne tiennent pas compte de la part fermière

Il y a d'autres recettes ;

- \* La participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)
- \* Les diagnostics vente,
- \* Les primes à l'épuration,
- \* La refacturation des salaires par le budget pluvial,
- \* Les recettes de cogénération de la station de Folschviller,

Par ailleurs la soule de fin de contrat d'affermage s'est clôturée à + 58.312,16 € ce qui explique l'augmentation des produits exceptionnels.

### Les recettes d'investissement

Les travaux d'assainissement sont financés pour partie par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Département (pour les travaux de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer) et le recours à l'emprunt.

Avec l'Agence de l'Eau un contrat Eau et Climat a été signé. Ce contrat d'une durée de 3 ans, (2023 – 2025), ou le plan pluriannuel y est inscrit avec les montants estimatifs des subventions

Pour 2024, les subventions attendues pour les études et les travaux sont d'un peu plus de 2,35 millions d'Euros avec l'aide 2024 du Département.

Concernant l'emprunt la Régie assainissement de la CASAS a signé une convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour un montant de 15 millions d'euros.

Une demande pour la mise en conformité de l'assainissement des communes de Freyhouse/Fremestroff et pour Harprich sera demandée pour cette année.

## État de la dette

Avec la reprise des emprunts des syndicats, la régie assainissement cumule 37 prêts.

Année	Capital restant dû au 31/12	Amortissements cumulés de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéance cumulée de l'année
2023	10.585.060,58 €	737.197,70 €	333.753,66 €	1.070.951,36 €
2024	9.465.041,46 €	749.738,86 €	370.279,12 €	1.120.019,12 €

Deux emprunts se sont éteints en 2023 et un autre s'éteindra en 2024.

Un emprunt de 2,5 MK a été réalisé pour les travaux de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer, et son remboursement a débuté au 31/01/2024, d'où l'augmentation de l'échéance annuelle.

Epargne prévisionnelle	2 023	Prévision 2024
Recettes d'exploitation hors reprise de résultats (1)	3 925 816,23 €	4 244 312,16 €
Dépenses réelles d'exploitation (2)	2 356 488,47 €	3 564 109,12 €
<b>Epargne brute (3)=(1)-(2)</b>	<b>1 569 327,76 €</b>	<b>680 203,04 €</b>
Remboursement en capital (4)	735 514,54 €	749 740,00 €
<b>Epargne nette (3)-(4)</b>	<b>833 813,22 €</b>	<b>-69 536,96 €</b>

Les principales raisons de la baisse de l'épargne brute (par un peu plus de 2) et donc de l'épargne nette s'explique par l'augmentation des dépenses d'exploitation (+ 421 K€) et également avec la reprise du contentieux de l'ex-SIA3V (Affaire Busch = 450K€).

Le solde des recettes d'exploitation sur les dépenses de la même section doit obligatoirement couvrir à minima le remboursement des emprunts et la dotation aux amortissements.

L'épargne nette peut être qualifiée de capacité d'investissement hors emprunt : c'est la part d'autofinancement brut directement affectée à l'achat d'équipement.

## 2) Compétence Eau Pluviale Urbaine

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

### 2.1. Dépenses de fonctionnement

BILAN 2023

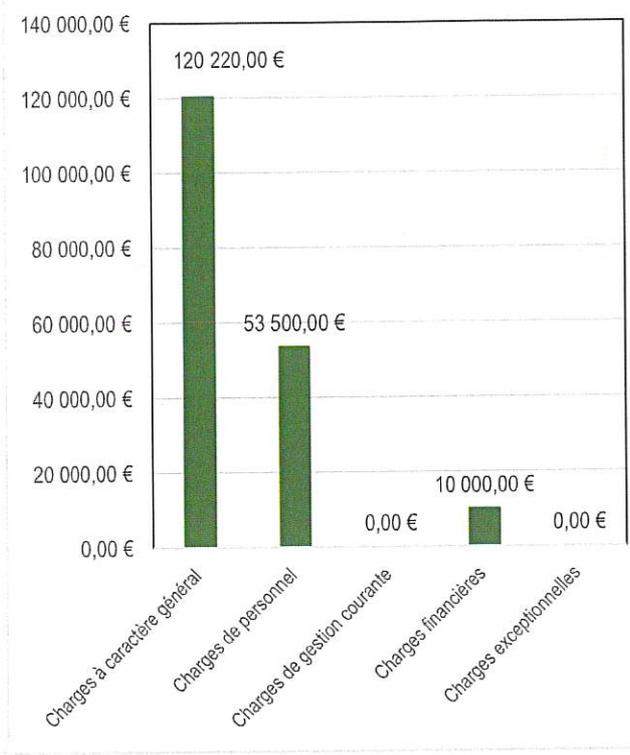
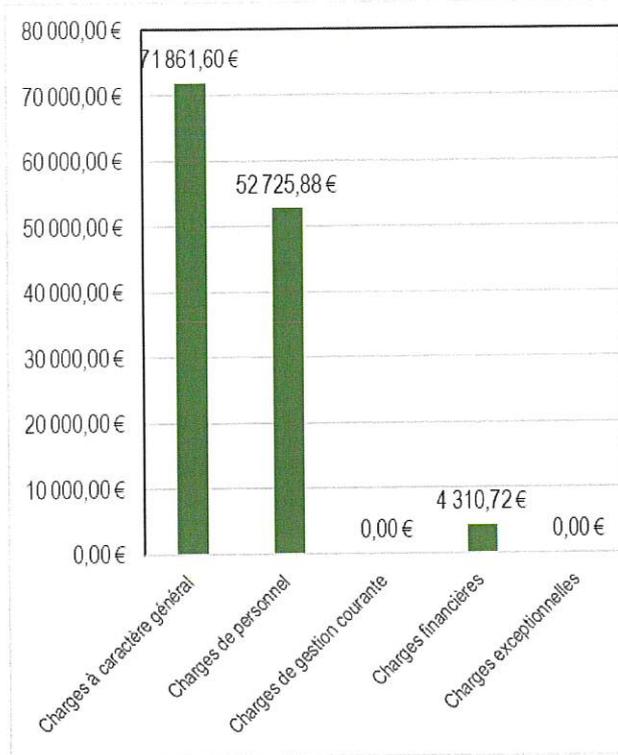
Dépenses de fonctionnement

**128.898,20 €TTC**

PROJECTION 2024

Dépenses de fonctionnement

**183.720,00 €TTC**



Les dépenses de fonctionnement sont assez stables. L'augmentation des charges à caractères générales est principalement due au fait que la contribution pluviale auprès du SMIASB a été doublée. (Contribution pluviale de 2023 et 2024).

### 2.2. Dépenses d'investissement

BILAN 2023

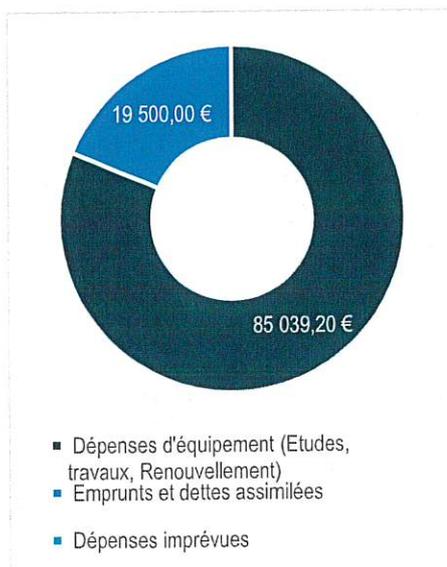
Dépenses d'investissement

**134.539,20 €TTC**

PROJECTION 2024

Dépenses d'investissement

**543.223,80 €TTC**



Au niveau des dépenses d'investissement, on peut lister ci-dessous les études

Année	Etudes	Etat d'avancement	Montant €TTC	Subventions (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Département)
<b>Etudes</b>				
2024	Etude de zonage à l'échelle du territoire de la CASAS	Enquête publique	16.314,00 €	19.703,40 €
	Etude de ruissellement et de coulées boues va être lancée sur les communes du Sud.	Marché à lancer	90.000,00 €	60.000,00 €
<b>Travaux</b>				
2024	Diffembach-Les-Hellimer / Hellimer	Marché à lancer	294.912,00 €	130.000,00 €

### 2.3. Recettes de Fonctionnement

Le budget Eau Pluviale Urbaine est financé par le Budget Général de la CASAS.

Suite à la méthodologie du calcul des charges pluviales présentée à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et validée par un grand nombre de communes, le produit du budget eau pluviale s'élèvera à 500.000,00 €.

La projection 2024 est donc équivalente à celle de 2023.



### 2.4. Recettes d'investissement

Les études de zonage, de ruissellement et les travaux de déraccordement des eaux pluviales sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Pour 2024, il n'y aura pas d'emprunt.

## 3) Compétence GEMAPI

### 3.1. Dépenses d'investissement

Les études sur les cours d'eau attenants aux communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer se poursuivront avec la rédaction du dossier loi sur l'Eau.

### 3.2. Produit de la taxe de la GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI pour 2024 s'élèvera à **229.745,00 €**, il se décomposera comme suit :

	<b>Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2024 (€)</b>
<i>Syndicat des Eaux Vives des Trois Nied</i>	77.950,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	73.300,00 €
<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	14.500,00 €
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	11.000,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/démarrage de travaux)</i>	50.000,00 €
<i>Programme d'Action pour la Prévention des Inondations de la Sarre (PAPI)</i>	8.000,00 €

## ASSAINISSEMENT – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1. Dépenses d'investissement - Travaux

En 2019, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a réalisé des travaux de mise en conformité pour les eaux pluviales, dans le cadre de sa compétence développement économique, sur la Zone Industrielle Lavoisier afin de pouvoir en assurer la gestion mais également pallier à la problématique de stockage des eaux d'extinction d'incendie.

Ces travaux semblables à ceux effectués sur la ZI Lavoisier, auront les mêmes objectifs et consisteront :

- en la création ou la réhabilitation de réseaux de collecte de l'ensemble des eaux pluviales et eaux usées traitées du Pôle,
- la mise en place d'un décanteur lamellaire : permettant une décantation du flux de rinçage des réseaux (*Interception de 95 % de matière en suspension (MES) en sachant que les MES couvrent la plus grande partie de la pollution et que les autres polluants se fixent principalement sur ces MES*).
- la création d'un bassin de 1 750 m<sup>3</sup> composé de merlons intermédiaires qui permettront de créer un cheminement à l'intérieur,
- la mise en place d'une zone de rejet végétalisée qui correspond à la transformation du fossé existant afin continuer à réduire l'impact du flux résiduel de polluants sur le milieu récepteur (Ruisseau du Betz – Mutche)

Ces améliorations sont aussi réglementaires et permettent le retour au bon état écologique des masses d'eau demandé par la Directive Cadre sur l'Eau. En effet, il s'agit du ruisseau du Betz qui se rejette dans l'étang de la Mutche, zone touristique de la commune de Morhange.

## EAU POTABLE



Sans augmenter le prix de l'eau, le budget total devrait s'élever à 6 627 000 € : en équilibre pour les 2 sections (respectivement 4 974 000 € pour l'exploitation et 1 653 000 € pour l'investissement).

Le service est assuré en régie.

Les objectifs restent inchangés, à savoir : assurer la continuité du service et garantir la qualité et sécurité de l'eau potable mise en distribution.

La CASAS a doté sa Régie Eau de moyens humains, financiers et techniques pour sa mission.

L'harmonisation des tarifs sera à l'étude en 2024.

### Section de fonctionnement

- Le service facturation aura environ 36 600 factures à établir en 2024. La périodicité des factures a été harmonisée sur les 5 communes en 2023.
- Le service technique continuera d'assurer au mieux la continuité du service sur les 5 communes.
- Les réservoirs seront nettoyés par une entreprise spécialisée.
- Une surveillance particulière sera faite par les agents en complément des analyses faites à l'initiative de l'ARS.
- Les interconnexions réalisées en 2022 ont permis en 2023 et continueront de sécuriser les approvisionnements.

### Section d'investissement

- Après avoir cartographié les réseaux AEP, c'est un SIG mutualisé avec les services et accessible par les communes qui sera disponible en 2024.
- Le forage 6 de SAINT-AVOLD sera réhabilité.
- Les recettes permettront de renouveler : les réseaux les plus vétustes en coordination avec les travaux de réfections de voiries des communes, ainsi que le remplacement de vannes défectueuses.
- Le programme de renouvellement des compteurs les plus anciens sera poursuivi avec notamment tous les compteurs de PORCELETTE.
- Une étude d'interconnexion des réseaux, d'amélioration de la qualité et de sécurité d'approvisionnement sera faite en coordination avec MATEC. L'audit préalable des installations de traitement a déjà été lancé et ses premières conclusions sont attendues au 1<sup>er</sup> trimestre. Ce programme de travaux est estimé à 2 100 000 € H.T. Ce dossier devra être prioritaire car actuellement aucun secours d'approvisionnement n'est disponible pour les abonnés situés aux points hauts de PORCELETTE.
- Une extension de réseau pour alimenter le projet PARKES sera réalisée.
- Des travaux de renouvellement de réseau Rue des Vergers à VALMONT devront être entrepris.
- La poursuite des travaux à ST-AVOLD (5<sup>ème</sup> tranche Rue Poncelet) sera réalisé en coordination avec la Ville et ENERGIS et, selon les dispositions financières : le renouvellement de la conduite Rue du Niedeck sera entrepris.
- L'usine de DOURD'HAL sera remise à sa capacité de traitement d'origine c'est-à-dire 150 m<sup>3</sup> au lieu de 115 m<sup>3</sup> /h actuellement.
- L'interconnexion PORCELETTE/DIESEN sera modifiée pour réduire la pression disponible et augmenter le débit vers DIESEN.

En 2024, sera réalisé une enquête publique pour arrêter les périmètres de protection des forages 8 et 9 réalisés pour alimenter l'unité de production de DOURD'HAL.

Une étude complètera les informations en notre possession et de le financement des travaux de sécurisation nécessaire suite à la pollution

- Il ne sera pas fait appel à l'emprunt pour équilibrer le BP 2024 de la Régie Eau.

## POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, dont une enveloppe réévaluée pourrait être inscrite au Budget Primitif de la CASAS.

Une délibération spécifique présentera les actions retenues qui seront proposées à l'homologation du Conseil Communautaire.



## NUMÉRIQUE

Le déploiement du Haut-Débit sur le territoire de la CASAS étant assuré, il s'agira avant tout de préserver le bon usage en faveur des entreprises et des usagers du territoire, sachant que pour les services de la CASAS, un nouveau déploiement informatique a été mis en place en 2023.

Il importe dorénavant d'en sécuriser le réseau en vue d'éviter une nouvelle Cyber-attaque.

## RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Le Conseil Communautaire de la CASAS sera appelé au cours de l'année 2024 à délibérer concernant :

- Activation d'une ligne Saint-Avoid – Sarrelouis ;
- Apprentissage de la langue allemande auprès des écoles de la CASAS.

## POLICE INTERCOMMUNALE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE



La Police Intercommunale, forte de 4 agents, continuera à apporter son concours aux petites communes dépourvues d'un Agent de Police Municipale et à assurer la sécurité sur l'ensemble de nos installations communautaires.



## COMMUNICATION/INFORMATIQUE

Il sera réalisé en l'année 2024 :

- Le rapport d'activités de la CASAS ;
- Les parutions du Journal d'Information 'Synergie' ;
- La refonte du site Internet de la CASAS.

Et, sous l'impulsion de la Commission désormais intitulée 'Communication et Informatique', celle-ci veillera à promouvoir toutes les actions de promotion de la CASAS sur son territoire.

## 2) COMPÉTENCES FACULTATIVES

### URBANISME – INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les missions d'instruction des autorisations de documents d'urbanisme seront poursuivies en dématérialisation pour les communes qui ont opté pour cette méthode par convention avec la CASAS.

Une permanence continuera à être assurée à l'Hôtel Communautaire de Morhange.

En 2023, le service d'Urbanisme a instruit un total de 1275 dossiers qui ont été déposés dans les communes instruites par nos services.

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Avec l'élaboration du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, notre intercommunalité s'engage à accompagner et mener des actions pour réduire les productions des gaz à effet de serre mais également à augmenter la production d'énergie renouvelable.

Le PCAET est un projet de territoire qui se construit avec les acteurs et les spécificités du territoire. L'année 2023 a été consacrée à la consultation auprès des acteurs locaux : Associations, maires, énergéticiens, entreprises, mais également les entités consulaires, les référents région ou département ainsi que les services internes de la CASAS sur toutes les compétences que celle-ci exerce.

L'année 2024 comprendra la finalisation des fiches actions par le conseil municipal. Il suivra un COPIL – PCAET. Une première validation en conseil municipal sera faite, puis avis puis consultation du public avant validation par les services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

Le PCAET est un outil de planification transversal. Il reprend les grandes actions qui émergent de tous les acteurs du territoire qui œuvrent pour la réduction des gaz à effet de serre. La CASAS porte également des actions par les services dont la CASAS exerce la compétence : transport, habitat développement économique, Gémapi, environnement, ...

- Dans le dispositif de soutien aux travaux d'amélioration thermique de l'habitat privé et public porté par les programmes ANRU dans le cadre du PLH.

- À travers l'amélioration du cadre de vie, pour des transports décarbonés, de l'amélioration des dispositifs mobilités (schéma vélo, transport à la demande, ...).

- Les sensibilisations des publics au patrimoine naturel avec les CEN, Club Vosgien, ... et autres intervenants

- L'économie circulaire et l'éco responsabilité avec l'émergence de projets ...

- Les partenariats ou l'accompagnement des gros projets Loop'in, Production d'hydrogène vert, chimie verte, ...

Il portera également des projets plus ciblés autour de l'économie circulaire, la communication, l'information et les formations. Le financement d'intervenants, l'organisation d'un évènementiel autour du climat. Le financement d'études ou de microprojets autour de la biodiversité.

Le PCAET se construit sur 6 ans avec une étape bilan à 3 ans. Aussi, il est proposé d'articuler le financement sur 4 ans.

Le financement des PCAET de la plupart des autres intercommunalités se décompose en 3 scopes. Scope 1 : Elaboration du projet et suivi du dossier 1 à 2€ par an et par habitant. Scope 2 actions autour des compétences de la CASAS 10€ par an et habitant. Scope 3 qui comprend l'ensemble des actions envers le climat mais qui sont portées par les tiers. L'intercommunalité ne porte pas ce budget.

Enveloppe pour 4 ans : Communication : 65 000€, Transports et formations : 18 000€, évènementiels : 55 000€, Intervenants : 12 500€, Etudes : 45 000€, Conventiionnements : 25 000€, Micro-projets : 800 000€. L'enveloppe globale serait de : 1 001 000€.

Sachant que nous solliciterons des subventions ou répondrons aux appels à projets et initiatives pour toutes les études, micro-projets et pour une part les évènementiels.

## **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables - ZAnER**

### **Contexte**

La loi APER du 10 mars 2023 fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Cette loi mobilise les communes pour recenser, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.

Elles doivent être définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R (le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, le bois énergie, l'hydroélectricité, etc). Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones. Elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale.

### **Etapas**

L'Etat a fixé un calendrier qui devait aboutir à une remise des délibérations et cartographies à la DDT57 au 31 décembre 2023. Ces délais ont été prolongés au 31 mars 2024 avec un suivi constant des services départementaux.

### Les étapes à venir

Les délibérations des communes doivent être transmises au fil de une plateforme dédiée. En parallèle un débat doit être organisé au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat peut porter sur le périmètre de ces zones d'accélération, les conditions de développement des projets, la cohérence de ces zones à l'échelle intercommunale.

Les cartographies déposées sur le site de la DDT seront transmises pour avis au Comité Régional de l'Energie (CRE) dont M. le Président de la CASAS en est membre.

Cette instance doit se prononcer sur l'atteinte des objectifs déterminés par l'Etat. Soit le CRE conclu que les zones sont suffisantes, soit les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes et les référents préfectoraux demanderont aux communes l'identification de zones d'accélération complémentaires.

Un certain nombre de documents de planification relevant du droit de l'urbanisme, notamment le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), le SCoT et le PLU, mais aussi le Plan Climat-Air-Energie Territorial, pourront prendre en compte le développement des énergies renouvelables, délimiter des périmètres d'accélération et délimiter des secteurs d'exclusion ou de réglementation de l'implantation d'installations d'énergies renouvelables.

## MAISONS FRANCE SERVICES



Depuis l'année 2022, la CASAS gère deux Maison France Services sur notre territoire, l'une à MORHANGE (2<sup>ème</sup> Maison France Services de Moselle) et l'autre sur la commune de L'HOPITAL avec une antenne à Folschviller.

## COMPLEXE NAUTIQUE de SAINT-AVOLD

La CASAS procèdera à une étude portant sur le projet d'aménagement et de réhabilitation des bassins extérieurs.

La CASAS maintiendra les bassins intérieurs ouverts pendant les travaux et continuera à fermer le Complexe Nautique au public les week-ends durant la période hivernale, ce qui permettra la continuité de la réduction de consommation d'énergie.

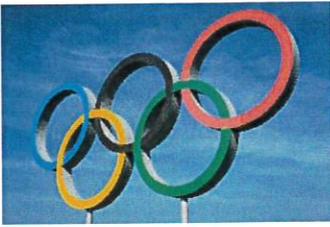


## POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS

Pour 2024, concernant les subventions attribuées aux associations sportives qui évoluent au niveau National, une enveloppe réévaluée pourrait être inscrite au Budget Primitif de la CASAS.

Les différentes demandes seront examinées par la Commission Communautaire compétente.

## TERRE DE JEUX



A l'aube des Jeux Olympiques PARIS 2024, il est rappelé que pour ces Jeux M. le Président de la CASAS a sollicité et obtenu le label Terre de Jeux pour le territoire de la CASAS.

## NOUVELLES COMPÉTENCES

### - COMPÉTENCES OPTIONNELLES : SANTÉ

L'assemblée intercommunale a homologué la compétence optionnelle de la Santé, en vue de favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le territoire de la CASAS.

Par ailleurs, M. le Président de la CASAS et M. le Maire de la Ville de Saint-Avold, avec le soutien de M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président de la CASAS et Conseiller Départemental de la Moselle, ont sollicité l'ARS pour le maintien des services d'Urgences et de Maternité sur le territoire.

### - CONFÉRENCE DES MAIRES

Initiée par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et la proximité de l'Action Publique, le Conseil Communautaire a homologué la création d'une Conférence des Maires dans les EPCI à fiscalité propre, où le Bureau de l'EPCI ne comprend pas déjà l'ensemble des maires des communes membres (Article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis la présente mandature, 13 séances de la Conférence des Maires se sont tenues pour évoquer les différents dossiers institués à la CASAS.

### - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En application de l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le Conseil de Développement est un instance consultative représentative de la Société Civile, qui dispose d'un rôle essentiel pour éclairer les élus et enrichir le débat public local.

Le nombre et la désignation de ces membres devront être librement déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la CASAS et la Commission Communication sera appelée à examiner son élaboration.

### - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

En vue de réduire les inégalités entre les Femmes et les Hommes, une Commission d'Égalité Femmes/Hommes a été mise en place dont le Conseil Communautaire aura à adopter son rapport annuel.

Des actions déjà en place :

- Les projets écoles, avec déjà 4 établissements scolaires (école Alfred de Musset – Folschviller ; école du centre – Folschviller ; école Pierre Frisch – Saint-Avold ; école Rouget de Lisle – Diesen) ;



- Une exposition de tableaux peints sur le thème des Violences d'être mise à disposition pour l'ensemble des communes organisée à Saint-Avold, L'Hôpital, Diesen et Destry) ;

Des actions à venir :

- Le Dispositif ANGELA : dispositif étatique mené par la Grande Région en partenariat avec le CIDFF, les collectivités et les commerces ;
- Le Dispositif de lutte contre le harcèlement dans les gares : l'Etat, la Région, la SNCF et les collectivités se mobilisent contre le harcèlement et le sentiment d'insécurité dans les gares et leurs abords ainsi que dans les trains.

### - ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RÉALISATION D'UN HOTEL COMMUNAUTAIRE

Suite à l'autorisation par notre assemblée communautaire, en séance du 14 juin 2022, de lancer une consultation en vue de pouvoir désigner un Programmiste pour l'élaboration et la conception du projet relatif au principe de réalisation d'un Hôtel Communautaire sur notre territoire de la CASAS, c'est la Société SEBL à Metz qui a été désignée.

Le Comité de Pilotage sera appelé à examiner cette élaboration et à soumettre le cas échéant les conclusions de cette étude à l'assemblée communautaire.

### - MUTUALISATION

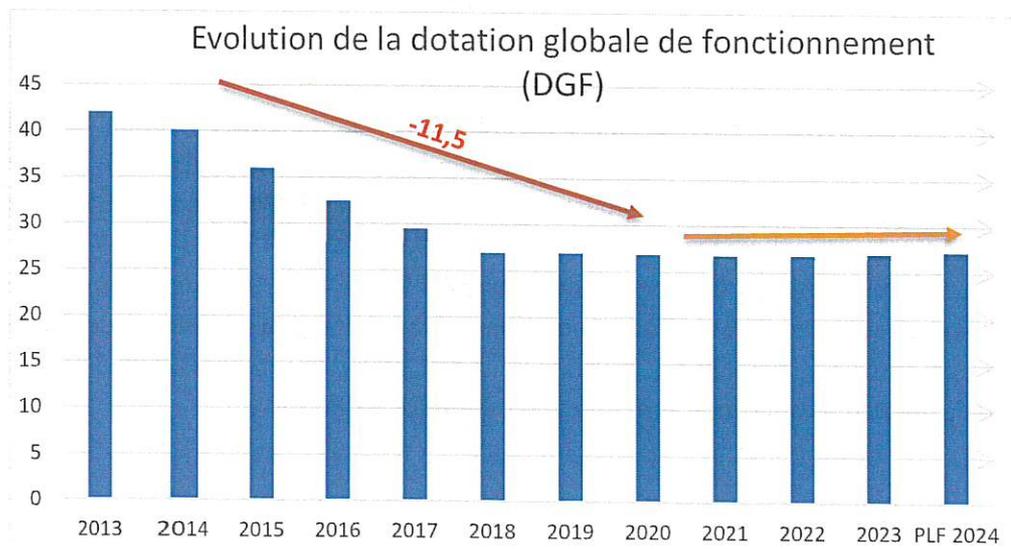
En vue de donner suite aux recommandations émises par la Chambre Régionales des Comptes du Grand Est sur le renforcement de la culture de l'intercommunalité et sur les mutualisations possibles sur le territoire, délibération du 14 novembre 2023, point n°3, il est envisagé de faire procéder à une étude préalable sur les compétences dévolues à la CASAS et pouvant être mutualisées avec ses communes membres.

## B. Les évolutions de la fiscalité et les dotations de l'état avec la gestion de la dette

### 1) Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP) et Loi de Finances 2024 (LF2024)

#### a) En matière de Dotations de l'Etat

- La Loi de Finances 2024 présente une nouvelle augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF à 27,245 milliards d'euros réparties entre les Communes, les EPCI et les Départements, soit une hausse de 320 millions d'euros (+1,2%).



Cette hausse de DGF est centrée sur la péréquation : les 320 millions de dotations de péréquation :

- 150 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale,
- 140 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine,
- 30 millions d'euros pour la Dotation d'Intercommunalité des EPCI.

A noter que la Dotation d'Intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre augmentera, par écrêtement de la Dotation de Compensation des EPCI, de 60 millions d'euros en 2024.

A compter de 2025, l'enveloppe attribuée à la Dotation d'Intercommunalité augmentera de 90 millions par an.

• La Loi de Finances 2024 prévoit également une minoration de 47 millions d'euros des variables d'ajustement, supportée par les départements et le bloc communal. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement, étant précisé que les 47 millions d'euros seront globalement répartis comme suit :

- Fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP) : - 12 millions d'euros,
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : - 15 millions d'euros pour le bloc communal et - 20 millions d'euros pour les Départements.

• D'autres dotations sont évoquées dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 et la Loi de Finances 2024. Il s'agit notamment de :

- Mesures en faveur de la planification écologique : une enveloppe supplémentaire de 7 milliards d'euros a été décidée afin de soutenir les principaux leviers de la planification écologique (Rénovation des bâtiments et logements, décarbonation des mobilités, préservation des ressources, transition énergétique, compétitivité verte et le fonds vert en faveur des collectivités par le biais des dotations de soutien à l'investissement local en faveur de la planification écologique),

- Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local : les dotations d'investissement allouées aux Communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliards d'euros pour 2024, répartis entre la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation Politique de la Ville (DPV),

- Compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV) : La loi de Finances 2024 crée un nouveau prélèvement sur recettes de l'État de 24,7 millions d'euros correspondant au montant de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) perçu par les communes et EPCI afin de neutraliser les effets de la réforme de la TLV,

- Augmentation du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour atteindre 7,1 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 6%. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+364 millions d'euros) mais également à l'élargissement de l'assiette (+250 millions d'euros). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA.

### b) La Capacité de Désendettement

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie est de 2,33 années (Pour rappel, elle était de 5,67 années au 1<sup>er</sup> janvier 2023).**

*Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.*

### c) Les aménagements liés à la « fiscalité économique »

Les valeurs locatives seront revalorisées en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. La revalorisation forfaitaire des bases devrait être de 3,9% pour l'année 2024 (contre 7% en 2023).

La Loi de Finances 2024 prévoit une nouvelle exonération de droit à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Elle concerne les logements sociaux de plus de 40 ans dont le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) est F ou G. Si les bailleurs sociaux ont des travaux prévus pour améliorer certains critères d'éligibilité, l'exonération sera accordée. Elle sera compensée annuellement aux Collectivités et calculée sur le taux 2023.

Un dispositif de lissage des pertes importantes de TFPB est instauré par la Loi de Finances 2024 : une distinction entre pertes exceptionnelles et pertes non exceptionnelles sera opérée, et la compensation pourra donc être de 3 à 5 ans selon le cas de figure et conformément au décret d'application qui précisera les modalités.

## **2) Les orientations budgétaires 2024 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie**

### **A) Contexte Général : Situation Financière de la CASAS**

L'exercice budgétaire 2023 laisse apparaître une situation financière du budget principal de la CASAS en nette amélioration. Plusieurs raisons viennent expliquer cette constatation :

- La subvention d'équilibre de plus de 2M€ versée au Budget des Ordures Ménagères n'a pas été renouvelée en 2023, conformément aux préconisations émises par la Chambre Régionale des Comptes,
- Une compensation pour perte d'IFER de près d'un million d'euros a été accordée à la CASAS en 2023 venant ainsi augmenter les recettes de fonctionnement de l'EPCI.

En 2024, les réformes fiscales entreprises en 2023, notamment celle à la Communauté d'Agglomération de maintenir ses efforts en matière de en conservant une bonne maîtrise des coûts.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

## B) Situation et orientations budgétaires 2024 de l'Intercommunalité

### a) Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues

#### ➤ Les recettes de fonctionnement :

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur ne subiront pas d'augmentation. Après analyse des éléments figurant sur l'état fiscal 2024 et de la notification des dotations à percevoir par la CASAS, une baisse du taux de la TFPB pourra être envisagée.

Dans le cas contraire, l'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2022	2023	2024
BASE TFB	64 834	69 459	72 168
TAUX TFB	4,360%	4,360%	4,360%
PRODUIT TFB	2 827	3 028	3 147
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		<i>202</i>	<i>118</i>
BASE TFNB	1 514	1 624	1 687
TAUX TFNB	5,00%	5,00%	5,00%
PRODUIT TFNB	76	81	84
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		<i>6</i>	<i>3</i>
BASE CFE	31 457	31 849	33 091
TAUX CFE	22,13%	22,13%	22,13%
PRODUIT CFE	6 961	7 048	7 323
<i>Evolution du produit fiscal CFE</i>		<i>87</i>	<i>275</i>
TOTAL RECETTES FISCALES DEPENDANT DES TAUX	9 864	10 158	10 554
COMPENSATIONS ETAT	7 177	13 007	13 007
TOTAL DES RECETTES FISCALES	17 041	23 165	23 561
<i>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES</i>		<i>6 124</i>	<i>396</i>

#### - La fiscalité indirecte :

#### ➤ Les attributions de compensation :

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 13 décembre 2022, a homologué en point 22 la révision libre des Attributions de Compensation de l'exercice 2022.

Le montant total des attributions de compensation que la CASAS devra verser à ses communes membres s'élève à 15.103.108 €.

#### ➤ FPIC :

La Loi de Finances 2024 prévoit un maintien de l'enveloppe à 1 milliard d'euros et précise qu'il ne sera désormais plus nécessaire de délibérer annuellement sur la répartition dérogatoire du prélèvement. La délibération prise fera effet jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération.

La contribution a fortement diminué pour l'intercommunalité et s une stabilité devrait être constatée dorénavant.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 057-200067502-20240319-CC_20240319_12-DE

Document transmis en 2023.  
S'LO

➤ **Dotations de l'État :**

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

(k€)	2022	2023	2024
FISCALITE	18 600	17 406	17 802
VERSEMENT TRANSPORT	1 896	2 100	2 100
DOTATIONS ET PARTICIPATION	12 242	13 007	13 007
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	759	1 264	900
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 497	33 777	33 809

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Les indicateurs financiers de l'intercommunalité (épargne brute, épargne nette, capacité d'autofinancement...) ont été nettement améliorés, notamment grâce aux efforts menés par la CASAS en matière de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses énergétiques restent élevées vu le contexte économique actuel, mais les prévisions 2023 ayant été augmentées et non consommées, il ne sera pas nécessaire de prévoir une hausse en 2024.

- **Les charges générales :**

Bien que l'inflation soit importante, la loi de programmation 2023-2027 impose une diminution de 0,5% des dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges générales.

- **Les subventions aux associations :**

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national.

L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations sera augmentée en 2024 afin de répondre aux actions menées en terme de Politique de la Ville et d'associations culturelles et sportives. Pour rappel, ladite enveloppe avait été fortement diminuée afin de répondre aux difficultés financières subies par la CASAS.

L'agglomération confirme sa volonté de maintenir son soutien aux associations sans toutefois grever lourdement son budget, c'est pourquoi le montant exact alloué ne peut être défini à ce jour.

- **Les dépenses de personnel :**

En 2024, les dépenses de personnel du budget général de la CASAS ont augmenté par rapport à 2023 (+677 k€). Cela s'explique notamment par le fait que le pôle de facturation a été intégré au budget principal (facturation de l'eau et des Ordures Ménagères).

En 2024, les crédits budgétaires alloués devraient augmenter en vue de renforcer les services existants, notamment en ce qui concerne la Régie de Collecte des Ordures Ménagères qui sera effective sur l'ensemble du Territoire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, ce qui impose le recrutement de ripeurs et chauffeurs afin d'assurer le service public.

➤ **L'épargne de l'EPCI :**

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maîtrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire.

En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en ce qui concerne les budgets principal et annexes. Les investissements ont intégralement été autofinancés par l'Agglomération. Seul le budget rattaché « Assainissement » a procédé à un nouvel emprunt par le biais de la signature d'une convention de partenariat avec la Banque des Territoires qui assistera la CASAS dans son plan pluriannuel de travaux en matière d'Assainissement.

Toutefois, le recours à de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2024 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ **Les engagements pluriannuels :**

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2024 sont les suivants :

- Aménagement de la VAC à Saint-Avold,
- Implantations de diverses sociétés (QUARON, AFYREN, PARKES...),
- Les investissements relatifs au Contrat Territorial Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Rhin

Meuse jusqu'en 2028,

- Le programme OPAH-RU,
- La modernisation de l'habitat,
- Le Schéma Directeur Vélos,
- La construction d'une déchetterie communautaire sur la Commune de L'Hôpital,
- Mesures en faveur du PCAET (Plan Climat Air Energie Technologie),

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunts à inscrire au BP 2024 devrait augmenter par rapport aux prévisions budgétaires 2023 votées.

La CASAS souhaite inscrire ces dépenses pluriannuelles dans le cadre d'AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement) afin de permettre une meilleure projection quant à l'avancement de ces différents projets.

b) **L'encours de dettes**

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se détermine comme suit :

**Budget Principal :**

Le capital restant dû s'élève à :  
(12 emprunts)

12.324.978,65 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
796 346,69	233 332,56	1 029 679,25

**Budget ZI Furst :**

Le capital restant dû s'élève à :  
 (1 emprunt)

216 000,04 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
26 711,17	2 575,11	29 286,28

**Budget Bâtiment Relais :**

Le capital restant dû s'élève à :  
 (1 emprunt)

207 801,24 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
57 956,72	7 148,20	65 104,92

**Budget ZI GRUNHOF :**

Le capital restant dû s'élève à :  
 (2 emprunts)

89 093,70 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
180 088,38	10 885,52	190 973,90

**Budget Ordures Ménagères :**

Le capital restant dû s'élève à :  
 (1 emprunt)

432 000,38 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
53 422,28	5 150,24	58 572,52

**Budget ZAC Pôle d'Activité :**

Le capital restant dû s'élève à :  
 (2 emprunts)

251 719,82 €

Flux de remboursement pour l'année 2024 :

Capital	Intérêts	Flux total
42 035,86	10 878,70	52 914,56

**Principaux ratios et indicateurs financiers :**

*(Calculés sur les données du Budget Principal)*

- Epargne de Gestion : 5.622.253,04 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 14,96 %
- Epargne Brute : 5.287.719,68 €
- Taux d'Epargne Brute : 14,07 %
- Epargne nette : 4.508.138,44 €

La Capacité de Désendettement consolidée de la CASAS au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 2,33 années.

**C. Les ressources humaines de la CASAS**

**1) Les principales actions menées en 2023**

- Signature d'une convention de rupture conventionnelle à l'initiative de l'agent ;
- Adhésion au Groupement Employeur Mouvement Sportif « GEMS » ;
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CASAS et le GEMS ayant pour objet le prêt de main d'œuvre non lucrative d'un éducateur sportif ;
  - Contrat d'apprentissage du 31/08/2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 dans le cadre d'un BPJEPS « Activités Aquatiques Natation » ;
  - Mise en place de la charte informatique ;
  - Mise en place du télétravail et de sa charte ;
  - Mise en place de l'allocation parent enfant handicapé ;
  - Installation du personnel de la régie de collecte à Vahl-Ebersing ;
  - Présentation du Rapport social Unique « RSU » exercice 2022 en séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 ;
  - Présentation du rapport sur la situation comparée Femmes/hommes au sein des services de la CASAS pour l'exercice 2022 en séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022.

## 2) Les principaux mouvements de personnel en 2023

### Les mutations :

- 1 mutation externe, le 1er mai 2023, pour renforcer le service collecte des déchets sur un emploi de chauffeur,
- Mutation interne, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, d'un cdd de droit public vers un cdd de droit privé (régie de collecte).

### Les contrats à durée déterminée « CDD » :

- 1 recrutement, le 1<sup>er</sup> février 2023, d'un contractuel sur 24 mois de cat B au service technique,
- 1 recrutement, le 19 juin 2023, cdd de 12 mois à la régie de l'eau potable,
- 1 recrutement, le 1<sup>er</sup> juillet 2023, par cdd de 12 mois pour l'emploi d'animateur à la Maison France Service de Morhange (après un PEC de 12 mois),
- 1 recrutement, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, par cdd de 12 mois pour l'emploi d'agent de facturation OM (après un PEC de 12 mois).

### Les reconductions de contrat :

- reconduction d'un CDD pour 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> aout 2023 à la maison de la mobilité en qualité de médiateur du transport,
- Reconduction d'un CDD pour 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> aout 2023 aux déchetteries en qualité de gardien,
- Reconduction d'un CDD pour 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> aout 2023 aux déchetteries en qualité de gardien,
- un agent de droit public en CDD a souhaité à la fin de son contrat rejoindre la régie de collecte sous statut de droit privé.

### Les Contrats aidés :

- 3 contrats non pérennes de droit privé « Parcours Emploi Carrière »,
  - \*1 PEC à la date du 3/4/2023 au service environnement comme ambassadeur du tri,
  - \*2 PEC au 3/4/2023 à la régie de collecte comme ripeurs.

### Les conventions de stage :

Une stagiaire étudiante au service communication du 11 avril au 20 juin 2023,  
Un stagiaire étudiant au service informatique du 17 avril au 15 juin 2023,  
La gratification de ces 2 étudiants est de 2466€ en 2023 contre 4154 € en 2022 pour le même nombre de stagiaire mais avec une durée de stage plus longue.

### Les élus :

67 élus (20 femmes et 47 hommes) perçoivent des indemnités de fonction.

### Les Contrats saisonniers :

Recours à 36 saisonniers dont 25 à temps non complet pour assurer l'entretien du stade nautique, 1 saisonnier pour l'accueil de la direction générale, 1 au service environnement, 1 à la déchetterie, 2 à la relève de compteurs d'eau.

		nb	etp	temps
adjoint technique om		1	0,11	complet
adjoint technique piscine		11	0,89	non complet
adjoint technique piscine		14	0,48	non complet
otaps piscine		5	0,57	complet
otaps piscine		1	0,08	complet
adjoint technique EAU		3	0,35	complet
adjoint adm, accueil DG		1	0,08	complet
		<b>36</b>	<b>2,56</b>	

### Les départs :

-Démission et radiation des cadres d'un agent (rupture conventionnelle à l'initiative de l'agent),  
 -Départ à la retraite le 30 avril 2023 d'un agent pour inaptitude définitive,  
 -2 non-reconductions de contrat dont 1 à l'initiative de l'agent ayant trouvé un CDI dans une association.

### Cdisation :

1 CDI au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un chauffeur / ripeur à la régie de collecte.

### Stagiairisation :

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 un agent d'animation Maison France Service a été stagiairisé, sa titularisation interviendra en 2024.

### Disponibilité :

3 agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

### Détachement :

1 agent est détaché de la Fonction Publique d'Etat.

### Congé de maternité :

-1 agent pour 112 jours.

### Congé de paternité :

-3 agents pour 63 jours (3x21 jours).

### Congé longue maladie :

-4 agents soit 863 jours d'absence

Un agent est de retour de CLM au 4<sup>em</sup> trimestre 2023. Il bénéficie d'un retour à temps partiel thérapeutique de 50%. 4 agents bénéficient au cours de l'année 2023 de temps partiel thérapeutique allant de 50 à 70%.

Congé de maladie ordinaire :

-53 agents pour un total de 1672 jours d'absence.

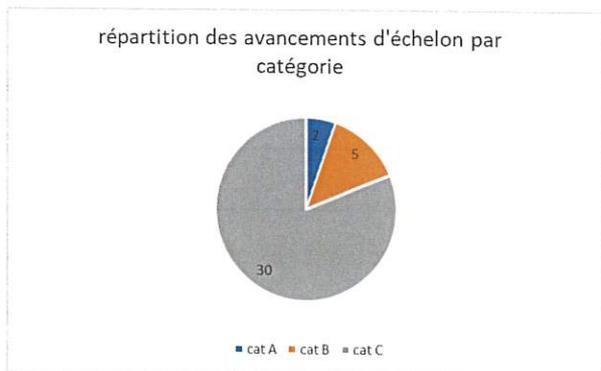
Convention de mise à disposition avec une commune membre :

-1 agente pour 80% de l'horaire hebdomadaire à la disposition de la Ville de Morhange du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

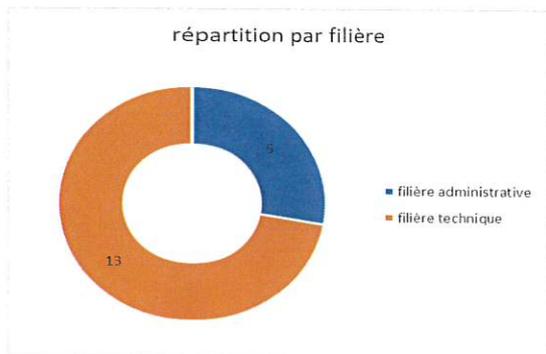
-1 agente pour 50% de l'horaire hebdomadaire à la disposition de la CASAS par la ville de Valmont pour remplacement d'un agent en congé maternité.

Avancement d'échelon :

37 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2023 dont 19 hommes et 18 femmes.



Avancement de grade :



18 agents ont bénéficié d'un avancement de grade avec une parité respectée 9 hommes et 9 femmes.

Interruption de traitement

Un agent ne respectant pas ses obligations réglementaires est placé sans traitement depuis novembre 2023.

### 3) La structure des effectifs

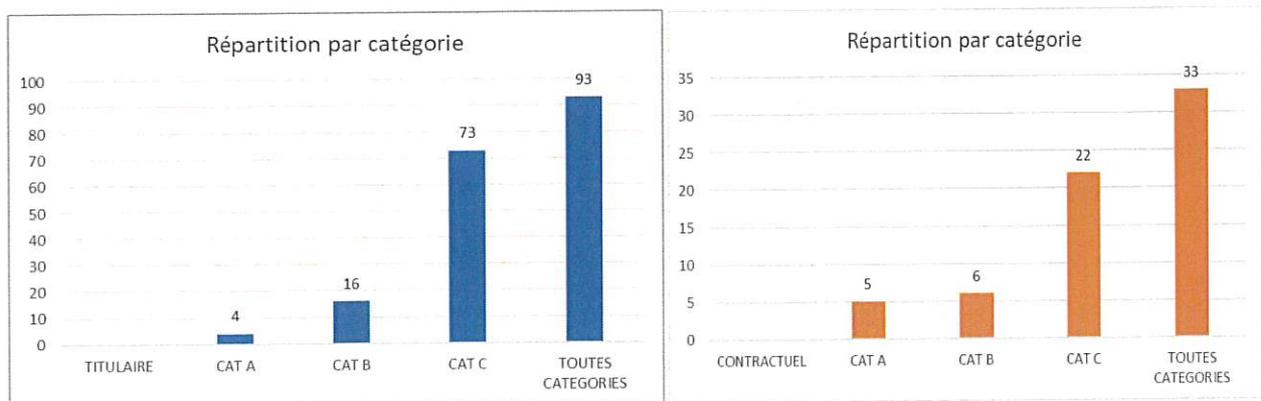
Répartition des effectifs sur 6 ans :

période	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
<b>Titulaires</b> dont 3 agents en disponibilité	<b>93</b>	<b>86,02</b>	94	88,75	86	79,56	92	88,28	80	74,88	67	65,20
<b>Non titulaires</b>	<b>33</b>	<b>29,59</b>	29	23,26	25	25	27	27	27	27	31	31
<b>Convention collective</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	12	10,45	10	10	12	9,91	14	12,42	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>128,61</b>	135	0	121	35	131	27	121	27	98	31
<b>Vacataire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0
<b>Apprenti</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PEC</b>	<b>3</b>	<b>2,13</b>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sur les 93 titulaires, 2 sont des agents intercommunaux employés à temps non complet.

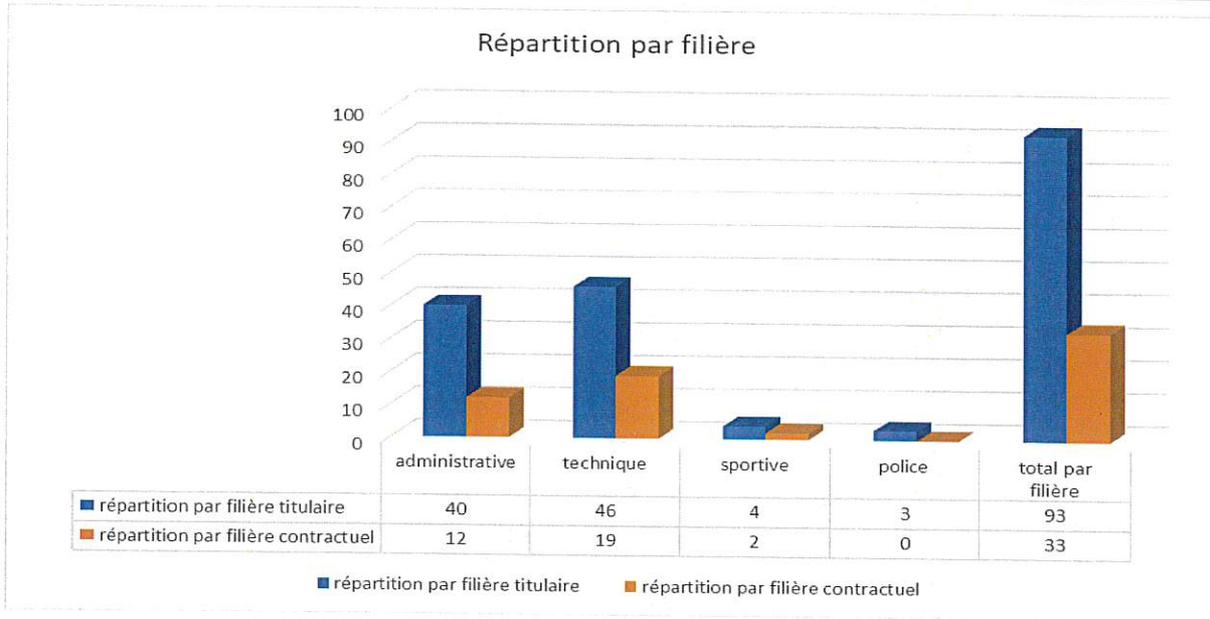
Au 31 décembre 2022, la CASAS comptait 94 fonctionnaires titulaires, 22 contractuels et 12 salariés de droit régis par la convention collective de l'activité des déchets. L'effectif est stable puisqu'il augmente uniquement de 4 agents venus soutenir les équipes en place pour la facturation de la redevance ordures ménagères et l'accueil des usagers.

Répartition par catégorie :



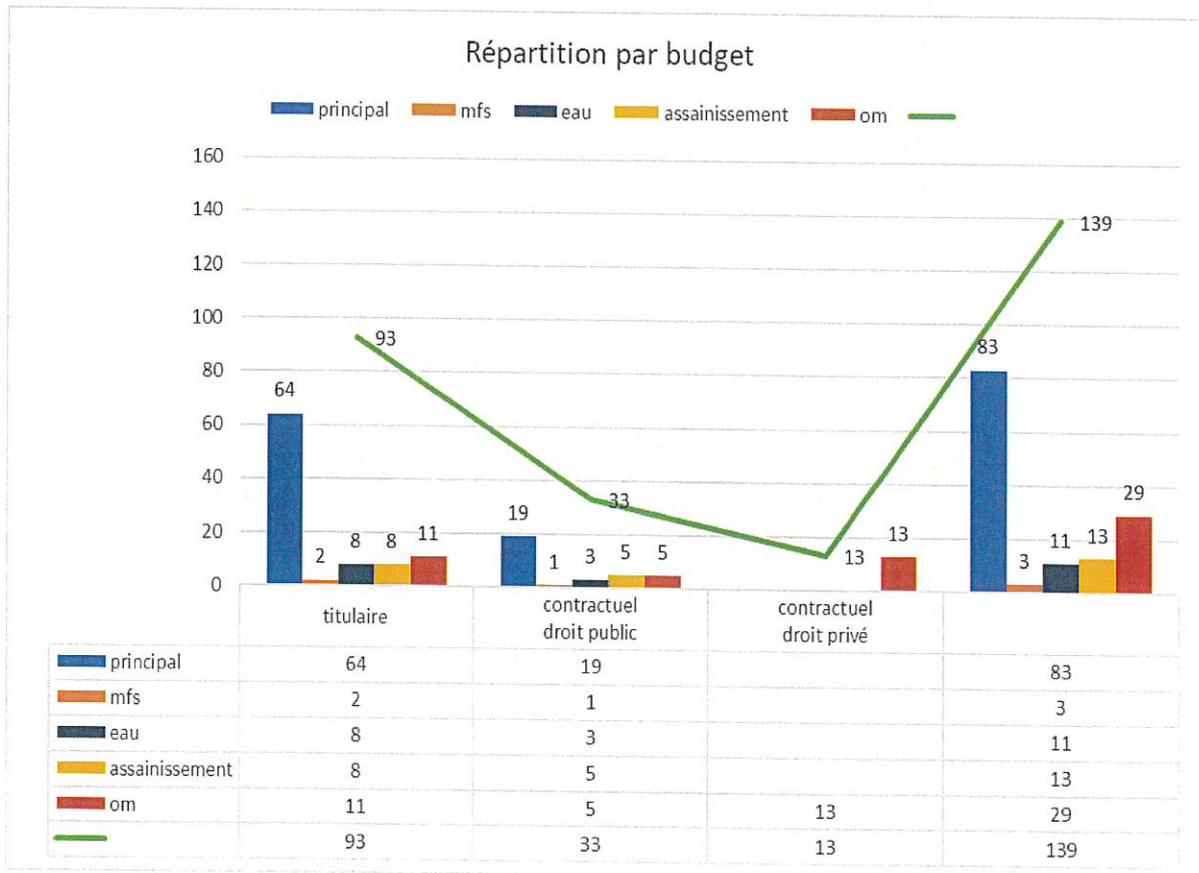
La catégorie C compte le plus grand nombre d'agent parmi les titulaires comme les contractuels.

Répartition par filière :

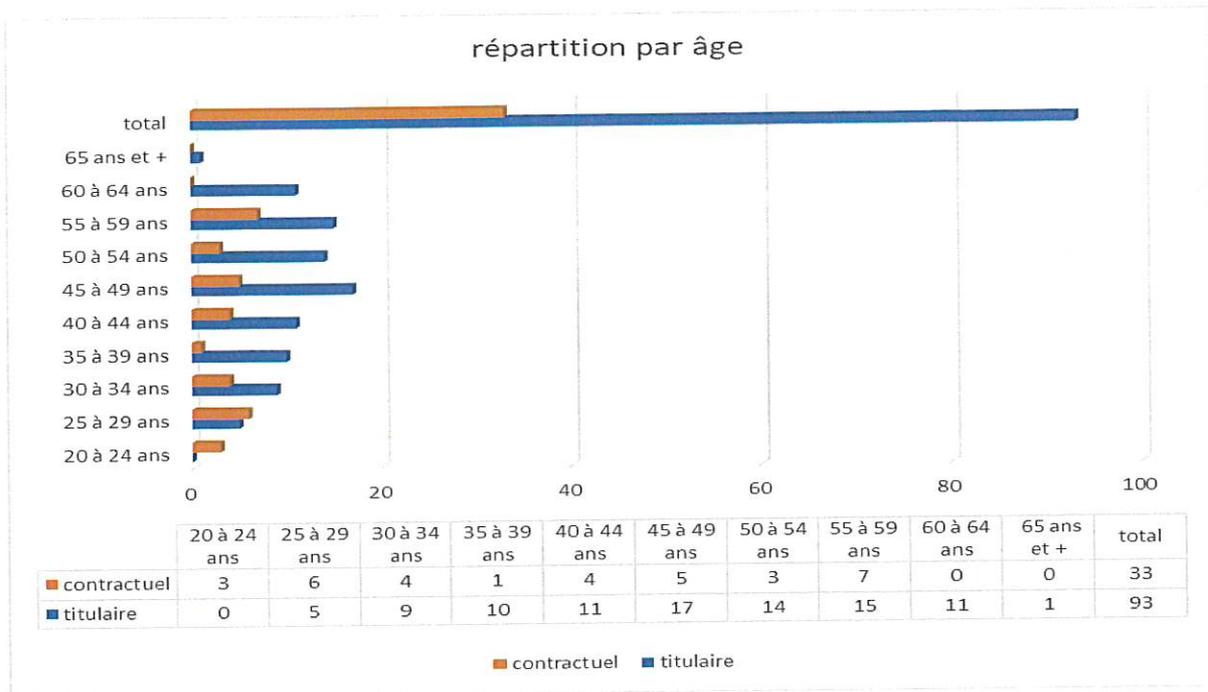


La filière technique compte le plus grand nombre d'agent mais l'écart se réduit notamment avec la filière administrative. Les filières sportive et police restent stables.

Répartition par budget :



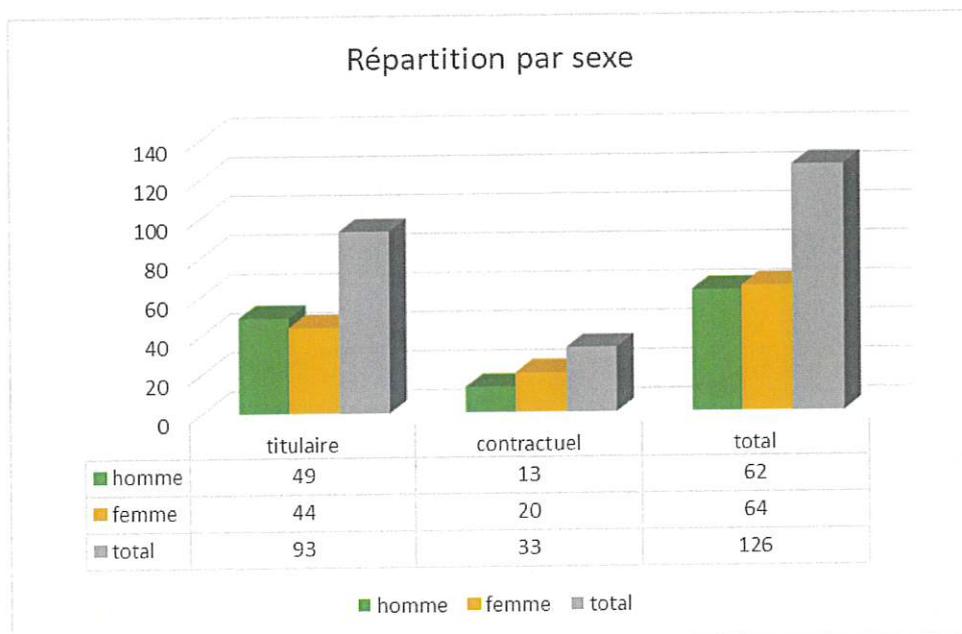
Répartition par âge :

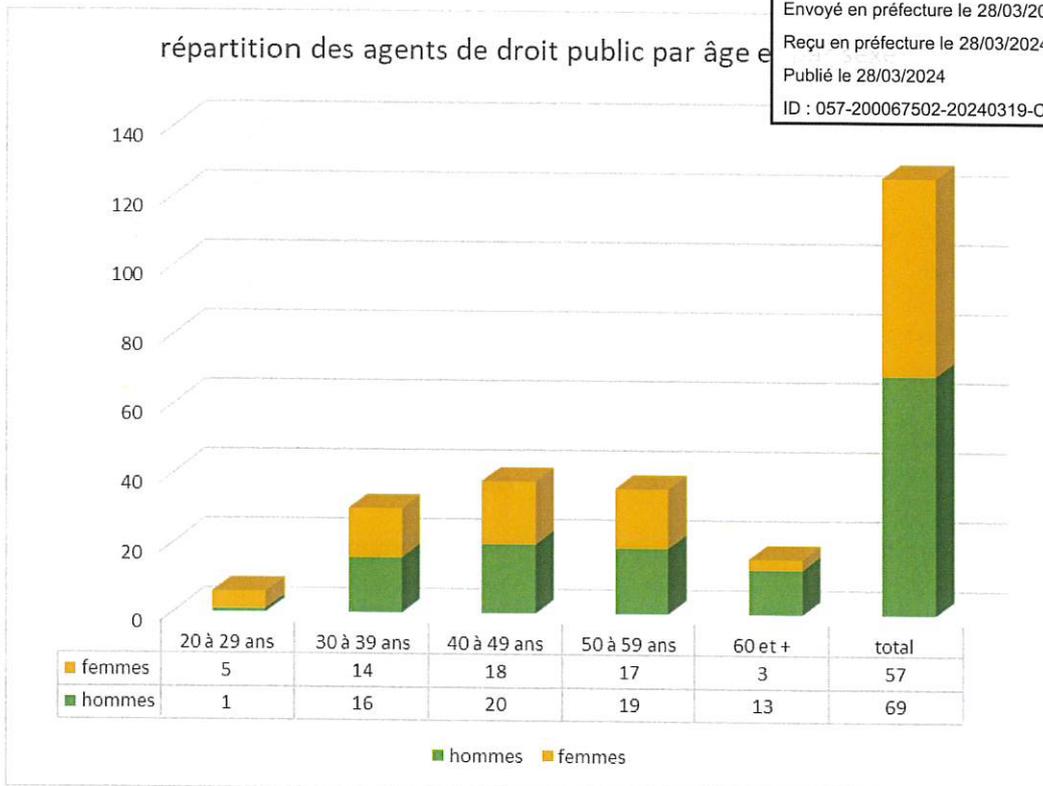


Plus de 44% des agents titulaires ont plus de 50 ans contre 30% chez les contractuels

On compte 12 agents ayant plus de 60 ans chez les titulaires présageant d'un certain nombre de départ à la retraite dans les années à venir tout en relevant que la tendance actuelle amplifiée la récente réforme des retraites reporte les départs entre 65 voire 67 ans, date limite de départ à la retraite des fonctionnaires.

Répartition par sexe :





#### 4) Les charges de personnels

Pour l'exercice 2023 la masse salariale tous budgets confondus est de 7 162 026€

##### Répartition par budget

- Budget Principal : 4.347.620,29 € (dont 73.182,07 € de personnel extérieur),
- Budget OM : 1.442.365,95 €,
- Budget MFS : 100.070,83 €
- Budget Eau Potable : 599.577,43 € (dont 8.521,35 € de personnel extérieur),
- Budget Assainissement : 672.391,61 € (dont 14.020,06 € de personnel extérieur).

Les dépenses de personnel représentent 10,07 % des dépenses réelles de fonctionnement des budgets concernés contre 13,96% pour l'année 2022.

##### Le traitement brut indiciaire :

	TI	NBI	SFT	IR
2023	2803897	23115	40505	12604
2022	2497786	23994	43747	12937
DIFF	306111	-879	-3242	-333

La valeur du point d'indice pour les agents publics a augmenté de 1,5% à compter du 1er juillet 2023.

La valeur annuelle du traitement correspondant à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 907,34 € (contre 5 820,04 €). Le point d'indice passe de 4,85 € à 4,92 €.

Au 1er janvier 2023, le salaire annuel brut sur la base du SMIC est de 20511,36€. A compter du 1er mai 2023, revalorisation de 2,22%, le SMIC mensuel brut passe à 1709,28€.

Les heures supplémentaires et complémentaires :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE



BUDGET	heures supplémentaire	nb.d'agent	montant hrs supp	heures complémentaire	nb. d'agent	montant hrs compl
budget principal	301	20	5412	54	2	901
budget principal saisonnier	84,5	6	1318	31	9	677
budget principal police + fourrière animale	450	4	11789			
budget eau	1212	7	29622			
budget assainissement	459	10	9891			
budget om	8,5	1	124			
budget om régie de collecte	1055	15	14781			
<b>TOTAL</b>	<b>3570</b>	<b>63</b>	<b>72937</b>	<b>85</b>	<b>11</b>	<b>1578</b>

Le recours aux heures supplémentaires a augmenté par rapport à l'année dernière en passant de 55 274€ à 74 515€.

Cette augmentation est due par le nombre important d'heures supplémentaires effectuées par la régie de collecte en raison d'un territoire élargi et de nouvelles missions.

La Police et sa fourrière animale engagent les agents sur le terrain en dehors des heures travaillées habituelles tout comme la régie de l'eau qui intervient 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour réparer les réseaux en cas de panne.

Les astreintes :

budget	nb de bénéficiaire	montant
assainissement	9	26661
eau	9	18336
principal technique	5	14464
principal police	3	9239
principal piscine	5	18997
	31	87697

Le montant a légèrement diminué par rapport à 2022 (-3000 €). Il s'agit d'astreinte d'intervention des services techniques et d'astreintes de décision.

Le régime indemnitaire :

2023	IFSE	CIA	PRIME CONVENTIONNELLE	PETIT EQUIPEMENT	PR OUVERTURE dimanche et ferie	CSG
montant annuel	747065	265715	34221	6875	14416	30441
nb de bénéficiaire	117	106	13	105	14	83
2022	781866	221366	23537	7072	27890	32003

Versement de l'IFSE pour un montant de 747.065€ est en baisse par rapport à 2022. Le départ d'agent avec un IFSE élevé explique cette différence.

En 2024, l'Autorité Territoriale va mener un contrôle pour s'assurer que le montant versé est toujours en corrélation avec les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement. Un rajustement sera effectué afin de tendre à une certaine harmonisation des primes attribuées dans les années passées au cas par cas et souvent pour répondre à la demande personnelle d'augmentation d'un agent, sans réelle revalorisation de la fiche de poste.

Le versement du complément indiciaire annuel (CIA) pour un montant de 265715 € est en augmentation par rapport à 2022. Tous les agents à l'exception des absents au 30 novembre de l'année de référence ont perçu un CIA calculé au prorata de présence. En 2023 la prime a été versé en 2 fois, un

acompte en juin et le solde en novembre. Les agents arrivés en cours d'année de présence. Sont exclus les agents de droit privé. Ceux régis par la convention perçu une prime dite de fin d'année qui se calcule conformément aux textes

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

### La monétisation du Compte Epargne Temps :

En 2023 75 jours remboursés pour un montant brut de 6.225€ contre 153 jours remboursés en 2022 pour un montant de 14.400 €.

### La participation sociale :

	2022	2023
participation employeur	124 agents 1258 bulletins de paie	122 agents 1393 bulletins de paie
Santé	98300	104007
Prévoyance	20540	20900
chèque-dej.	47595	110934

L'Autorité Territoriale a pris en compte la situation économique en renforçant sa participation.

La participation employeur à la santé est dépendante de l'adhésion de l'agent à un contrat de santé labellisé et prend en compte la composition familiale avec une participation calculée par agent, par conjoint et par enfant à hauteur de 70% des frais de cotisation.

La valeur faciale du chèque déjeuner est passée de 6€ à 10€ avec une participation de 60% par l'employeur contre 50% en 2022.

La participation à la prévoyance a été augmenté de 5 € par mois par agent, passant de 15 à 20€

L'octroi d'une allocation parent enfant handicapé : Depuis septembre 2023, 2 agents bénéficient de cette allocation spécifique d'un montant mensuel forfaitaire de 172,46€.

### 5) Les prévisions 2024

- 2 agents de catégorie C ayant bénéficié d'un contrat de type CDD de 1an et + seront stagiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Signature en février 2024 d'une convention de formation de 2 ans d'apprentissage pour obtenir un diplôme BTS MSE (Métier des Services à l'Environnement) au service assainissement ;
- 3 agents souhaitent démissionner : 2 agents titulaires en disponibilité pour convenances personnelles qui souhaitent leur radiation des cadres (1<sup>er</sup> semestre 2024) pour vaquer à de nouvelles activités professionnelles ;
- 1 agent titulaire intercommunal qui souhaite se consacrer à 100% dans sa collectivité d'origine (février 2024) ;
- 1 fonctionnaire titulaire muté courant 2023 a demandé à changer de statut. Il a présenté sa démission de la FPT pour rejoindre la régie de collecte sous statut de droit privé par un contrat à durée indéterminé (janvier 2024) ;
- 1 CDD n'a pas été reconduit pour insuffisance de compétence et comportement inapproprié (février 2024) ;
- 1 départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024 (agent non remplacé) ;

- 1 départ à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024 (recrutement en cours) ;
- Conventionnement avec le CDG 57 : Renouvellement de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31/ décembre 2026 ;
- Signature d'une convention portant sur le calcul des allocations de retour à l'emploi « ARE » des agents publics (Un agent devrait bénéficier de l'ARE dont le calcul est en cours de traitement) ;
- Versement de la prime pour les jours télétravaillés en 2023 pour un montant de 1.765€ pour 21 agents ;
- Avancement de grade : 15 fonctionnaires remplissent les conditions d'avancement de grade en 2024, plus
- 1 agent suite à la réussite du concours et 1 agent par modification du contrat pour de nouvelles compétences.

Une dizaine d'agent ont demandé à bénéficier de la promotion interne, les dossiers sont en cours de traitement. L'année dernière aucun dossier présenté au CDG57 n'a obtenu une réponse favorable.

La régie de collecte va recruter de nouveaux chauffeurs et ripeurs pour déployer le ramassage des déchets sur tout le territoire en lieu et place de VEOLIA qui a fait savoir par courrier recommandé à M. le Président de la CASAS qu'aucun de leurs salariés ne souhaitait intégrer nos services.

Dans un souci de polyvalence, les ripeurs seront recrutés sous la double casquette de ripeur et de gardien de déchetteries.

La direction des déchetteries a été confiée temporairement au directeur de la régie de collecte en remplacement du directeur absent pour motif médical. Il est envisagé de confier définitivement la gestion des déchetteries communautaires à la régie de collecte qui a pris en charge depuis décembre 2023 l'enlèvement et le transport des bennes.

Pour la saison estivale, le complexe nautique recherche maître-nageur et des BNSSA pour renforcer le service et assurer la surveillance et la sécurité des nageurs.

Dans le cadre du PTWN, la CASAS recherche à recruter un coordinateur santé locale.

La régie de l'eau cherche à recruter un agent d'exploitation pour remplacer un agent expérimenté qui a demandé à bénéficier de sa retraite courant du dernier trimestre 2024. Un agent de relève des compteurs a été embauché au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour renforcer le service.

Le poste de conseiller de prévention sera vacant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. 12 agents ont répondu favorablement à la fonction d'agent de prévention et leur formation est en cours. Ils seront alors nommés par lettre de cadrage et pourront déployer sous la hiérarchie du service des ressources humaines leurs compétences en matière de prévention et de sécurité, assisté par un étudiant en master psychologie du travail qui réalisera en stage de 6 mois au sein de l'EPCI.

#### Formations :

Les assistants de prévention seront formés préalablement à leur nomination sur 5 jours) ;

Les agents sous contrat aidés PEC seront recrutés sous contrat à durée indéterminée ;

4 ripeurs dont 2 PEC suivront une formation pour l'obtention du permis poids lourd et la FIMO ;

Le plan de formation 2024/2026 est en cours d'élaboration.

### Les modifications réglementaires :

Le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifie les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale par :

- transformation de la règle de quotas du « 1 pour 3 » en « 1 pour 2 »,
- réduction de 4 à 2 ans la durée pour appliquer la clause de sauvegarde,
- augmentation de l'effectif à prendre en compte de 5 à 8 % en y ajoutant les CDI ;

Dans le cadre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré ;

Augmentation d'1 point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;

Augmentation de 10% des de l'indemnité forfaitaire du compte épargne-temps (CET) :

- Agent de catégorie A: de 135€ brut à 150€
- Agent de catégorie B: de 90€ brut à 100€
- Agent de catégorie C: de 75€ brut à 83€

Revalorisation du Smic de 1,13 %, soit une augmentation mensuelle brute de 11.65 € ;

Revalorisation du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) à 3 864 € ;

Augmentation de la gratification légale de stage : le taux horaire de présence effective passe à 4.35€ ;

Hausse de la participation employeur des abonnements de transports en commun pour les agents publics par une prise en charge de 75% ;

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 permet à l'organe délibérant d'apprécier librement de l'institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Le montant maximum de la prime exceptionnelle s'échelonne entre 300 € et 800 €, calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans la limite de 39 000 € ;

Arrêt maladie pour fausse couche : Les femmes victimes d'une interruption spontanée de grossesse bénéficieront d'un arrêt maladie sans jour de carence ;

Augmentation de la durée des ASA :

- décès d'un enfant (12 jours ouvrables portés dans certaines conditions à 14), handicap d'un enfant,
- pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer d'un enfant ;

Mise en place d'un congé de proche aidant pour permettre dans certaines conditions de s'occuper d'un proche (conjoint, enfant, parents...) handicapé ou en perte d'autonomie par durée de 3 mois maximum renouvelables dans la limite d'un an.

### III. ANNEXES

#### Annexe 1. Implantation des zones économiques communautaires

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
 Reçu en préfecture le 28/03/2024  
 Publié le 28/03/2024  
 ID : 057-200067502-20240319-CC\_20240319\_12-DE

TABLEAU DE SUIVI DES IMPLANTATIONS

NOM de l'entreprise	Activité	Lieu dit	Courrier de demande	Réunion	Réception du PVA	Avis des domaines	Délibération	Projet de régularisation après arpentage	Acte de vente	Choix du notaire Acheteur	Choix du notaire CASAS	Encaissement	PC déposé dans les 6 mois	PC déposé dans les 6 mois
SCI IMMO 574 (ERTF)	Agence de formation	VENTE AU CARREAU	OK	31/03/2022	OUI	18/10/2022	06/10/2022	13/04/2023	Envoyé au notaire le 24/04/2023 (régularisation de l'acte prévenu pour le 26/01/24)	Maitre REMY	Maitre KUHN			
CHARPENTES WEBER	Société de charpentes, quinquaires, nettoyage entreprises de couverture	FURST	20/02/2023	RDV interne	Voir PVA FERAH SARL	17/05/2023	08/06/2023	/	Envoyé au notaire le 20/06/2023 et rappel fait au notaire le 29/09/23	Maitre WOHLDKA-MEGLER	Maitre LANG			
DODO	Achats vente construction sous toutes ses formes, de couvertures, papiers, couvertures et autres articles textiles.	VENTE AU CARREAU	22/12/2022	RDV interne	OK	16/05/2023	08/06/2023	/	Envoyé au notaire le 19/07/2023 (délibération de régularisation en février 2024)	Maitre Edouard HAUTH	Maitre KUHN			
CBC CONSTRUCTIONS	Gros œuvre et maçonnerie	ACTIVAL	16/01/2023	12/05/2023	/	05/07/2023	13/09/2023	/	Envoyé au notaire le 02/10/2023	Maitre KUHN	Maitre KUHN			
KORKMAZ (AERISPRO ISOLATION)	Isolation extérieure	GRUNHOF	15/02/2023	03/05/2023	/	05/07/2023	13/09/2023	/	Envoyé au notaire le 02/10/2023	Maitre KUHN	Maitre KUHN			
BATI NABORIA	Travalement de façade	FURST	RDV interne	RDV interne	Envoyé au géomètre document transmis au cadastre le 17/10/23 et toujours en cours de traitement					Maitre MERCIER	Maitre KUHN			
COPRODEX	Menuiseries et fermetures	COMPOSITE PARK	12/06/2022	RDV interne	Envoyé au géomètre (débou octob) en attente du retour du cadastre					Maitre KUHN	Maitre KUHN			
IID PRODUCTION (ICF INGENIERIE)	Accumulateur thermique et isolation thermique d'avion	VENTE AU CARREAU	07/06/2022	17/05/2022	NON	18/10/2022	06/10/2022	08/06/2023	Envoyé au notaire le 21/06/2023	Maitre KUHN	Maitre KUHN		PC DEPOSE EN DECEMBRE 2023	
TOTAL ENERGIES (anciennement KERNAMAN)	Production d'électricité	EUROPOIRT				05/05/2021	12/07/2021	18/01/2023 et 13/09/2023	Envoyé au notaire le 21/06/2023 et le 04/10/23	Maitre HAAS	Maitre KUHN			
DNS METAL	Construction de routes et autoroutes	VENTE AU CARREAU	03/03/22	07/10/2022	Approuvé le 27/06/2023 (plus en attente du travaux d'aménagement à la V&C)					Maitre LANG	Maitre KUHN			



FERAHI SARL	BTP (projection de mousse polyuréthane isolante)	FURST	15/09/2022	14/11/2022	OUI	05/04/2023	18/01/2023	08/06/2023	Envoyé au notaire le 06/04/2023 (SCI en cours de constitution en décembre 2023)	Maitre KUHN	Maitre KUHN			
GRAND BLEU	Ravalement de façade	FURST	09/01/2023	13/10/2022	OUI	04/04/2023	18/01/2023	08/06/2023	Envoyé au notaire le 06/04/2023	Maitre WOHLIDKA	Maitre WOHLIDKA			
GRUPE SAS MCR HABITAT/SAS C&P BAT	Secrès spécialisée dans l'immobilier, à savoir : vente et location immobilière Construction spécialisée en Construction et Réhabilitation de bâtiment	ACTIVAL	RDV interne	14/11/2022	X	Déposé le 07/03/2023	18/01/2023	20/03/2023	Envoyé au notaire (attente du porteur de projet pour la signature de l'acte)	Maitre KUHN	Maitre KUHN			
VERSO ENERGY	Parc photovoltaïque	GRUNHOF	RDV interne	RDV interne	/	/	13/09/2023	/	Promesse de bail emphytéotique signée le 16/11/23	Maitre MULLER	Maitre LANG			
MESUT YILDIRIM	Vente et location de matériel et véhicule de chantier	VENTE AU CARREAU	20/07/2023	/		Après usage demandé le 27/03/2023 (mis en attente pour le SAC de management du SAC)								
SC 1985 (PLASTIFEX) Projet abandonné	Fermeture du bâtiment	GRUNHOF	05/01/22	14/04/2022	OUI	02/08/2022	06/10/2022	20/03/2023	Acte signé le 13/06/2023	Maitre KUHN	Maitre KUHN		Reprise du terrain par la CASAS pour la somme de 20 017,80 € (délibération de régularisation en février 2024)	